



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 avril 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1176135003

Exercer l'option de la prolongation, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de chemises de différents modèles destinés aux employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Chemise Empire Ltée(CG15 0234)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526004

Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal - Somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1170077001

Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et 9119-5867 Québec inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 843 247,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15625 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177315002

Conclure avec la firme Groupe Akifer inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 16-15752 (10 soumissionnaires) (Montant total estimé : 557 910,44 \$, taxes incluses)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170695002

Accorder un contrat à Derichebourg Canada Inc. pour la collecte et le transport de résidus verts 2017-2018 pour l'arrondissement Verdun, pour une durée de 59 semaines non consécutives - Dépense totale de 197 828 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15860 (7 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177360001

Exercer l'option de la prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$ pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1174631003

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 \$ de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853, 40 \$ à 8 198 748,19 \$, taxes incluses

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176135002

Exercer l'option de la prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 85 589,50 \$ pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente conclue avec Communications Rycom inc., (AVIS SIMON numéro 1116902), majorant ainsi le montant total de 76 352,60 \$ à 161 942,10 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177482002

Conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires) (Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1174473001

Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 (7 soumissionnaires) (Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177360003

Conclure avec la firme Wolseley Canada inc. quatre ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15867 (2 soumissionnaires)(Montant total estimé des ententes: 517 707,92 \$, taxes incluses)

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206001

Exercer l'option de la première prolongation, et autoriser une dépense de 96 579 \$, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc., (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1170206005

Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, - Somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15874 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679006

Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains - Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177360004

Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15885 (5 soumissionnaires) (Montant total estimé de l'entente: 6 149 452,66 \$, taxes incluses)

20.016 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765003

Accorder un contrat à Les excavations Payette ltée pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 664 998,73 \$, taxes incluses (contrat 557 180,92 \$ + incidences 107 817,81 \$) - Appel d'offres public ST-17-05 (18 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231015

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 319601 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177579002

Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée, pour des travaux de remplacement des portes et travaux divers phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée - Dépense totale de 1 211 411,09 \$ - Appel d'offres public 5879 (2 soumissionnaires)

20.019 Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1177436003

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Sherbrooke entre la 44e Avenue et 47e Avenue et de la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 931 393,17 \$, taxes incluses (contrat: 1 931 393,17 \$ + incidences: 0 \$)- Appel d'offres public LAC-PUB-1701 (8 soumissionnaires)

20.020 Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1177436004

Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 277 010,89 \$, taxes incluses (contrat: 2 277 010,89 \$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public LAC-PUB-1703 (8 soumissionnaires)

20.021 Contrat de construction

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1136446001

Autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert Ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses

20.022 Contrat de construction

CM Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1173152001

Ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz, dans le cadre du contrat à Pavages D'Amour inc. (CM16 0949), majorant ainsi le montant du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$, taxes incluses

20.023 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231021

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 505 956,78 \$ (contrat: 7 355 956,78 \$ + incidences: 150 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333705 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 Contrat de construction

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1171701006

Accorder un contrat à LML Paysagiste et Frères inc., pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry - Dépense totale de 629 139,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6978 (2 soumissionnaires)

20.026 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231008

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) - Dépense totale de 2 296 529,36 \$ (contrat: 2 146 529,36 \$ + incidences: 150 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332307 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.027 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231009

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest et de Verdun (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 013 333,85 \$ (contrat: 5 686 333,85 \$ + incidences: 327 009 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332308 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.028 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526006

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier dans l'arrondissement Montréal-Nord - Somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5069-EC-133-16 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.029 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.030 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177579003

Autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84 \$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 761 109,58 \$, taxes incluses

20.031 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171029002

Accorder un contrat à Trempro construction Inc., pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau - Dépense totale de 857 266,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5890 (5 soumissionnaires)

20.032 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171029001

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.033 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.034 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231025

Accorder un contrat aux Pavages Céka inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017) - Dépense totale de 3 161 200,07 \$ (contrat: 2 970 200,07 \$ + incidences: 191 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332310 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.035 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1174403001

Retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière et réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.037 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177372001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils Itée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports - Appel d'offres public 17-15623 (8 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.038 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176341001

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau - Somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.039 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177091002

Accorder deux contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à CIMA+ S.E.N.C. (383 398,51 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (288 430,59 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15863 (8 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.041 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1171334001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines - Approuver les projets d'avenants no 1

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.042 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1170149002

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal - Somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15803 (10 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.043 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1175034003

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration

20.044 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157007

Autoriser un échange de services avec la Fondation David Suzuki, en 2017, dans le cadre de la protection des papillons monarques et approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki - Approuver l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention

20.045 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.046 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176157002

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018

20.047 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.048 Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 117700001

Approuver l'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13 (structure no 81-3239) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-22) - Autoriser, à cet effet, une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses

20.049 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161027005

Approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société

20.050 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166037007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivières-des-Prairies Canada-Haïti un terrain vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 59 786,55 \$ - Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec

20.051 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069003

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

20.052 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1177307001

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 8 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme

20.053 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1170318001

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.054 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.055 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.056 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.057 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.058 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1170725001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la concertation des arrondissements - 1177102004

Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1171097002

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1176849002

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017 - Montant estimé: 566,75 \$

30.006 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe - 1170132002

Procéder à la nomination de monsieur Michel Rochefort à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans

30.007 Administration - Nomination de membres

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1170942001

Approuver la nomination des neuf membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal

30.008 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679007

Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 29 avril au 1er juillet 2017

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1175886001

Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$ taxes nettes, pour l'année 2017 à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1175073003

Autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de trois postes (conseiller spécialité, secrétaire d'unité administrative et secrétaire médicale) au sein de la Direction santé, sécurité et mieux être du Service des ressources humaines et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$ pour les années 2018 et subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1177300001

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Les Investissements Di Simone inc. et Les Aliments ADS inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire suite à l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 du cadastre du Québec et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Domaine public

CE Service de la concertation des arrondissements - 1175086001

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C visant à classer les sites selon des catégories

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 29 mars 2017, 8 h 30, à l'article 40.001

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1175361001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1175322002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), le Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) et le Règlement modifiant le Règlement sur les excavation (R.R.V.M. c. E-6) en vue d'entériner les tarifs relatifs aux études des demandes de permis d'occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution, aux dégradations de la chaussée, et à la réfection du domaine public suite aux travaux d'excavation des compagnies de réseaux techniques urbains (RTU), dans le cadre de l'émission des consentements municipaux

40.005 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1163496003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.006 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174386001

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4e Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.011 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081006

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

40.012 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081007

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.013 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1170649001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

40.014 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1170854001

Adopter le Règlement R-105-13 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.015 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1174521019

Retirer le toponyme « place du 1er-Mars-1965 » attribué à une partie du lot numéro 2 736 577 du cadastre du Québec et l'attribuer à la place commémorative située à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle

40.016 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1174521013

Nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

40.017 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521009

Nommer le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans l'arrondissement de LaSalle

40.018 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521015

Renommer l'édifice de la cour municipale de Montréal « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain »

50 – Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CE Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1175034002

Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de deux préposés à l'animation, du 10 avril 2017 au 29 septembre 2017, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme - Autoriser la réception d'une somme allant jusqu'à 66 671,74 \$ plus les taxes applicables, pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période - Autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$ pour payer le salaire des employés qui les remplaceront

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396003

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.002 Dépôt

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173558010

Déposer le compte rendu de la consultation publique tenue par la Société de Transport de Montréal (STM), en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la Station Vendôme

60.003 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079001

Déposer le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de Stratégie pour le centre-ville

60.004 Dépôt

CM Service du greffe, Bureau de la présidence du conseil - 1174320002

Prendre connaissance du 7e rapport du conseiller à l'éthique pour les élu.e.s. et élu.s

60.005 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1174233002

Déposer pour information le rapport d'activité 2016 «En action vers une ville inclusive pour toutes» du Conseil des Montréalaises

60.006 Dépôt

CM Conseil Interculturel - 1177495002

Déposer le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2016

60.007 Dépôt

CM Conseil Jeunesse - 1176467001

Déposer le rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal

60.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	54
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	18

CE : 10.002
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Chemise Empire Itée(CG15 0234)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec l'entreprise Chemise Empire Itée, pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage du Service de Police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13497 (CG15 0234);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-30 10:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Chemise Empire Itée(CG15 0234)

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but de conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de chemises d'uniforme, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 30 avril 2015, d'une valeur totale de 921 001,95 \$, taxes incluses, prendra fin le 29 avril 2017. En date du 29 mars 2017, la consommation sur cette entente-cadre est de 500 549,38 \$, taxes incluses, représentant environ 54,35 % de sa valeur totale.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation, à partir du 29 avril 2017, aux mêmes conditions que l'appel d'offres 14-13497.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Chemise Empire Itée, a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0234 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Chemise Empire Itée, pour la fourniture de chemises d'uniforme, à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13497 (6 soumissions). Le montant total estimé est de 921 001,95 \$ (taxes incluses).

CG13 0450 - 28 novembre 2013 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Itée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal. Le montant total estimé pour la prolongation est de 400 826,99 \$ (taxes incluses).

CG11 0444 - 22 décembre 2011 - Conclure avec Chemise Empire Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le SPVM, conformément à l'appel d'offres public 11-11354 pour un montant total estimé de 1 983 812,95 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations en fournissant à ses policiers et agents de stationnement des chemises d'uniforme, tout en bénéficiant des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

La stratégie d'approvisionnement pour l'acquisition des chemises a été déterminée en octobre 2014. À la suite de l'évaluation du marché, le Service d'approvisionnement a pris la décision de conclure un contrat de 2 ans avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition des chemises (bleu-noir et grise) à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (policiers et agents de stationnement). Au début de 2016, la Ville était en train de revoir sa stratégie d'approvisionnement pour un groupe important de vêtements (incluant les chemises) et d'opter pour un programme de gestion vestimentaire intégré. Cette nouvelle vision a généré le besoin de prolonger les ententes en cours là où cette possibilité pourrait s'appliquer afin de couvrir la période se terminant en décembre 2017.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire intégré.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente-cadre permettra à la Ville de couvrir les distributions annuelles de vêtements effectuées en 2017.

Pour ce contrat, les produits sont confectionnés au Québec.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant disponible sur l'entente est de 420 452,57 \$. Aucun montant supplémentaire n'est demandé pour la période de prolongation de l'entente.

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 15:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de deux ans à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671- 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal collecte les eaux usées de l'ensemble de son territoire à travers un réseau de 660 km de conduites d'égouts principales, de collecteurs et d'intercepteurs. Ces collecteurs et intercepteurs récupèrent les eaux usées produites par l'ensemble de la population, des industries et commerces. En raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, ceux-ci sont de compétence de l'agglomération.

En conformité avec l'engagement 43 de la Politique nationale de l'eau, adopté en 2002, la Ville de Montréal doit atteindre un niveau de renouvellement de son réseau à la hauteur de 1 % par année. La Ville a donc amorcé, en 2005, un inventaire de son réseau d'égouts afin d'évaluer l'état des conduites et de mettre en place un processus d'analyse et d'intervention pour assurer la pérennité de ses actifs. Cette campagne s'inscrit également dans un objectif de priorisation des interventions et des investissements.

Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles ont été construites il y a plus de 100 ans. Les inspections par caméra (CCTV) permettent d'obtenir un diagnostic fiable sur l'état des conduites d'égout nécessaire à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) afin d'identifier rapidement les conduites problématiques.

La Ville doit donc continuer l'inspection des égouts collecteurs pour établir ses priorités d'intervention et éviter des interventions urgentes et coûteuses.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 18 janvier 2017 et publié sur le site SEAO et

dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2017 à 10 h 30. La validité des soumissions est de 180 jours. Un seul addenda a été émis relativement à des corrections au bordereau et des questions/réponses.

Un montant de 50 000 \$ plus les taxes soit 57 487,50 \$ de contingences a été fixé pour tous les soumissionnaires dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0244 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., d'une durée de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5063-EC-15 (4 soum.)

CG12 0195 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à O' Tec Technologies pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 620 528,26 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La DEEU requiert les services d'une firme spécialisée pour réaliser des inspections par caméra conventionnelle (CCTV) et téléobjectif (TO) réparties sur l'ensemble de son territoire.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de deux ans ou jusqu'à épuisement du budget pour effectuer l'inspection de conduites sur le réseau d'égouts d'agglomération de la Ville de Montréal afin de connaître l'état de son réseau d'égouts d'agglomération et de planifier des travaux de réfection. Ce contrat est à taux unitaire au mètre linéaire d'inspection de conduite. Ce taux unitaire inclut l'inspection par caméra, l'analyse des résultats, la signalisation en générale et la production de rapports. La DEEU déterminera en cours de contrat les tronçons d'égouts à inspecter en fonction de ses besoins et des urgences constatées sur le terrain. Le contrat prévoit l'inspection d'environ 100 km de conduites et 1 500 regards d'égouts.

JUSTIFICATION

Onze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre ont déposé une soumission. Seules deux entreprises parmi celles qui n'ont pas soumissionné ont fourni une raison à leur désistement, celle-ci étant le manque d'effectif requis pour les services demandés dans le cadre du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Sade Canada inc.	1 208 703,43	57 487,50	1 266 190,93
2- Services Infraspéc inc.	1 321 781,34	57 487,50	1 379 268,84
3- ABC Environnement inc.	1 738 422,00	57 487,50	1 795 909,50
4- Can-Explore inc.	2 931 862,50	57 487,50	2 989 350,00
Estimation interne	1 414 767,38	57 487,50	1 472 254,88
Coût moyen des soumissions reçues			1 857 679,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			46,71%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 723 159,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	136,09%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(206 063,94)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-14,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	113 077,91
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	8,93%

Le prix soumis par Sade Canada présente un écart favorable de 14 % par rapport à l'estimation interne et s'explique majoritairement par un coût d'inspection au mètre linéaire inférieur (8,78 \$ par mètre linéaire soumissionné au lieu de 10,5 \$ par mètre linéaire estimé). Ce même coût est supérieur de 11 % au coût du contrat précédent accordé en 2015.

Bien que les travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat n'exigent pas de licence d'entrepreneur de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), une vérification confirme que Sade Canada détient plusieurs licences de la RBQ et celles-ci ne sont visées par aucune restriction de la part de la Régie.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Sade Canada inc. pour la somme de sa soumission, soit 1 266 190,93 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La firme Sade Canada inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 5 février 2014. Cette autorisation est échu depuis le 4 février 2017. Toutefois, la firme Sade Canada inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 4 novembre 2016, de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 266 190,93 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée aux budgets 2018 et 2019

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 156 201,09 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet aidera à connaître l'état du réseau d'égout et par la suite, aidera à la prise de décision pour le renouvellement et l'entretien préventif des réseaux d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, la Ville ne sera pas en mesure de connaître l'état de son réseau et ne pourra donc pas agir de façon préventive et diligente et cette situation aura comme conséquence que des travaux en urgence pourraient devoir être effectués à grands frais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communication prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mai 2017

Fin des travaux : Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-03-08



Dossier # : 1170077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et 9119-5867 Québec inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 843 247,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15625 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, pour une période de 36 mois, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15625.

<u>Firmes</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Alphanet inc.	Groupe A	439 807,42 \$
9119-5867 Québec inc	Groupe B	403 440,15 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-27 13:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et 9119-5867 Québec inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 843 247,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15625 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 80 bâtiments, dont 67 casernes et des immeubles administratifs. L'entretien ménager des 19 sites administratifs visés par le présent contrat n'est pas pris en charge par les cols bleus. Bien que l'entretien ménager des casernes est effectué par les pompiers, le grand ménage annuel est toutefois réalisé à contrat.

La plupart des 19 sites administratifs sont situés dans des casernes et sont répartis dans plusieurs arrondissements, tel que décrit dans la pièce jointe au présent dossier. Il s'agit de bâtiments qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Le contrat précédent, d'une durée de 36 mois, se terminait le 28 février 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir du 6 février 2017. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 février 2017. Un seul addenda a été émis le 17 février 2017, afin de répondre à des questions d'ordre général. La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0020 - 15 janvier 2014 -Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et au Centre de transition le Sextant inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 669 401,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12944 - (4 soumissionnaires).

CE10 1894 - 2 décembre 2010 - Accorder deux contrats d'une durée de 36 mois respectivement pour l'entretien sanitaire des espaces administratifs du SIM (Services

d'entretien Alphanet - 310 058,37 \$) et pour le grand ménage annuel des casernes du SIM (Centre de transition Le Sextant inc. - 223 563,93 \$) - Appel d'offres public 5376 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le contrat, prévu pour une période de 36 mois, est octroyé par groupe d'articles. Il se divise en deux groupes, soit le groupe A et le groupe B. Le groupe A comprend l'entretien régulier, le grand ménage printanier et le lavage de vitres des 19 sites administratifs. Le groupe B comprend le grand ménage printanier des casernes ainsi que le lavage des garages. L'entretien régulier des 19 sites administratifs consiste principalement à ramasser les rebuts, nettoyer le mobilier, les murs, les planchers et les appareils sanitaires. Ceci inclut également un grand ménage printanier pour les revêtements de sol, les murs, les diffuseurs, etc. À cela s'ajoute le lavage de vitres une fois l'an. Le grand ménage printanier des casernes consiste à dépoussiérer les murs et les plafonds de l'ensemble des pièces ainsi que le mobilier fixe incluant les équipements de mécanique et la tuyauterie apparente ainsi que le nettoyage des garages une à deux fois l'an.

L'estimation du nombre d'heures et des superficie à entretenir comprend une provision pour l'ajout de superficie additionnelle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) ont déposé leur soumission. Les cinq (5) soumissions reçues sont conformes.

Soumissions conformes - Groupe A	Coût de base	Autres	Total
Services d'entretien Alphanet inc.	439 807,42 \$		439 807,42 \$
GSF Canada inc.	578 200,20 \$		578 200,20 \$
3933849 inc.	592 066,65 \$		592 066,65 \$
9119-5867 Québec inc.	802 335,65 \$		802 335,65 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	418 041,84 \$		418 041,84 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			603 102,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			362 528,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse - estimation)			21 765,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse - estimation) / estimation x 100))			5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			138 392,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			31 %

Soumissions conformes - Groupe B	Coût de base	Autres	Total
----------------------------------	--------------	--------	-------

9119-5867 Québec inc.	403 440,15 \$	403 440,15 \$
Coforce inc.	407 080,99 \$	407 080,99 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	457 232,17 \$	457 232,17 \$
GSF Canada inc.	914 059,63 \$	914 059,63 \$
3933849 inc.	1 011 984,94 \$	1 011 984,94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	461 680,81 \$	461 680,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)		638 759,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)		58 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		608 544,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)		151 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse - estimation)		-58 240,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse - estimation) / estimation x 100)		- 13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		3 640,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)		1 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme du groupe A est supérieure de 5 % à l'estimation interne. Cet écart s'explique par une augmentation du taux horaire pour l'entretien des espaces administratifs. Quant au groupe B, le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 13 % à l'estimation interne. Cette différence correspond à un taux plus bas que l'estimation. Le taux soumissionnés correspond au taux du marché.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats octroyés avec taxes est de 843 247,57 \$. Pour le groupe A, le montant du contrat s'élève à 439 807,42 \$. Pour le groupe B, le montant du contrat s'élève à 403 440,15 \$.

Le coût du présent contrat est supérieur de 26 % au contrat précédent. L'augmentation du groupe A s'explique par l'augmentation du taux aux pieds carré pour le grand ménage annuel des casernes, cependant le taux soumissionné est représentatif du taux moyen du marché. L'augmentation du groupe B est de 68 %. Cette différence s'explique par l'augmentation et la révision des superficies totales à nettoyer.

Les crédits requis pour donner suite au présent contrat sont prévus au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, à même un budget prévu pour l'entretien ménager. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les firmes sont tenues de mettre en place et de maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats sont requis pour assurer la salubrité des édifices et le support aux opérations. L'entretien sanitaire des espaces administratifs et le grand ménage des casernes ont toujours été confiés à l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer les contrats mettrait en péril la salubrité des lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 12 avril 2017

Début du contrat : 28 avril 2017

Fin du contrat : 27 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
Chef de section - ressources matérielles

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2017-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint par intérim

Approuvé le : 2017-03-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention
et de la planification

Approuvé le : 2017-03-27



Dossier # : 1177315002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Groupe Akifer inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports pour une période de 36 mois. Appel d'offres public 16-15752, 10 soumissionnaires. (Montant total estimé : 557 910,44 \$, taxes incluses).

Il est recommandé au Conseil municipal:

1. D'octroyer pour une période de 36 mois une entente-cadre collective avec la firme Groupe Akifer inc. pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-14 11:09

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177315002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Groupe Akifer inc., une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports pour une période de 36 mois. Appel d'offres public 16-15752, 10 soumissionnaires. (Montant total estimé : 557 910,44 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture des services d'une firme pour la prise d'échantillons, la réalisation d'analyses chimiques spécifiques, l'émission d'un certificat d'analyses et d'un rapport de campagne d'échantillonnage factuel, afin d'établir le mode de gestion adéquat des sols, conformément à la réglementation en vigueur. Cette entente-cadre collective est disponible pour les 19 arrondissements ainsi que tous les services centraux.

Cette entente-cadre collective est offerte à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville depuis le 11 mai 2011. Initialement, elle prévoyait les besoins en échantillonnage des sols en piles dans les cours de services des arrondissements. Cependant, les normes environnementales évoluant et afin de respecter les procédures mises en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de la valorisation des sols contaminés, elle est aujourd'hui utilisée par l'ensemble des arrondissements ainsi que les services centraux de la Ville dans un contexte bien plus large que celui pour laquelle elle avait été lancée en 2011. L'entente numéro 867355 mise en place à la suite du précédent appel d'offres public avait connu un succès tel, que nous avons consommé les montants totaux estimés avant la date de fin de cette entente. Dans ce contexte, afin d'offrir une entente valide à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville, une nouvelle entente numéro 1166349 a été octroyée à la firme Enviro Services inc. le 1er décembre 2016 pour une période de cinq (5) mois à la suite de l'appel d'offres sur invitation 16-15702. Selon les dernières données disponibles, elle a été consommée à environ 26 %, soit 21 000,00 \$ sur 79 331,90 \$, taxes incluses. Cette entente prendra fin le 30 avril 2017 date à laquelle le présent contrat entrera en vigueur avec la firme Groupe Akifer inc. Dans le cadre de celle-ci, aucune prolongation n'est possible.

L'appel d'offres public (16-15752) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente-six (36) jours calendrier, soit du 14 décembre 2016 au 18 janvier 2017. Par contre, en tenant compte du contenu de l'encadrement administratif, C-OG-APP-D-1S-001, entré en vigueur le 13 mai 2015, on doit exclure treize (13) journées puisqu'elles sont identifiées faisant partie de la période des fêtes. Néanmoins, les soumissionnaires ont bénéficié de

vingt-trois (23) jours pour préparer leur soumission. Les soumissions reçues sont valides durant une période de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 17 juillet 2017. Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Quatre (4) addenda ont été émis pendant la période de publication. Un (1) concernant des renseignements complémentaires le 12 janvier 2017 et trois (3) précisant les modalités des garanties de cautionnement. Ils ont été publiés le 21 décembre 2016, le 13 janvier 2017 et le 16 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0757 - 20 juin 2016 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Enviro Services inc. pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport - Montant estimé de 205 030,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12773 (8 soum.)

CE13 0691 - 22 mai 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois avec EnviroServices Inc., pour la fourniture, sur demande, de services de techniciens pour le prélèvement d'échantillons de sols contaminés, la réalisation d'analyses chimiques et la rédaction d'un rapport - Montant estimé : 268 096,46 \$ - Appel d'offres public # 13-12773 (8 soum.)

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements et les services centraux, des sols excavés dont la nature et le niveau de contamination sont inconnus doivent être éliminés hors site. L'élimination de matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Les sols excavés sont, soit entreposés sur le terrain d'origine, soit, dans le cadre de projets linéaires pour lesquels l'article 10 du règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCTSC) s'applique, acheminés vers des sites d'entreposage temporaire aux fins de caractérisation environnementale. Les résultats d'analyses chimiques permettront de déterminer le site d'enfouissement ou le traitement approprié selon le niveau de contamination.

Les endroits où sont entreposés les sols non caractérisés sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. L'objet du présent appel d'offres est de retenir les services d'une firme pour la prise d'échantillons, la réalisation d'analyses chimiques spécifiques, l'émission d'un certificat d'analyses et d'un rapport de campagne d'échantillonnage factuel, afin d'établir le mode de gestion adéquat des sols, conformément à la réglementation en vigueur.

Sur le plan quantitatif :

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres 16-15752 ont été estimées en fonction des historiques de consommation, et ce, en collaboration avec le Service de l'environnement.

Le volume total estimé de mobilisation et de démobilisation de personnel est de 450 pour un total de 3000 échantillonnages durant une période de 36 mois. Le montant total estimé est de 662 829,55 \$, avec taxes.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins, mais n'engagent aucunement la Ville à effectuer un minimum, ou la totalité des analyses.

Les particularités de l'appel d'offres :

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés.

Il est à noter que la Ville de Montréal est déjà sous contrat pour l'objet de cet appel d'offres, cependant lorsque l'entente en cours, numéro 1166349, sera échue ou lorsque les montants alloués de 79 331,90 \$, avec taxes incluses seront atteints. Le présent contrat débutera avec les services de l'adjudicataire, Groupe Akifer inc. et la date de transfert de contrat est prévue au plus tard le 30 avril 2017.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au dépôt de la soumission. L'adjudicataire devra remettre à la Ville, une garantie d'exécution équivalant à dix pour cent (10 %) du montant de la valeur annuelle du contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15752, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 16 fournisseurs :

- SNC Lavalin inc;
- Groupe Akifer inc.;
- Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure;
- Avizo experts-conseils inc.;
- Englobe;
- EnviroServices inc.;
- GHD Consultants Limitée;
- Groupe ABS;
- Labo S.M. inc.;
- Le Groupe Solroc inc.;
- Les services Exp inc.;
- Nordikeau inc.;
- Solmatech inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée;
- Terrapex Environnement Itée;
- WSP Canada inc..

Nous avons reçu 10 soumissions de la part de :

- Groupe Akifer inc.;
- Groupe ABS;
- EnviroServices inc.;
- Nordikeau inc.;
- Avizo experts-conseils inc.;
- Solmatech inc.;
- Le Groupe Solroc inc.;
- Les services Exp inc.;
- SNC Lavalin inc;
- GHD Consultants Limitée..

Motifs de refus de la part des six (6) preneurs de cahier de charges qui n'ont pas soumissionné :

Certains fournisseurs n'ont pas eu les ressources disponibles pour travailler sur l'élaboration d'une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe Akifer inc.	557 910,44 \$		557 910,44 \$
Groupe ABS	568 769,83 \$		568 769,83 \$
Nordikeau inc.	610 063,10 \$		610 063,10 \$
EnviroServices inc.	619 974,35 \$		619 974,35 \$
Avizo experts-conseils inc.	668 546,23 \$		668 546,23 \$
Solmatech inc.	714 575,37 \$		714 575,37 \$
Le Groupe Solroc inc.	747 331,81 \$		747 331,81 \$
Les services Exp inc.	801 792,53 \$		801 792,53 \$
SNC Lavalin inc	806 334,90 \$		806 334,90 \$
GHD Consultants Limitée	883 226,45 \$		883 226,45 \$
Dernière estimation réalisée	662 829,55 \$		662 829,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			697 852,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			325 316,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			58,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-104 919,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-15,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			10 859,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,95 %

L'écart de 15,83 % à la baisse entre la soumission de Groupe Akifer inc. et l'estimation provenant des professionnels s'explique par plusieurs facteurs, dont :

- Les estimations pour l'appel d'offres 16-15752 du nombre de mobilisation et démobilisation de personnel, ainsi que le nombre d'analyses sont plus élevés qu'auparavant. Cela nous permet d'offrir un volume plus important aux soumissionnaires et donc d'obtenir une plus grande économie d'échelle;
- La baisse des prix est également due à une concurrence accrue entre les différents soumissionnaires qui souhaitent obtenir les contrats;
- Enfin, au cours des dernières années, les laboratoires d'analyses chimiques ont réalisé des investissements majeurs dans de nouveaux équipements, ce qui leur permet aujourd'hui d'offrir un service de qualité à un prix plus compétitif.

Afin de limiter les risques dans ce dossier, et d'offrir des analyses qui correspondent au niveau de qualité exigée par le ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques, les soumissionnaires devaient respecter au moment du dépôt de leur soumission, ces deux (2) exigences administratives :

- Au moment de la soumission, le laboratoire ou ses sous-traitants qui effectueront les analyses devront être accrédités par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) pour effectuer toutes les analyses;
- Au moment de la soumission, le laboratoire ou ses sous-traitants qui effectueront les analyses devront être accrédités par le CCN pour analyser les échantillons des aliments selon les méthodes spécifiées.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'environnement, a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 662 829,55 \$, taxes incluses, pour les 36 mois de la durée du contrat.

Le soumissionnaire conforme que nous recommandons, Groupe Akifer inc., a soumissionné un montant de 557 910,44 \$, taxes incluses. Les économies obtenues à la suite de cet appel d'offres s'élèvent donc à 104 919,11 \$, par rapport à l'estimé basé selon les prix soumis lors du dernier appel d'offres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de la politique environnementale du Groupe Akifer inc. sont répartis comme suit :

- Trouver des solutions durables pour les problématiques environnementales de leurs clients;
- Maintenir à jour l'éducation et la formation environnementales des employés;
- Réduire l'empreinte écologique des interventions;
- Participer au développement de nouvelles technologies en matière de réhabilitation de sites contaminés;
- Réduire les déchets et favoriser la conservation de l'énergie.

De plus les services analytiques en environnement qui sont couverts par des entreprises telles que le Groupe Akifer inc., sont des éléments essentiels pour le développement de pratiques durables et respectueuses de l'environnement..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin «Info-achats» afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.
Début du contrat prévu : Au moment où l'entente-cadre actuelle prendra fin par le montant atteint ou le 30 avril 2017;

Fin du contrat: le 26 mars 2020;

Comité exécutif: le 15 mars 2017;

Conseil municipal: le 27 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-14

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-02-14



Dossier # : 1170695002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport de résidus verts 2017 -2018 pour l'arrondissement Verdun à la firme : Derichebourg Canada Inc. pour une durée de 59 semaines non consécutives. Dépense totale de 197 828 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15860 - 7 soumissionnaires.

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement Verdun, pour une période de 59 semaines non consécutives (2017-2018), les services de collecte et transport de résidus verts, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 17-15860 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de semaines	Montant (taxes incluses)
Résidus verts				
Derichebourg Canada Inc.	Verdun	Avril 2017	59	197 827,94 \$

2. d'ajuster la base budgétaire du Service l'environnement en 2018 de 41 316,67 \$

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-28 14:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170695002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport de résidus verts 2017 -2018 pour l'arrondissement Verdun à la firme : Derichebourg Canada Inc. pour une durée de 59 semaines non consécutives. Dépense totale de 197 828 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15860 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

Dans ce cadre, le contrat de collecte/transport des résidus verts de l'arrondissement Verdun ayant pris fin en 2016, doit être renouvelé pour les années 2017 et 2018.

L'appel d'offres public N° 17-15860 a été lancé le 1^{er} février 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 20 février 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 20 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 décembre 2016 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal, le contrat de collecte et transport de résidus verts pour l'arrondissement Verdun permettra la poursuite de ce service jusqu'à l'automne 2018.

Trente-trois (33) collectes hebdomadaires seront réalisées en 2017 et vingt-six (26) en 2018. La durée du contrat permettra d'arrimer ce dernier à la fin des autres contrats de

collecte et transport existants pour les autres matières résiduelles de l'arrondissement. Le but est de permettre un appel d'offres pour l'ensemble des services de collecte et transport au sein d'un même arrondissement à l'échéance de ceux-ci.

Il y a eu 11 preneurs du cahier de charges et de ce nombre 7 entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons de désistements des 4 firmes sont les suivantes :

- n'a pas soumissionné car le secteur visé par l'appel d'offres ne faisait pas partie de son territoire,
- n'a pas eu assez de temps pour préparer son offre,
- ne pouvait répondre au besoin,
- n'a pas donné suite à la demande d'information afin de connaître les raisons.

JUSTIFICATION

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Les sept (7) soumissions déposées sont conformes.

Tableau normalisé :

A/O 17-15860	CONTRAT - Collecte / transport - Résidus verts	
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme		
Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Verdun	
	Collecte transport	Prix
	DÉRICHEBOURG CANADA INC.	197 828 \$
	SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RICHELIEU INC.	246 359 \$
	SERVICES RICOVA INC.	268 085 \$
	SERVICES MATREC INC.	271 002 \$
	REBUTS SOLIDES CANADIENS INC.	275 286 \$
	9064-3032 QUÉBEC INC. (JR SERVICES SANITAIRES)	290 084 \$
	RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC.	386 118 \$
Estimation des professionnels		300 900 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		276 395 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)		40%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		188 290 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		95%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(103 072) \$

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-34%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	48 531 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	25%

À la lumière du tableau, on constate une différence de 40% entre la moyenne et la soumission la plus basse. Si l'on fait exception du dernier soumissionnaire, on observe un faible étalement des prix et la différence avec le plus bas soumissionnaire diminue à 30%, ce qui est reflète une saine compétition sur le marché.

L'estimation des professionnels du Service de l'environnement se retrouve au haut du regroupement des prix reçus, en excluant le dernier. Cette estimation a été préparée en fonction de services similaires dans des arrondissements similaires (nombre d'immeubles, km², nombre de collecte). On observe donc une saine compétition des entreprises pour les services demandés par la Ville.

La tendance observée dans d'autres appels d'offres de collecte / transport depuis 2015 sous la compétence du conseil municipal se confirme encore ici, par un prix agressif d'un entrepreneur voulant s'assurer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une durée de 59 semaines non consécutives en 2017 et 2018. La somme requise pour financer le contrat s'élève à 197 827,94 \$ taxes incluses. La répartition du coût est présentée comme suit :

Année	2017	2018	Total
Collecte résidus verts taxes incluses	109 682,77 \$	88 145,17 \$	197 827,94 \$

Pour plus de détails, voir la pièce jointe 'Aspect financier'.

Pour harmoniser le niveau du service de la collecte à travers les arrondissements, le nouveau contrat qui commencera à partir d'avril 2017 prévoit 15 collectes supplémentaires pour un total de 33 collectes par année, ce qui engendre un coût supplémentaire de 41 316,67\$. Pour l'année 2017, ces collectes supplémentaires seront financées par des économies liées aux indexations et ajustements de carburant des contrats de la collecte et de transport. Pour l'année 2018, l'ajustement de la base budgétaire de 41 316,67 \$ sera requis afin de maintenir la continuité du service.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques - collecte et transport arrondissement.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières organiques (60%)*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement concerné réalisera des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de la poursuite de ces collectes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CM du 12 avril 2017

Début du contrat: Fin avril 2017

Fin du contrat : 18 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin ROBERGE, Verdun

Lecture :

Martin ROBERGE, 27 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2017-03-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-03-28



Dossier # : 1177360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze (12) mois, du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.

1. Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois (29 mai 2017 au 28 mai 2018), au prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autorisé une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-29 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze (12) mois, du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 754 816,52 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la prolongation de l'entente-cadre collective pour l'approvisionnement de pièces de fonte pour aqueduc et égout tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre est gérée par le Service de l'approvisionnement. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises sont accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. L'octroi du contrat du présent appel d'offres 14-13310 avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, a été effectué le 30 octobre 2014. L'entente actuelle viendra à échéance le 29 mai 2017 à la suite du contrat de trois (3) ans ferme, au montant total estimé de 1 960 028,95 \$, taxes incluses.

Afin d'assurer l'approvisionnement en pièces pour les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, le Service de l'approvisionnement aimerait exercer la seule option de prolongation de douze (12) mois, au montant total estimé de 754 816,52 \$, taxes incluses, comme prévu à la clause 4 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13310.

Selon les données disponibles, la consommation réelle sur cette entente-cadre en date du 26 janvier 2017 est estimée à 1 698 337,17 \$, taxes incluses. Ce qui représente 86,65 % du montant total octroyé soit 1 960 028,95 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 14 0450 - 30 octobre 2014 - Conclure une entente-cadre d'une période de trente (30) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, pour la fourniture, incluant la livraison, de pièces de fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 - (4 soum.) Entente d'une valeur de 1

960 028,95 \$, taxes incluses.

CG12 0140 – 17 mai 2012 – Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois de l'entente-cadre conclue avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe co. Ltée, pour la fourniture sur demande de moulage de fonte – Appel d'offres public 07-10307 (4 soum.) Entente d'une valeur de 545 205,24 \$, taxes incluses.

CG07 0091 – 26 Avril 2007 – Conclure une entente-cadre avec Fonderie Laperle, division de Canada Pipe co. Ltée pour la fourniture sur demande, de moulage de fonte, pour une période de soixante (60) mois – Appel d'offres public 07-10307 (4 soum.) Entente d'une valeur de 5 786 352,46 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin. Le contrat porte sur la fourniture de moulage de pièces de fonte sur demande, pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal ainsi que l'ensemble des magasins. Les prévisions de consommation ont été constituées en collaboration avec le Centre de distribution principal de la Ville qui tient en inventaire ces pièces pour l'ensemble de la Ville. Également, le requérant aura la possibilité de s'approvisionner directement chez le fournisseur. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville.

JUSTIFICATION

Prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de fonte et pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 14-13310. La prolongation de l'entente-cadre permet de maintenir la constance, la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité adéquat des fournitures.

Selon Statistique Canada, et considérant le marché américain, le prix moyen des matières premières pour les pièces de fonte est resté stable pour l'année 2016. La baisse de la devise canadienne par rapport à la devise américaine a influencé les prix à la hausse d'environ 14,58 %. Par conséquent, il y a une augmentation des prix actuels du marché, ce qui justifie l'importance d'autoriser cette prolongation d'entente. La présente demande de prolongation est favorable pour la Ville de Montréal tenant compte des diverses fluctuations de prix et de la conjoncture des marchés des métaux ferreux et des produits semi-ouvrés de fer et d'acier.

Il est à noter que la prolongation de l'entente-cadre collective est soumise à l'indexation des prix obtenus lors de l'appel d'offres 14-13310, tel que mentionné à la clause 6 des clauses administratives particulières « Ajustement des prix ». Donc, nous avons considéré l'ensemble de nos études sur la base des prix ajustés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût total de la prolongation de l'entente-cadre est de 754 816,52 \$, taxes incluses. Il s'agit d'entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. La consommation réelle de l'entente venant à échéance, au 26 janvier 2017 était de 1 698 337,17 \$ soit environ 86,65 % du montant total de l'entente-cadre. En moyenne, la consommation mensuelle sur l'entente actuelle est d'environ 62 901,38 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin «Info-achats» afin de les informer de la prolongation de l'entente selon les mêmes conditions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 12 avril 2017.
- Conseil municipal : le 24 avril 2017.
- Conseil d'agglomération : le 27 avril 2017.
- Début du contrat prévu : le 30 mai 2017.
- Fin du contrat : 29 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-03-29

**Dossier # : 1174631003**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 \$, taxes incluses, pour la prolongation de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853, 40 \$ à 8 198 748,19 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 070 567,86 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur AHU-15 accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 1 716 017,74 \$ à 2 786 585,60 \$;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 048 625,05 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur AHU-17 accordé à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total de ce contrat de 1 680 706,57 \$ à 2 729 331,62 \$;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 030 701,88 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement pour le secteur AHU-19 accordé à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total de ce contrat de 1 652 129,08 \$ à 2 682 830,96 \$;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-27 11:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 \$, taxes incluses, pour la prolongation de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853, 40 \$ à 8 198 748,19 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les trois contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville en 2015. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090211 - 14 septembre 2015 - Accorder deux contrats de déneigement à Transport Rosemont inc. et un contrat de déneigement à Pépinière Michel Tanguay pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 \$ et 1 652 129,08 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville ont commencé à l'hiver 2015-2016 et la durée initiale était de deux saisons hivernales. Les contrats incluent deux options de prolongation d'une année chacune. Ceci est la première demande de prolongation.

Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation de l'adjudicataire. Dans le cas présent, les adjudicataires ont signifié leur intérêt face à la prolongation de leurs contrats pour l'hiver prochain.

JUSTIFICATION

La prolongation de ces contrats de déneigement clé en main permet de répartir dans le temps le renouvellement des contrats, tel que demandé par le Bureau de l'inspecteur

général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal* (2015).
Le cahier des charges inclut déjà des opérations d'épandage trottoirs, ce qui est maintenant la norme lors de tous les renouvellements de contrats.

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a donné son accord pour la prolongation de ces contrats.

Même s'il est difficile de comparer avec exactitude la valeur de ces contrats à ceux octroyés l'an dernier il semble que les prix des contrats pouvant être renouvelés soient encore économiquement intéressant. En ramenant le coût approximatif des contrats par kilomètre linéaire, et en comparant avec les autres contrats de déneigement clé en main pour le même arrondissement ou pour des secteurs géographiquement rapprochés, voici ce qui en ressort :

Estimation du coût au kilomètre linéaire

Contrats prolongés		Contrats octroyés en 2016	
AHU-15	24 400 \$	AHU-101	25 500 \$
AHU-17	23 800 \$	AHU-102	26 600 \$
AHU-19	22 300 \$	AHU-103	24 600 \$
		VSP-102	25 500 \$
		VSP-103	26 600 \$

Pour toutes ces raisons, le SCA recommande la prolongation des contrats de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (évalué à 1,5 %) et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers (majoration de 21,5 %), comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrats.

Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Secteur	Adjudicataire	Montant (taxes incluses)
AHU-15	Transport Rosemont inc.	1 070 567,86 \$
AHU-17	Transport Rosemont inc.	1 048 625,05 \$
AHU-19	Pépinière Michel Tanguay	1 030 701,88 \$
TOTAL		3 149 894,79 \$

Les crédits prévus pour les contrats de déneigement sont prévus au budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres, ce qui pourrait faire augmenter les prix.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation des contrats : 15 novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Louis LAPOINTE, 24 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-13

Richard ACHILLE
Chef de section harmonisation des activités
de déneigement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André HAMEL
Directeur travaux publics

Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2017-02-24



Dossier # : 1176135002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Communications Rycom inc., pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal (AVIS SIMON numéro 1116902). Le montant estimé pour la période de prolongation est de 85 589,50 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec l'entreprise Communications Rycom inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 16-15043 (AVIS SIMON 1116902);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-30 10:33

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Communications Rycom inc., pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal (AVIS SIMON numéro 1116902). Le montant estimé pour la période de prolongation est de 85 589,50 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but de conclure une entente-cadre pour une période de douze (12) mois avec option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de bas de différents modèles, à l'usage des employés de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 13 avril 2016, d'une valeur totale de 76 352,60 \$, taxes incluses, prendra fin le 12 avril 2017. En date du 23 mars 2017, la consommation sur cette entente-cadre est de 74 052,27 \$, taxes incluses, représentant environ 96,99 % de sa valeur totale.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation, à partir du 12 avril 2017, aux mêmes conditions que l'appel d'offres 16-15043.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Communications Rycom inc., a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AVIS SIMON - 13 avril 2016 Conclure avec Communications Rycom inc. une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation, pour la fourniture de bas, destinés aux employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15043 (5 soumissionnaires). Montant de l'entente : 76 352,60 \$, taxes incluses.

B/C1105662 - 26 février 2016 Contrat de gré à gré conclu avec Martial Bessette inc., pour

la fourniture de bas thermaux pour le froid intense. Montant total : 1 222,18 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations en fournissant à ses policiers et pompiers des bas thermaux pour le froid intense et des bas à la cheville, tout en bénéficiant des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

La stratégie d'approvisionnement pour l'acquisition des bas a été déterminée en décembre 2015, en tenant compte qu'une autre entente de bas (cousinés et non cousinés) arriverait à échéance en avril 2017. Dans notre stratégie initiale, nous voulions solliciter le marché en 2017 pour un regroupement de tous les modèles des bas utilisés à la Ville. Au début de 2016, la Ville était en train de revoir sa stratégie d'approvisionnement pour un groupe important de vêtements (incluant les bas) et d'opter pour un programme de gestion vestimentaire intégré. Cette nouvelle vision a généré le besoin de prolonger les ententes en cours là où cette possibilité pourrait s'appliquer afin de couvrir la période se terminant en décembre 2017.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire intégré.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente-cadre permettra à la Ville de couvrir les distributions annuelles de vêtements effectuées en 2017.

Pour ce contrat, les bas sont confectionnés au Québec.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

74 441,84 \$ + 3 722,09 \$ (TPS) + 7 425,57 \$ (TVQ) = 85 589,50 \$ (taxes incluses).

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1177482002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;
2. d'accorder aux firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. et Lafarge Canada inc., ayant présenté des soumissions conformes aux documents de l'appel d'offres 17-15973, le contrat à cette fin, au montant total estimé des ententes de 2 181 535,66 \$, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-30 16:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs facteurs influencent les prix soumis pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait, notamment le prix de livraison du béton, les fluctuations des prix de l'énergie, la capacité de production de l'usine, les délais d'exécution et la demande de ces types de produits dus aux nombreux chantiers de construction pour l'année en cours et les prochaines années.

En outre, le réseau routier de la Ville de Montréal comprend environ 4 050 km de voies de circulation (1 950 km en artériel et 2 100 km en local) et 6 675 km de trottoirs. La Ville consacre des efforts considérables à la remise en état des routes afin de maintenir la qualité de vie des résidents. Dans cette optique, le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres collectives pour combler les besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, à la suite de l'appel d'offres public 17-15973.

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis l'année 2002, une entente-cadre et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait.

D'ailleurs, en 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour une période de douze (12) mois, avec une option d'une seule prolongation de douze (12) mois. En mars 2014, le contrat a été octroyé, conformément au document de l'appel d'offres public 14-13224, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient, la firme Demix Béton, une division de Holcim Canada

inc. et la firme Lafarge Canada inc., pour un montant total estimé de 1 592 622,21 \$, taxes incluses .

En 2015, ces ententes-cadres ont été prolongées pour une période de douze (12) mois pour une valeur totale de 1 696 923,67 \$, taxes et contingences incluses. Ces ententes-cadres collectives étaient en vigueur du 12 avril 2015 jusqu'au 11 avril 2016.

Le 21 mars 2016, le conseil municipal a autorisé l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé, pour les travaux en régie, à la compagnie Demix Béton, une division de CRH Canada inc. pour un montant total estimé de 1 471 204,29 \$, taxes incluses, valide pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 12 avril 2016 au 31 mars 2017, le tout selon les conditions de l'appel d'offres public, 15-14808. Selon l'information disponible, l'entente a été utilisée à environ quarante-huit pour cent (48 %) du montant total estimé, soit 702 453,32 \$.

Les motifs qui ont motivé la mise en marché en début d'année d'un nouvel appel d'offres public, 17-15973, plutôt que d'utiliser la prolongation possible de l'entente-cadre collective avec la compagnie Demix Béton, une division de CRH Canada inc. consiste d'une part, la volonté d'ouvrir le marché puisque lors du dernier appel d'offres, une seule soumission avait été reçue. D'autre part, nous voulions favoriser la concurrence et obtenir des prix plus avantageux pour la Ville.

Par conséquent, le Service de l'approvisionnement a recommandé de ne pas se prévaloir de l'option de renouvellement disponible, mais plutôt de privilégier le lancement d'un nouvel appel d'offres pour une période de vingt-quatre (24) mois. Nous croyons également que cette recommandation vise, d'une part, à clarifier et à faciliter le processus d'approvisionnement et, d'autre part, à garantir aux usagers d'obtenir un meilleur service, de répondre davantage à leurs besoins et d'assurer, à moyen terme, des prix plus avantageux à la Ville.

En outre, le recours à un nouvel appel d'offres représente une occasion de revoir les besoins des arrondissements aussi bien en nombre d'articles, qu'en quantité nécessaire pour le bon déroulement des opérations. En effet, la révision des besoins des usagers a permis de revoir les quantités prévisionnelles en se basant sur les quantités consommées pendant l'année 2016 et les besoins futurs des arrondissements. Nous avons conservé les mêmes produits que l'entente précédente, entre autres, le béton prémélangé 32 MPa et 35 MPa, l'accélérateur de prise sans chlorure pour béton 32 MPa et 35 MPa et le remblai sans retrait avec ciment portland. Nous avons inclus, dans le bordereau de soumission, deux (2) nouveaux articles: les fibres synthétiques structurales et le type HE de béton prémélangé avec une résistance 32 MPa, ce qui va permettre de répondre davantage aux besoins des arrondissements. À ce propos, la fibre synthétique permet, entre autres, de renforcer la structure du béton, d'améliorer la ductilité et la ténacité, ainsi que de diminuer le risque de corrosion. Quant au béton prémélangé 32 MPa, de type HE est exigé lors des opérations de réfection des trottoirs qui peuvent se dérouler à l'automne.

Selon une étude sur les matériaux de construction faite par le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke (2009) : « dans la production montréalaise de béton prémélangé, il y a 9 % du ciment Portland qui est remplacé par des cendres volantes, ces cendres volantes proviennent de la Nouvelle-Écosse. Elles sont transportées d'abord par bateau puis par camion pour une distribution locale ». En liaison avec ces propos et à la lumière des informations disponibles, il est fort probable que les prix de l'énergie risquent d'augmenter dans les prochaines années, sachant qu'actuellement le prix de pétrole est peu élevé. Par conséquent, les prix des transports du béton prémélangé et de remblai sans retrait, pourraient être influencés et causer une augmentation des prix.

De plus, les recherches sur les pratiques des villes comparables, dans les dernières années, en ce qui a trait à l'acquisition du béton prémélangé, ont démontré que pour ces types de produits, une période de deux (2) ans a été privilégiée pour la conclusion des contrats.

Dans le but de favoriser la concurrence et solliciter davantage les fournisseurs à nous fournir des prix avantageux, le bordereau de soumission leur a permis de soumettre des prix pour une période de vingt-quatre (24) mois, tout en tenant compte des attentes des usagers. De plus, le bordereau de soumission a été divisé en deux (2) groupes : A et B. L'octroi se fait par groupe, ce qui accorde l'opportunité à différentes entreprises de remporter le contrat pour chacun des deux (2) lots distincts.

Le 9 février 2017, l'appel d'offres public 17-15973 concernant la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de dix-neuf (19) jours. Par ailleurs, la période de validité des soumissions a été fixée à cent quatre-vingts (180) jours civils. Aucun addenda n'a été émis.

L'estimé au préalable à l'appel d'offres pour les deux groupes est de 2 333 651,82 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0347 - 21 mars 2016, conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé : 1 471 204,29 \$ taxes incluses.

CM 15 0306 - 23 mars 2015, ces ententes-cadres ont été prolongées pour une période de douze (12) mois pour une valeur totale de 1 696 923,67 \$, taxes et contingences incluses, servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224. Ces ententes-cadres en vigueur depuis le 12 avril 2015, ont pris fin le 11 avril 2016. Montant total estimé : 1 696 923,67 \$, taxes incluses.

CM 14 0276 - 24 mars 2014, conclure avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. une entente-cadre collective pour douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13224 (3 soumissionnaires). Montant total estimé : 1 592 622,21 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait, servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'aspect qualitatif

Les produits de béton prémélangé et le remblai sans retrait sont des produits nécessaires aux projets d'entretien et de réfection des rues et d'aqueduc. Pour cet appel d'offres, le bordereau de soumission a été divisé en deux groupes d'articles : groupe A et groupe B. Le premier groupe est composé de béton prémélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (MPa). Le béton prémélangé est utilisé par les arrondissements pour la réfection des rues et trottoirs. Tandis que, le deuxième groupe, est constitué de remblai sans retrait, une matière utilisée pour remblayer les tranchées des routes et des rues lors de réparation ou d'installation de services publics telle que : l'aqueduc et les égouts.

L'appel d'offres pour la fourniture, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, a été élaboré sur l'historique de consommation et sur la base des prévisions de consommation future des arrondissements. Lors de l'élaboration de cet appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a eu l'occasion de revoir les besoins des arrondissements. Nous avons conservé les mêmes produits que l'entente précédente, entre autres, le béton prémélangé 32 MPa et 35 MPa, l'accélérateur de prise sans chlorure pour béton 32 MPa et 35 MPa et le remblai sans retrait avec ciment Portland. Nous avons inclus deux (2) nouveaux articles : les fibres synthétiques structurales et le type HE de béton prémélangé avec une résistance 32 MPa, dans le bordereau de soumission, ce qui va permettre de répondre davantage aux besoins des arrondissements.

La logistique liée à la livraison du béton au lieu de travail est un élément important dans les travaux de trottoirs. Pour l'élaboration de cet appel d'offres, nous avons pris en compte l'amélioration du niveau de service, pour permettre un meilleur déroulement des opérations, minimiser les contraintes de délais supplémentaires pour les usagers, ainsi que pour favoriser la concurrence entre les fournisseurs potentiels. La base d'octroi du contrat se fait par groupes d'articles, soit le groupe A pour le béton prémélangé et le groupe B pour le remblai sans retrait, ce qui a permis aux différents fournisseurs la possibilité d'obtenir un contrat.

L'aspect quantitatif

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par les différents arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais.

À titre indicatif, les quantités prévisionnelles exigées dans cet appel d'offres pour le béton prémélangé, avec une résistance de 35 MPa sont environ de 3400 m³, alors que celles avec une résistance de 32 MPa sont de l'ordre de 5480 m³. Les quantités estimées de fibres synthétiques structurales sont de l'ordre de 4500 m³. Les quantités prévisionnelles de remblai sans retrait avec ciment Portland sont environ de 2000 m³.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle, des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de dix pour cent (10 %) de la valeur annuelle du contrat ont été exigées.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure avec les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., pour un montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses et Lafarge Canada inc., pour un montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses, des ententes-cadres collectives valides pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé de l'entente : 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense, pour les deux groupes, s'élevant à 2 333 651, 82 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation. Pour établir l'estimation pour les années 2017 et 2018, nous avons pris en compte la moyenne des dix (10) dernières années de l'indice de prix à la consommation

(IPC).

Preneurs de cahier de charge : (4)

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.
Démix Béton, division de CRH Canada
Lafarge Canada inc.
Béton Provincial Ltée.

Soumissionnaires : (4)

Unibéton, une division de Ciment Québec inc.
Démix Béton, division de CRH Canada
Lafarge Canada inc.
Béton Provincial Ltée.

Aucun désistement n'a été constaté.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la politique de gestion contractuelle de la Ville.

À la suite de la vérification des soumissions, nous avons constaté une erreur de calcul dans le montant total de la soumission de la firme Démix Béton inc. Par conséquent, le Service de l'approvisionnement et ce, en conformité avec la clause 9 des instructions aux soumissionnaires, a procédé à la correction de l'erreur de calcul du montant total de la soumission de la firme Démix Béton inc., et ce, en se basant sur les prix unitaires soumis.

Groupe A : Béton prémélangé

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	1 919 507,63 \$		1 919 507,63 \$
Démix Béton, division de CRH Canada	1 924 658,51 \$		1 924 658,51 \$
Lafarge Canada inc.	1 966 716,36 \$		1 966 716,36 \$
Béton Provincial Ltée.	1 990 504,69 \$		1 990 504,69 \$
Dernière estimation réalisée	1 948 193,12 \$		1 948 193,12 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 950 346, 80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	1,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	70 997,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	3,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(28 685, 49 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-1,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	5150,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,27 %

L'estimation de la valeur du contrat réalisée pour le groupe A était de 1 948 193,12 \$, taxes incluses. Par contre, le plus bas soumissionnaire conforme pour ce groupe d'articles, soit Unibéton, une division de Ciment Québec inc., a fourni des prix pour un montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses. Par conséquent, l'écart à la baisse entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est équivalent à 28 685,49 \$, ce qui se traduit par des économies d'environ 1,49 % pour la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe A : béton prémélangé, au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Unibéton inc., une division de Ciment Québec inc., au montant total estimé de 1 919 507,63 \$, taxes incluses.

Groupe B : Remblai sans retrait

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lafarge Canada inc.	262 028,03 \$		262 028,03 \$
Démix Béton, division de CRH CANADA	392 352,19 \$		392 352,19 \$
Béton Provincial Ltée.	506 464,88 \$		506 464,88 \$
Unibéton, une division de Ciment Québec Inc.	521 986,50 \$		521 986,50 \$
Dernière estimation réalisée	385 458,70 \$		385 458,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			420 707,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			60,56 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	259 958,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	99,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(123 430,67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-32,02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	130 324,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	49,74 %

L'estimation de la valeur du contrat réalisée pour le groupe B était de 385 458,70 \$, taxes incluses. Par contre, le plus bas soumissionnaire conforme pour ce groupe d'articles, soit Lafarge Canada inc., a fourni des prix pour un montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses. Par conséquent, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est équivalent à 123 430,67 \$, ce qui se traduit par des économies d'environ 32 % pour la Ville de Montréal. Le montant estimé au préalable pour le groupe B, soit le remblai sans retrait, a été élaboré sur la base des prix payés par la Ville dans la dernière entente, majorés par la moyenne des dix (10) dernières années de l'indice de prix à la consommation (IPC). La firme Lafarge Canada inc. a soumis un prix à zéro pour les frais d'ouverture de l'usine, le soir, la fin de la semaine ou encore les jours fériés. Ce qui explique ces économies.

Le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe B : remblai sans retrait au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Lafarge Canada inc., au montant total estimé de 262 028,03 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En somme, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture de béton prémélangé et de remblai aux firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., et Lafarge Canada inc. au montant total estimé de 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des arrondissements. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Montant total estimé de l'entente pour les groupes A et B

<u>Groupes</u>	Montant total estimé (sans taxes)	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total estimé (taxes incluses)
Groupe A - Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	1 669 500,00 \$	83 475,00 \$	166 532,63 \$	1 919 507,63 \$

Groupe B - Lafarge Canada inc	227 900,00 \$	11 395,00 \$	22 733,03 \$	262 028,03 \$
Montant total estimé	1 897 400,00 \$	94 870,00 \$	189 265,66 \$	2 181 535,66 \$

Comparativement à l'estimé fait au préalable, soit 2 333 651,82 \$, taxes incluses, nous constatons des économies de l'ordre de 7 % par rapport au montant total estimé de 2 181 535,66 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. En plus, la Ville risque de perdre la possibilité d'économies de volume. En cas de non-octroi dudit contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements ne pourront pas combler leurs besoins en béton prémélangé et de remblai sans retrait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer des ententes-cadres collectives ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres collectives avec les firmes retenues.

CE : 12 avril 2017.

CM : 24 avril 2017.

CG : 27 avril 2017.

Début du contrat : 28 avril 2017.

Fin du contrat : 27 avril 2019.

Fin du contrat incluant l'année optionnelle : 27 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1174473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
2. d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-31 13:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soumissionnaires) - Montant estimé : 535 611,04 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a mis en place un programme triennal d'inspection des deux mille six cent vingt-cinq (2625) chambres de vannes, de régulation de pression et de compteurs. Les équipements installés dans ces chambres souterraines doivent être maintenus en condition de fonctionnement pour s'assurer de régulariser les pressions selon les consignes, de vérifier les débits dans différents secteurs de l'île de Montréal et de répondre aux fermetures urgentes.

Les résultats des inspections réalisées ont permis de conclure que le nettoyage de la majorité des chambres est nécessaire, car au fil du temps, des sédiments provenant des eaux de ruissellement, de particules routières et de matières solides s'y sont accumulés. Cette activité fait partie de l'entretien préventif de base pour les équipements installés dans cet environnement humide et corrosif. Elle contribue aussi à diminuer les risques d'accident de travail et à rendre sécuritaire l'espace de travail des employés de la Ville de Montréal.

Les coûts du nettoyage d'une chambre de vannes varient selon certains critères: l'emplacement, le volume, la quantité et le type de sédiments ou de débris retrouvés à l'intérieur.

L'entente-cadre antérieure (CE15 0144) était pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2015 à 2017 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. À ce jour, environ quatre cent neuf (409) chambres souterraines ont été nettoyées. Les crédits étant épuisés, la DEP

souhaiterait conclure une nouvelle entente-cadre afin de poursuivre le nettoyage des chambres souterraines. L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau primaire d'aqueduc et permet de prévenir la dégradation de la structure des chambres et des équipements.

L'appel d'offres 17-15843 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 13 février 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 mai 2017.

Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0144 - 28 janvier 2015 - Conclure avec la firme Creusage R.L. inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 14-13883 (5 soumissionnaires) - Montant estimé : 290 012,94 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente cadre avec la firme Creusage R.L. inc., pour une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc, selon les besoins.

Le contrat prévoit aussi, lorsque requis, des travaux de nettoyage des chambres souterraines en cas d'urgence. L'adjudicataire est disponible en tout temps, pendant la durée du contrat.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'oeuvre, tel que spécifié au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 17-15843, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le SEAO. Sur les onze (11) preneurs, sept (7) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) firmes n'en ont pas déposé. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les motifs de désistement des firmes sont les suivants:

- Manque d'effectifs;
- Heures trop peu nombreuses;
- La firme n'est pas propriétaire de l'équipement requis.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que la firme Creusage R.L. inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Les montants indiqués dans le tableau d'analyse des soumissionnaires conformes sont

calculés pour les trois années (2017 à 2019).

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.)	535 611,04 \$	-	535 611,04 \$
ABC Environnement inc.	631 930,19 \$	-	631 930,19 \$
Beauregard Environnement Ltée	664 072,61 \$	-	664 072,61 \$
Groupe Sanyvan inc.	672 815,30 \$	-	672 815,30 \$
Kelly Sani-Vac inc.	755 411,62 \$	-	755 411,62 \$
Services Infraspéc inc.	782 441,67 \$	-	782 441,67 \$
Les Entreprises Jallex inc.	915 173,98 \$	-	915 173,98 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	721 865,49 \$	-	721 865,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			708 208,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			32,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			379 562,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			70,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(186 254,45 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(25,80 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			96 319,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,98 %

Le prix soumis par Creusage R.L. inc. est de 25,80 % (186 254,45 \$) inférieur à l'estimation réalisée à l'interne.

Les principaux écarts par rapport à l'estimation, ont été constatés aux articles suivants du formulaire de soumission :

- Article 1 - Camion type combiné avec un (1) homme de métier et un (1) ouvrier : Un écart de -10,8 % (51 835,42 \$);
- Article 2 - Camion type combiné avec un (1) homme de métier et deux (2) ouvriers : Un écart de -26,7 % (9 099,14 \$);
- Article 5 - Disposition des résidus : Un écart de -100 % (118 575 \$) a été constaté dû au fait que la firme Creusage R.L. a soumis un prix unitaire de 0,00 \$ à cet article au bordereau.

La DEP s'est assurée que l'adjudicataire, Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), disposera des résidus conformément à l'article 6.4 du devis technique, lequel précise : "Dans tous les cas, l'adjudicataire doit fournir quotidiennement au Directeur la preuve écrite (copie lisible des coupons de pesée des boues, incluant la copie lisible du bordereau de

pesée) que les matériaux provenant du chantier ont été transportés et disposés dans un site autorisé. Le site de disposition que l'adjudicataire entend utiliser dans le cadre du contrat pour disposer des boues et débris doit être présenté au Directeur pour son autorisation lors de la réunion de démarrage. "

L'augmentation de l'envergure de la présente entente-cadre par rapport à la précédente s'explique par l'ajout de nouvelles équipes de travail et par la nécessité d'effectuer le nettoyage d'un plus grand nombre de chambres souterraines.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.) détient une autorisation de l'AMF, en date du 16 avril 2014, portant le numéro 2014-CPSM-1024408. La fin de validité de cette autorisation est le 15 avril 2017. Cependant, la firme a soumis une demande de renouvellement de l'Autorisation auprès de l'AMF en date du 16 décembre 2016. Une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 535 611,04 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 489 084,27 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. La portion pour l'année 2017 s'élève à 119 024,68 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2017 et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années subséquentes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les présents travaux visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les infrastructures d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier est refusé ou reporté, le nettoyage des chambres souterraines ne pourra pas être effectué à court terme, ce qui pourrait compromettre les opérations d'inspection et d'entretien, car il n'y a pas de ressources internes ni d'équipements spécialisés disponibles pour ce type de travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Avril 2017
Début du contrat : Mai 2017
Fin du contrat : Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Daniel TURCOT
Chef de division - Exploitation du réseau et des réservoirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice - Service de l'eau

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1177360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Wolseley Canada inc. quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (2 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes: 517 707,92 \$, taxes incluses.)

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, avec la firme Wolseley Canada Inc., pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal – Appel d'offres 17-15867 au montant total estimé de l'entente de 517 707,92 \$, toutes taxes incluses. La durée est de 28 mois à partir du 25 avril 2017 au 24 août 2019 et le contrat est assorti de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires jusqu'au 24 septembre 2021.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-31 14:34

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Wolseley Canada inc. quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois, pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867 (2 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé des ententes: 517 707,92 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure avec la firme Wolseley Canada inc., quatre (4) ententes-cadres collectives pour une période approximative de vingt-huit (28) mois à partir de la date d'autorisation d'octroi, pour la fourniture, sur demande, de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15867, incluant la possibilité de deux (2) prolongations d'une période de douze (12) mois chacune. Les groupes d'articles 1, 2 et 3 sont composés de divers colliers de service de dimensions variables, tandis que le groupe d'articles 4 est composé de manchons de réparation en acier, de dimensions variables, pour l'ensemble du réseau égout et aqueduc de la Ville.

Ces ententes-cadres collectives font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe d'articles. Chaque arrondissement ainsi que les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès de l'adjudicataire, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle des ententes-cadres collectives. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Depuis 2009, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des dix-neuf (19) arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal des ententes-cadres collectives concernant les pièces en fonte, tubes en cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout et aqueduc.

Le dernier appel d'offres public, 13-13047, a été octroyé le 27 janvier 2014 à Wolseley Canada inc., dont l'entente-cadre collective couvrait une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 27 janvier 2014 au 26 janvier 2017. Le montant total estimé de cette entente-cadre collective est de 524 321,31 \$, taxes incluses, et sa consommation réelle a été de 434 899,11 \$, soit 82,95 % du montant total de l'entente. L'option de prolongation n'a pu être retenue par la Ville.

L'appel d'offres public 17-15867 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres

(SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-cinq (25) jours civils, soit du 13 février 2017 au 8 mars 2017. Deux addenda ont été publiés les 15 et 28 février 2017 pour préciser des informations au bordereau de soumission ainsi que pour reporter la date d'ouverture au 8 mars 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 4 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0042 - 27 janvier 2014 - Conclure avec Wolseley Canada inc., une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 13-13047 - (4 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 524 321,31 \$, taxes incluses.)

CM12 1096 - 17 décembre 2012 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils Itée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout, pour une période additionnelle de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2013 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses.)

CM11 0997 - 19 décembre 2011 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Lécuyer & Fils Itée, Réal Huot inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tubes de cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout, pour une période additionnelle de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2012 - Appel d'offres public 08-10712 - (6 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 669 158,11 \$, taxes incluses.)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche, par cet appel d'offres, des firmes qui sont en mesure de lui fournir, pour une période de vingt-huit (28) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, à compter de la date d'émission des ententes-cadres collectives, la fourniture de sellettes et manchons de réparation pour égout et aqueduc, selon les spécifications et exigences définies aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres est constitué des groupes d'articles 1, 2 et 3 qui sont composés de divers colliers de service de dimensions variables, tandis que le groupe d'articles 4 est composé de manchons de réparation en acier, de dimensions variables. La stratégie de fragmenter en quatre (4) groupes distincts permet à la Ville de bénéficier d'économies réelles.

Ce regroupement d'achats est composé des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que des services centraux. Le Centre de distribution de la Ville de Montréal a effectué une estimation des besoins de la Ville pour permettre ce regroupement d'achats et réaliser d'importantes économies d'échelle en s'appuyant sur le volume de consommation. Le regroupement de la Ville de Montréal connaît un accroissement de sa demande en fourniture de pièces pour égout et aqueduc.

La fourniture sur demande de colliers de service (sellettes) et de manchons de réparation sera principalement pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal ainsi que pour l'ensemble des magasins. Le requérant aura la possibilité de s'approvisionner aussi directement chez le fournisseur en utilisant les taux d'escompte prévus au cahier des charges. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville. L'adjudicataire devra fournir un rapport de consommation semestriel à la Ville. Ce rapport permettra le suivi des consommations tout au long de l'entente et va permettre à la Ville de répondre à ses obligations légales.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs. Par

contre, elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour la période 2017-2019, un potentiel d'approvisionnement d'une quantité approximative de 7 000 unités de réparations, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes et des interventions à effectuer sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Puisqu'il s'agit de produits à très grande consommation, nous avons exigé une garantie de soumission égale à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à quinze pour cent (15 %) de la valeur de la première année du contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15867, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de cinq (5) fournisseurs :

- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Réal Huot inc.;
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Utility Supply Corporation;
- Wolseley Canada inc.

Nous avons reçu quatre (4) soumissions :

- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Wolseley Canada inc.;
- St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- Réal Huot inc.

Deux (2) soumissions conformes :

- Albert Viau, Division d'Emco Corporation;
- Wolseley Canada inc.

Les firmes ont été déclarées non conformes, par l'absence de lettre d'engagement tel qu'exigé au document d'appel d'offres, ainsi que d'erreur administrative au bordereau de soumission.

Un preneur de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission s'est désisté en raison d'un manque de ressources disponibles pour élaborer la soumission.

Analyse des soumissions :

Groupe d'articles 1 - Collier de service en acier inoxydable

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	15 570,51 \$		17 902,19 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	15 594,79 \$		17 930,11 \$
Dernière estimation réalisée			17 943,78 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			17 916,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,08 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	27,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 41,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	- 0,23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	27,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,16 %

Groupe d'articles 2 - Collier de service en bronze

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	16 612,61 \$		19 100,35 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	16 668,22 \$		19 164,29 \$
Dernière estimation réalisée			19 202,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			19 132,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			0,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			63,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$			0,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 102,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			- 0,53 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			63,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			0,33 %

Groupe d'articles 3 - Collier de service en fonte

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	74 669,98 \$		85 851,81 \$

Albert Viau, Division d'Emco Corporation	75 863,37 \$		87 223,91 \$
Dernière estimation réalisée			92 822,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			86 537,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 372,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			1,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 6 970,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 7,51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 372,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,60 %

Groupe d'articles 4 - Manchon de réparation en acier inoxydable

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	343 425,59 \$		394 853,57 \$
Albert Viau, Division d'Emco Corporation	356 392,11 \$		409 761,83 \$
Dernière estimation réalisée			417 612,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			402 307,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			14 908,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			3,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 22 758,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 5,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			14 908,26 \$
			3,78 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)
 $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$

Adjudicataire recommandé :

Firme	Groupes d'articles	Montant total estimé des ententes-cadres collectives (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	1 - 2 - 3 - 4	517 707,92 \$

Les ententes-cadres collectives permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal, un approvisionnement constant des quantités requises, tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'octroyer des contrats à des fournisseurs tout en ayant le même prix pour chaque unité requérante, ainsi qu'un délai de livraison uniforme et adéquat tout en respectant les conditions optimales pour assurer un service de qualité aux citoyens.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc, pour la période 2017-2019 (28 mois), pour un montant total estimé à 547 580,69 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que des services centraux, en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une augmentation de 8 % pour les sellettes de service. Cette majoration inclut, notamment, l'inflation et la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits sanitaires en plastique, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de janvier 2017. En ce qui concerne les manchons de réparation, lors de l'estimation, nous avons pris en compte la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine et l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des tuyaux, tubes et tuyaux souples en caoutchouc et en plastique flexible, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de janvier 2017, représentant une augmentation de 2,02 %.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé des ententes-cadres collectives est de 517 707,92 \$, taxes incluses, soit de 6 613,39 \$ de moins que l'entente précédente qui était d'un montant de

524 321,31 \$, taxes incluses. Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

L'écart de prix entre ces ententes se justifie par une stratégie de regroupement mise en place par le Service de l'approvisionnement. Une faible augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine, ainsi qu'une baisse de la devise canadienne, a fait stabiliser les prix des sellettes de service et des manchons de réparation, requis aux opérations régulières du réseau égout et aqueduc de la Ville. La stratégie de fragmentation des groupes d'articles est bénéfique pour la Ville, car le prix moyen des articles est resté stable.

En comparaison avec les données de 2014, la baisse de la devise canadienne a influencé les prix à la hausse d'environ 21 % ce qui a engendré une majoration incluant l'indice des prix industriels publié par Statistique Canada, de 8 % pour les sellettes de service et 2,02 % pour les manchons de réparation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 12 avril 2017.
- Conseil municipal : le 24 avril 2017.
- Début du contrat prévu : le 24 avril 2017.
- Fin du contrat: 23 août 2019.
- Fin de contrat avec deux prolongations : 23 août 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1170206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., la première prolongation du contrat pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385 pour un montant maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 08:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le système de gestion de bases de données Integrated Data Management Systems (IDMS) est utilisé par plusieurs applications du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) notamment pour la gestion des activités administratives décentralisées (application GAAD) et pour la gestion des effectifs policiers (application SIGEP) sur l'ordinateur central. Le système de gestion de bases de données IDMS est conçue par la Compagnie CA du Canada. Des travaux importants sont nécessaires pour assurer le fonctionnement des systèmes, pour faire les modifications demandées dans le contexte de l'évolution des applications, pour mettre à jour des rustines (patches) et procéder à des tests de relève. En mai 2014, suite à l'appel d'offres no. 14-13385, un contrat a été octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245) pour une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données IDMS de la Compagnie CA du Canada. Cet appel d'offres comportait la possibilité d'une prolongation de l'entente pour un maximum de deux périodes supplémentaires de 12 mois chacune.

À cette fin, la Ville désire se prévaloir de la première des deux options de prolongation prévues au contrat.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'autoriser la première prolongation du contrat octroyé à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, conformément à l'appel d'offres public #14-13385, pour une période d'un an soit du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant total maximal de 96 579,00 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737,00 \$ à 386 316,00 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0245 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #14-13385 - (1 soumissionnaire).

CE13 1051 - 31 juillet 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 27 594 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures, majorant ainsi le montant total du contrat de 27 594 \$ à 55 188 \$ (taxes incluses);

DA122748001 - 28 août 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la firme soumissionnaire Héra Évolution Inc., s'engage à fournir à la Ville les services de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada pour la période d'un an, soit à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures pour une somme maximale de 27 594,00\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12104 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) souhaite maintenir l'accès aux services de la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour une année supplémentaire. Le mandat sera de réaliser divers travaux d'entretien techniques et opérationnels aux bases de données utilisées par certaines applications du SPVM. Les tâches de l'administrateur du système de gestion de bases de données IDMS sont, notamment:

- Entretien de la base de données de test et de production;
- Surveiller régulièrement l'utilisation d'espace des bases de données;
- Surveiller régulièrement la performance des bases de données;
- Supporter les équipes de développement;
- Participer aux tests de reprise après sinistre;
- Offrir un soutien opérationnel 24/7;
- Mettre à jour les correctifs et les nouvelles versions de CA-IDMS;
- Effectuer les tests de compatibilité;
- Réorganiser les bases de données en cas de problème.

JUSTIFICATION

Les services offerts par la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. sont requis afin de réaliser certains travaux d'entretien, de surveillance et de mise à jour du système de gestion de bases de données IDMS, selon les besoins du SPVM.

Suite à une analyse conjointe entre le SPVM et le Service des TI, il est entendu que les services requis auprès de la firme Héra Évolution inc. n'excéderont pas une demi-personne/année (700 heures maximum).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette prolongation de contrat de 96 579,00 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 88 189,50 \$ net de taxes (84 000,00 \$ avant taxes) sera imputé au budget de fonctionnement 2017-2018 du Service des TI.

Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération pour une somme totale de 48 482,66 \$, taxes incluses.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat pour une année supplémentaire permettra le soutien d'une ressource technique, qui est indispensable pour un fonctionnement optimal des applications du SPVM notamment pour la gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) et pour la gestion des effectifs policiers (SIGEP).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Présentation du dossier au CE: 12 avril 2017;
- Présentation du dossier au CM: 24 avril 2017;
- Présentation du dossier au CG: 27 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-27

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Centre d'expertise plateformes et
infrastructures et Solutions d'affaires sécurité
publique et justice

Approuvé le : 2017-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1170206005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-15874;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50.20 % par l'agglomération, pour un montant de 114 880,81 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 08:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de leur travail, les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) doivent avoir accès à des banques d'informations contenant des données sensibles et confidentielles. Aussi, afin d'assurer la sécurité d'accès aux informations et des équipements informatiques, les employés du SPVM utilisent une méthode d'authentification qui est gérée via le logiciel SafeNet, de la firme Gemalto.

Depuis 2009, cette composante de sécurité informatique est nécessaire en vertu d'une exigence légale du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) en matière de sécurité d'accès aux informations, pour tous les services policiers accédant à leurs données. Chaque utilisateur (policiers, civils et fournisseurs) est tenu d'utiliser cette méthode d'authentification à chaque connexion au réseau informatique sécurisé du SPVM.

Ainsi, pour répondre aux objectifs du présent dossier, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a lancé, en collaboration avec le SPVM, l'appel d'offres public no. 17-15874. Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 30 janvier 2017 et a été ouvert le 15 février 2017. La durée de la publication a été de 16 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

L'objet du présent dossier est d'accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité

SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15874 - (1 soumissionnaire)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA166846004 - 15-03-2016 - Accorder un contrat à la firme Net Cyclops Inc. (NCI), pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2016 au 15 mars 2017 pour un montant total de 98200.15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 16-15060 (un soumissionnaire).

CE15 0461 - 23-03-2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Net Cyclops (NCI), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2015 au 15 mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 92 393,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14196 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel

DA146663002 - 19-02-2014 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2014 au 15 mars 2015 pour un montant total de 66 961,44 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 14-13415 (deux soumissionnaires).

DA133934001 - 26-03-2013 - Autoriser une dépense de biens et services à la firme Net Cyclops Inc. (NCI) pour le service de support et d'entretien du logiciel Safenet, pour la période du 16 mars 2013 au 15 mars 2014 pour un montant total de 59 959,46 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation 13-13682 (deux soumissionnaires).

CM09 0933 - 24-09-2009 - Accorder à Net Cyclops inc. (NCI), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'un système d'authentification basée sur une infrastructure à clé publique dans le cadre du projet « Renouveau » du Centre d'informations de la police canadienne, aux prix de sa soumission modifiée, soit au prix total approximatif de 686 517,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11096.

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut les services suivants:

- support en ligne et support téléphonique;
- l'accès aux mises à jour gratuites des logiciels SafeNet Authentication Client (SAC), SafeNet Network Logon (SNL) et SafeNet Authentication Manager (SAM).

JUSTIFICATION

Le Service des TI doit renouveler le service de support et d'entretien pour ses 6 400 licences d'utilisation du logiciel SafeNet afin d'assurer un fonctionnement optimal du système d'authentification, et la réception des mises à jour de sécurité.

Dans la cadre de cet appel d'offres, il y a eu deux preneurs du cahier des charges, et seule la firme MNP LLP a déposé une soumission. L'autre firme n'a pas déposé de soumission, déclarant qu'elle n'est pas en mesure de fournir le meilleur prix pour la solution recherchée.

L'octroi du contrat à la firme MNP LLP est basé selon le critère du plus bas soumissionnaire.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 17-15874:

Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
MNP LLP	199 040,00 \$		228 846,24 \$
Dernière estimation réalisée	256 230,01 \$		294 600,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			228 846,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(65 754,21 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(22.32%)

L'estimation (294 600,45 \$ taxes incluses, pour une durée de 3 ans) est basée sur le montant du dernier contrat octroyé en mars 2016 pour le service de support et d'entretien du logiciel SafeNet, soit 98 200,15 \$ taxes incluses, pour une durée d'un an.

L'écart entre la plus basse soumission provenant de la firme MNP LLP et la dernière estimation s'explique par:

- une baisse du nombre de licences soit de 6500 à 6400 sur une durée de trois ans;
- la durée du présent contrat est de trois ans, contrairement aux derniers contrats octroyés sur une base annuelle. Cet engagement sur une période plus longue permet au fournisseur d'ajuster sa tarification en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 228 846,24 \$, taxes incluses (208 967,12 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information, à raison de 76 282,08 \$, taxes incluses (69 655,71 \$ net de taxes) par année, pour les trois prochaines années.

Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération pour une somme totale de 114 880,81 \$ taxes incluses.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures:

Période/Nombre de licences	Coût du contrat (taxes incluses)	Coût annualisé (taxes incluses)	Coût annuel moyen / licence (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
2013-2014 / 6400 licences	58 572,86 \$	58 572,86 \$	9,16 \$	N/A	N/A
2013-2014 / 600 licences (3 mois)	1 386,60 \$	5 546,40 \$	9,16 \$	N/A	N/A
2014-2015 / 7000 licences	66 961,44 \$	66 961,44 \$	9,57 \$	0,41 \$	4,48 %
2015-2016 / 7000 licences	93 393,91 \$	93 393,91 \$	13,34 \$	3,77 \$	39,39 %
2016-2017 / 6500 licences	98 200,15 \$	98 200,15 \$	15,11 \$	1,77 \$	13,27 %
2017-2020 / 6400 licences	228 846,24 \$	76 282,08 \$	11,92 \$	(3,19 \$)	(21,11 %)

Les écarts des prix (coût annuel d'entretien par licence) s'expliquent comme suit:

- Pour la période 2014-2015, l'écart s'explique par une légère augmentation des prix unitaires du fournisseur par rapport à l'année précédente;
- Pour la période 2015-2016, l'écart s'explique par une nouvelle tarification revue à la hausse, qui s'explique notamment par la fluctuation de la devise américaine vis-à-vis le dollar canadien;
- Pour la période 2016-2017, l'écart s'explique par la nouvelle grille tarifaire suite à la variation de la devise américaine vis-à-vis le dollar canadien;
- Pour la période 2017-2020, la baisse du coût annuel d'entretien s'explique par une durée plus longue (trois ans) du contrat octroyé, alors que les contrats précédents étaient d'une année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier décisionnel permettra la continuité du support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet, qui permet de sécuriser les applications critiques du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

Approbation du dossier au CE: 12 avril 2017.
 Approbation du dossier au CM: 24 avril 2017.
 Approbation du dossier au CAG: 27 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

Le : 2017-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Approuvé le : 2017-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé

- d'autoriser une dépenses de 260 000\$;
- D'accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades à l'unité 9,95 \$, service d'installation et de démantèlement de barricades à tarif horaire de 101,00 \$ et location, transport, manutention de panneaux Lexan à l'unité 4,75 \$, location, transport et manutention de cônes à l'unité 4,75\$, transport et manutention de balises TRV7 à l'unité 25,71, transport et manutention de panneaux de signalisations divers à l'unité 45,86, location, manutention, livraison et programmation de panneaux à messages variables à l'unité 464 \$, service de remorquage de véhicules à tarif horaire 70 \$ et élaboration de plans de détour à l'unité à 325 \$ pour permettre la réalisation d'événements métropolitains.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 16:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains – Somme maximale 260 000 \$, conformément au tableau des prix inclus au sommaire décisionnel - Appel d'offres public 17-15823 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer un service adéquat aux promoteurs d'événements publics d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et, ainsi favoriser la sécurité des participants et de la population, la Division des événements publics (DEP) du Service de la culture peut dans certains cas utiliser différents types d'équipements et de services externes.. Depuis quelques années, la DEP doit louer et faire transporter des barricades par un fournisseur privé. Les barricades sont utilisées à plusieurs fins, la délimitation de périmètres ou de corridors de sécurité lors de festivals et d'événements d'envergure ainsi que le balisage des défilés. C'est un outil incontournable pour permettre la fermeture de rues et pour la sécurité des spectateurs et des citoyens. Elle retient également les services de l'entreprise privée pour effectuer des remorquages et de déplacement de véhicules pour sécuriser des sites et des parcours d'événements.

En cette année du 375^e anniversaire de la Ville, un nouvel appel d'offres a été préparé. Aux demandes habituelles, d'autres services ont été ajoutés notamment, la location et d'installation de différents types de signalisation (ex : panneaux de non-stationnement, cônes, panneaux à messages variables, etc.) et les services d'un fournisseur pour l'élaboration de plans de détour de la circulation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre le résultat de l'appel d'offres public 17-15823 concernant:

- la location, le transport et la manutention de barricades;
- le transport et la manutention de signalisation diverse;
- l'élaboration et la mise en place plans de détour;
- le service de remorquage de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG160679002 - 30 mars 2016 - Conclure avec Signalisation 1010 inc. une entente pour le service de location, transport, manutention, installation et démantèlement de barricades pour les événements métropolitains réalisés sur le domaine public en 2016. Appel d'offres public 16-15028 montant estimé du contrat: 52 296,38 \$.

DA160679001 - 20 mai 2016 Conclure avec Signalisation 1010 inc., une entente d'une durée de six (6) mois pour la fourniture de service pour la mise en place de voies réservées pour les navettes d'autobus et les véhicules d'urgences à l'occasion des parties des Alouettes de Montréal. Appel d'offres sur invitation 16-15198 montant estimé du contrat: 40 121,68 \$.

DG150679001 - 7 mai 2015 - Conclure avec Signalisation 1010 inc. une entente d'une durée de six (6) mois pour la fourniture de service pour la mise en place de voies réservées pour les navettes d'autobus et les véhicules d'urgences à l'occasion des parties des Alouettes de Montréal. Appel d'offres sur invitation 15-14344 (1 soumission) montant estimé du contrat: 32 965,63 \$.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public (17-15823) a été diffusé le 27 février dernier. Un seul soumissionnaire a déposé un dossier. Les détails de l'analyse se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades et la location, le transport et la manutention de signalisation diverse, l'élaboration de plans de détour, le service de remorquage de véhicules dans le cadre du soutien aux événements métropolitains.

Depuis le lancement de l'appel d'offres et malgré la bonification des services requis, les besoins liés aux projets du 375e anniversaire de Montréal se sont fortement accrus et des services pour la mise en place de la navette pour les parties des Alouettes de Montréal ont été reconduits. Le coût unitaire des équipements et le coût horaire des services demandés sont basés sur une estimation des besoins pour l'année en cours. Le budget disponible pour subvenir aux besoins de l'année 2017 est estimé à 260 000 \$.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres est nécessaire parce que la Ville n'est pas en mesure de fournir les quantités requises pour ces services et équipements obligatoires pour la tenue de ces événements d'envergure. C'est donc en collaboration avec le Service de l'approvisionnement que la Division des événements publics (DEP) a préparé un appel d'offres public pour l'année en cours pour retenir les services d'un fournisseur pour l'ensemble des services requis.

Actuellement, la Ville fournit, via certains arrondissements, des barricades pour des événements métropolitains, dont notamment le Tour de l'île, le Marathon et demi-marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal, la Fête nationale et la Marche monde. Cependant, devant le manque de barricades et l'impossibilité pour certains arrondissements d'offrir le service, la DEP doit compléter le nombre de barricades demandé par de la location et du transport via des fournisseurs externes. Dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, le nombre d'événements devant se réaliser sur le territoire est en augmentation. Certains événements ponctuels nécessitent un plus grand soutien technique de la Ville. Étant donné que l'ensemble des demandes ne sont pas finalisées, un appel d'offres plus général a été fait pour regrouper l'ensemble des équipements et des services requis pour leur réalisation.

En cette année de festivité, l'appel à l'entreprise privée est incontournable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres a été préparé pour obtenir:

- un coût unitaire pour la location, le transport et la manutention de barricades loué;

- un tarif horaire pour l'installation et le démantèlement de barricades;
- le tarif pour la location, le transport et la manutention de signalisation diverse;
- Panneaux Lexan orange;
- Cônes;
- Balise TRV7;
- Panneaux de signalisation divers;
- location, programmation, livraison, installation et récupération de panneaux à message variable;
- le tarif pour l'élaboration de plans de détour scellés par un ingénieur civil;
- le tarif horaire pour la location, le transport et la manutention de barricades et la location;
- le transport et la manutention de signalisation diverse;
- l'élaboration de plans de détour;
- le service de remorquage de véhicules.

Voici l'estimation des équipements et des services requis a été fournie pour permettre une meilleure évaluation de la part des fournisseurs. Dans l'appel d'offres, à la clause 6, il est indiqué que les quantités prévisionnelles fournies dans ce document sont à titre indicatif seulement et que la Ville se réserve le droit de modifier ce nombre à la hausse ou à la baisse en fonction de ses besoins, sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur.

Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
Tarif pour la location, le transport et la manutention de barricades par événement	8500 barricades	9.95 \$	84 575 \$
Tarif horaire pour l'installation et le démantèlement de barricades	100 heures	101.00 \$	10 100 \$
Prix unitaire pour la location, la livraison et la récupération de panneau Lexan orange (pose au 10 mètres)	400 panneaux	4.75 \$	1 900 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de cônes (minimum 10 par livraison)	100 cônes	4.75 \$	475 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de balise TRV7	30 balises	25.71 \$	771.30 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison et la récupération de panneaux de signalisation diverse	25 panneaux	45.86 \$	1146.50 \$
Prix unitaire par événement pour la location, la livraison, la programmation, la récupération de panneaux à messages variables	5 panneaux	464 \$	2 320 \$
Taux horaire pour le service de remorquage et déplacement de voitures	50 heures	70 \$	3 500 \$
Tarif pour chacun des plans de détour scellé par un ingénieur civil	6 plans de détour	325 \$	1 950 \$
Sous-total			106 737,80 \$
TPS 5 %			5 336,89 \$
TVQ 9,975 %			10 647,10 \$
Grand Total			122 721,79

À titre information, voici un tableau présentant les coûts pour les années 2013, 2014, 2015

et 2016.

	Compagnies	Location de barricades	Transport et manutention	location de barricades transport et manutention	Service d'installation et démantèlement de barricades	Service de signalisation et de remorquage	Perte	Total avant taxes
2016	Signalisation 1010 inc - Alouettes					40 121 \$		34 896 \$
2016	Signalisation 1010 inc - barricades			40 700 \$	4 785 \$			45 485 \$
2015	Signalisation 1010 inc - Alouettes					32 965 \$		28 672 \$
2015	Signalisation 1010 inc.	8 000 \$	47 850 \$					55 850 \$
2014	Signalisation 1010 inc.	13 329 \$	34 954 \$					49 830 \$
2013	Signalisation 1010 inc. et Parco Maître enr.	15 345 \$	31 467 \$				12 775 \$	59 580 \$

Un montant global de 260 000 \$ est réservé pour répondre aux besoins des promoteurs pour l'année 2017 à même les budgets du Service de la culture (210 000 \$) et de l'arrondissement de Ville-Marie (50 000 \$).

Le paiement des services requis pour soutenir les événements se feront ainsi:

- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale seront payé par le budget d'agglomération;
- Le Grand Défi Pierre Lavoie par le budget de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Les autres événements par le budget mixte

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de sécuriser les sites lors de la réalisation d'événements d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Évaluation des services rendus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Compte tenu qu'un seul soumissionnaire a déposé un dossier, que le montant est supérieur à 100 000 \$ et qu'une partie des événements sportifs soutenu relève de l'agglomération (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale), seul le conseil d'agglomération est en mesure d'octroyer le contrat de service.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-31

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1177360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie à la suite de l'appel d'offres public 17-15885 (5 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé de l'entente: 6 149 452,66 \$, taxes incluses).

1. de conclure une entente-cadre collective, d'une période de trente-six (36) mois, avec la firme Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie – Appel d'offres 17-15885 au montant total estimé de l'entente de 6 149 452,66 \$, toutes taxes incluses. La durée est de trente-six (36) mois à partir du 24 avril 2017 au 23 avril 2020.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-03 12:26

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie à la suite de l'appel d'offres public 17-15885 (5 soumissionnaires conformes). (Montant total estimé de l'entente: 6 149 452,66 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure avec la firme Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'autorisation d'octroi, pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie, à la suite de l'appel d'offres public 17-15885. Les articles 1 à 5 sont composés de diverses pierres prémélangées et nettes de dimensions variables, tandis que l'article 6 précise les frais de livraison pour les arrondissements et les services centraux de la Ville.

Des ententes-cadres collectives pour la fourniture de pierres concassées sont mises à la disposition des arrondissements depuis avril 2008. L'entente-cadre collective, actuellement en vigueur, d'un montant total estimé de 1 630 455,04 \$, taxes incluses, a été conclue avec la firme Carrière St-Jacques inc. à la suite de l'appel d'offres 15-14806 et a été octroyée le 21 mars 2016, dont l'échéance est le 31 mars 2017.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective actuelle a été consommée à environ 136,54 % du montant total estimé de l'entente, soit 2 226 246,53 \$, taxes incluses.

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en pierres concassées servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les services centraux.

Cette entente-cadre collective est gérée par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement ainsi que les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès de l'adjudicataire, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public 17-15885 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de

vingt-quatre (24) jours civils, soit du 20 février 2017 au 15 mars 2017. Deux addenda ont été publiés les 27 février et 7 mars 2017 pour préciser des informations au bordereau de soumission ainsi que pour reporter la date d'ouverture au 15 mars 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 11 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0331 - 21 mars 2016 - Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.) - Montant de l'entente 1 630 455,04 \$, taxes incluses;

CM15 0305 - 23 mars 2015 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - Montant de l'entente 1 960 864,37 \$, taxes incluses;

CM14 0274 - 25 mars 2014 - Conclure avec Lafarge Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - Montant de l'entente 1 380 044,64 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif:

La pierre concassée est un produit nécessaire dans le cadre des travaux en régie. La pierre sert de produit de base et de fondation pour les projets routiers et également de matériel de base pour les projets d'horticulture en favorisant l'écoulement d'eau pour les divers arrangements paysagers.

La pierre concassée provient d'une carrière et du concassage du socle rocheux. La carrière possède les certificats d'exploitation requis conformément aux exigences municipales et gouvernementales en vigueur.

Les types de pierres ainsi que les mélanges de pierres sont déterminés en fonction des projets à réaliser.

Le contrat d'approvisionnement comprend, la fourniture et la livraison par l'adjudicataire, sur les chantiers en régie ou dans les cours de voirie des arrondissements selon le besoin.

Sur le plan quantitatif:

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres 17-15885 ont été estimées en fonction des consommations des dix-neuf (19) arrondissements, de la Pépinière municipale ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal au cours des vingt-quatre (24) mois précédents le lancement de l'appel d'offres ainsi que des projets à venir pour la Ville.

Dans le cadre de cette entente, nous conservons ces estimations de consommation, soit un total de 376 593 tonnes métriques de pierres concassées pour les trente-six (36) prochains mois.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de produits à très grande consommation, nous avons exigé une garantie de soumission égale à deux pour cent (2 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur totale du contrat.

JUSTIFICATION

Après avoir consulté les trois principaux fournisseurs, la Ville de Laval et l'évolution des données disponibles sur Statistique Canada, une baisse de prix pour la fourniture de pierres concassées par rapport aux prix obtenus lors du dernier appel d'offres, semble peu envisageable.

Pour fin de comparaison, nous avons analysé les prix que la Ville de Laval a obtenus à la suite de la mise en marché d'un appel d'offres en octobre 2016 et nous pouvons constater en moyenne, un écart d'environ 25 % supérieur par rapport aux prix actuels du plus bas soumissionnaire conforme.

Le prix de la pierre concassée est justifié par deux éléments majeurs; le prix de la matière première et les frais de transport.

Le prix de la matière première :

Les informations provenant des fournisseurs ainsi que les données disponibles sur Statistique Canada, convergent dans le sens d'une très faible variation de prix dans ce secteur lors de la dernière année.

La variation du tableau des indices des prix des matières brutes (IPMB) 330-0008 indique une baisse de 0,01 % pour les douze (12) derniers mois. Cependant, il est à noter que les indices des six (6) derniers mois sont plus élevés que les six premiers, ce qui laisse croire à une tendance à la hausse pour les mois à venir.

Les frais de transport :

Trois (3) fournisseurs ont exprimé des craintes concernant l'évolution à la hausse des prix du carburant. Ce qui risque d'influencer les coûts de transport des matières premières et le processus d'extraction de la pierre dans les carrières. Le tableau de transport des indices des prix à la consommation 326-0020 le reflète. La variation pour les douze (12) derniers mois est de 0,89 % à la hausse avec une progression beaucoup plus importante lors des six (6) derniers mois.

Il est à noter que la conclusion de l'entente-cadre collective est ferme pour une période de trente-six (36) mois. Donc, elle n'est pas soumise à l'indexation des prix. Ainsi, nous avons considéré l'ensemble de nos études pour l'estimation du projet d'approvisionnement collectif.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie, pour la période 2017-2020 (36 mois), pour un montant estimé à 6 708 343,91 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que des services centraux, en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix de 4 % pour les six (6) articles au bordereau de soumission. Cette majoration inclut, notamment, l'inflation et l'augmentation du coût de

transport.

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15885, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de huit (8) fournisseurs :

- 9055 0344 Québec inc.;
- Construction DJL inc.;
- Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- Graymont (Qc) inc.;
- Le Cie Meloche inc.;
- Lafarge Canada inc.;
- Les Pavages Chenail inc.;
- Sintra inc.

Nous avons reçu six (6) soumissions :

- 9055 0344 Québec inc.;
- Construction DJL inc.;
- Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- Lafarge Canada inc.;
- Les Pavages Chenail inc.;
- Sintra inc.

La soumission de la firme Sintra inc. est non conforme administrativement.

La Ville a corrigé toutes les erreurs de calcul dans les soumissions et a effectué les ajustements qui en découlent, selon les dispositions prévues à l'article 9 - Prix des biens et services, des instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres. Cependant, les prix unitaires soumis sont restés inchangés.

Les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission se sont désistés en raison de l'ampleur du contrat et de leur manque de ressources disponibles pour en assurer l'exécution.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	5 348 512,86 \$		6 149 452,66 \$
Construction DJL inc.	5 731 512,51 \$		6 589 806,51 \$
Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc.	5 961 214,21 \$		6 853 906,04 \$
Les Pavages Chenail inc.	6 729 722,57 \$		7 737 498,53 \$
9055 0344 QC inc.	6 828 337,01 \$		7 850 880,48 \$
Dernière estimation réalisée			6 708 343,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7 036 308,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,42 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 701 427,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	27,67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 558 891,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 8,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	440 353,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,16 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé a été calculé en fonction de deux facteurs actualisés avec les données de Statistique Canada:

Le prix de la matière première :

Les prix unitaires de chaque article sont estimés en fonction de l'indice des prix des matières brutes (IPMB) selon le tableau 330-0008 pour les douze (12) derniers mois.

La redevance environnementale a également été ajustée, de 0,56 \$ la tonne en 2016 à 0,57 \$ la tonne en 2017.

Le montant total estimé pour les cinq (5) articles au bordereau de soumission s'élève à 3 897 318,22 \$, taxes incluses.

Le prix du transport :

Le coût pour le transport a également été estimé en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le transport selon le tableau 326-0020. L'indice a connu une évolution à la hausse de 0,89 % pour les douze derniers mois.

Le montant total ajusté est de 2 252 134,44 \$, taxes incluses.

Montant total estimé de l'entente :

Le montant total estimé pour les six (6) articles au bordereau de soumission est de 3 897 318,22 \$ + 2 252 134,44 \$ = 6 149 452,66 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non-renouvellement du contrat, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements ne pourront pas utiliser d'entente-cadre pour s'approvisionner en pierres concassées nettes et prémélangées. L'absence d'entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 12 avril 2017.
- Conseil municipal : le 24 avril 2017.
- Début du contrat prévu : le 24 avril 2017.
- Fin du contrat: 23 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-31

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1176765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Payette Itée pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 664 998,73 \$, taxes incluses (contrat 557 180,92 \$ + incidences 107 817,81 \$) - Appel d'offres public ST-17-05 (18 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

- d'autoriser une dépense totale de 664 998,73 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Les excavations Payette Itée**, le contrat numéro ST-17-05 au montant de sa soumission, soit 557 180,93 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;
- d'imputer cette dépense payée à 87,41 % par la Ville centre et à 12,59 % par l'arrondissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Payette Itée pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 664 998,73 \$, taxes incluses (contrat 557 180,92 \$ + incidences 107 817,81 \$) - Appel d'offres public ST-17-05 (18 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la partie «Justification» du sommaire décisionnel, au tableau indiquant l'analyse des prix soumis, l'écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation doit être un pourcentage en négatif (soit -10,05 %), car la plus basse soumission conforme est inférieure à l'estimation interne. Le tableau corrigé se trouve plus bas:

	Contrat	Contingences	Total
1. Les pavages Payette Itée	506 528,12 \$	50 652,81 \$	557 180,93 \$
2. Travaux Routiers Métropole	520 576,33 \$	52 057,63 \$	572 633,96 \$
3. Les pavages Théorêt inc.	563 655,39 \$	56 365,54 \$	620 020,93 \$
4. Les Excavation Super inc.	577 221,69 \$	57 722,18 \$	634 943,87 \$
5. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	589 641,24 \$	58 964,12 \$	648 605,36 \$
6. Gérald Théorêt inc.	591 126,90 \$	59 112,69 \$	650 239,59 \$
7. Construction Bau-Val inc.	597 275,58 \$	59 727,56 \$	657 003,14 \$
8. Construction Jacques Théoret inc.	603 095,03 \$	60 309,50 \$	663 404,53 \$
9. Construction G-Nesis inc.	612 484,47 \$	61 248,45 \$	673 732,92 \$
10. Excavation Roxboro inc.	621 938,00 \$	62 193,79 \$	684 131,79 \$
11. Gricon	625 560,00 \$	62 556,00 \$	688 116,00 \$
12. Les entreprises Cogenex inc.	647 573,69 \$	64 757,37 \$	712 331,06 \$
13. Pavages Vaudreuil Itée	652 495,77 \$	65 249,58 \$	717 745,35 \$
14. Les entreprises J. Piccioni inc.	682 738,22 \$	68 273,82 \$	751 012,04 \$
15. Le groupe Vespo	686 458,66 \$	68 645,87 \$	755 104,53 \$
16. Ali excavation inc.	703 969,23 \$	70 396,93 \$	774 366,16 \$
17. Pavages D'Amour inc.	707 843,59 \$	70 784,36 \$	778 627,95 \$
18. Duroking construction	1 515 125,60 \$	151 512,56 \$	1 666 638,16 \$

Estimation interne	557 472,10 \$	61 941,34 \$	619 413,44 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			733 657,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			31,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			1 109 457,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			199,12%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(62 232,51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-10,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			15 453,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			2,77%

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Payette ltée pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 664 998,73 \$, taxes incluses (contrat 557 180,92 \$ + incidences 107 817,81 \$) - Appel d'offres public ST-17-05 (18 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (novembre 2016), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local et du programme complémentaire de planage-revêtement du réseau routier local 2017, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 4 800 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 19 janvier 2017 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 14 février 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 6 février 2017 - précisions et modifications aux articles 1.1, 1.17, 1.18, 2.7, 2.8, 2.14 et 2.15 au devis spécial – travaux de chaussée et d’égouts; ajout des articles 1.20 et 2.41 au devis spécial – travaux de chaussée et d’égouts; modification des dates de début et de fin des travaux et de la date prévue pour la réunion de démarrage; annulation de l'article 16.2 du cahier des clauses administratives générales; ajout des articles 17 et 18 dans la section clauses administratives spéciales - travaux d'infrastructures; modifications du plan 1581-01 et des croquis SAN-01 et PLUV-01; modification au bordereau de prix; réponses aux questions des soumissionnaires concernant le soutènement des branchements des résidences, l'enlèvement de l'asphalte existant et le prix de la bordure.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-17-05 consiste en des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, réfection de la chaussée, bordures et trottoir sur la rue Lyons entre les rues King et Juneau l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Rue	Longueur d'aqueduc à remplacer	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE
Lyons	222 mètres linéaires	50,10%

La rue Lyons est justifiée techniquement, car la conduite présente des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, la conduite d'aqueduc présente un historique de 8 bris et un taux de bris de 4.6 bris/km/année sur une base de 5 ans.

Travaux assumés par la Division de gestion d'actifs (réfection du réseau routier local)

Rue	Longueur en mètres	Coût des travaux	Pourcentage représentant le coût de la Division de gestion des actifs	Travaux à exécuter
Lyons	230 mètres	77 106,59 \$	13,84%	pavage
	435 mètres	110 450,58 \$	19,82%	réfection de bordures
	80 mètres	20 312,75 \$	3,65%	réfection de trottoir
Total		207 869,92 \$	37,31%	

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 107 817,81 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 19.35 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Construction G-nesis inc.
 Roxboro exavation inc.
 Ali excavation inc.
 Les entreprises Cogenex inc.
 Travaux routiers Métropole
 Pavages D'amour inc.
 Construction Bau-Val inc.
 Gricon
 Excavation Super inc.
 Les entreprises J. Piccioni inc.
 Gérald Théôret inc.
 Pavages Vaudreuil Itée
 Construction Jacques Théôret inc.
 Les excavations Payette Itée
 Les pavages Théôret inc.
 Les excavations Gilbert Théôret inc.
 Duroking construction
 Le groupe Vespo

La principale raison du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résume à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de vingt-trois (23) preneurs de cahier des charges, dix-huit (18) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation. Le grand nombre de soumissions reçues et la faible différence entre les prix soumis montrent une saine concurrence entre les soumissionnaire.

	Contrat	Contingences	Total
1. Les pavages Payette Itée	506 528,12 \$	50 652,81 \$	557 180,93 \$
2. Travaux Routiers Métropole	520 576,33 \$	52 057,63 \$	572 633,96 \$
3. Les pavages Théorêt inc.	563 655,39 \$	56 365,54 \$	620 020,93 \$
4. Les Excavation Super inc.	577 221,69 \$	57 722,18 \$	634 943,87 \$
5. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	589 641,24 \$	58 964,12 \$	648 605,36 \$
6. Gérald Théorêt inc.	591 126,90 \$	59 112,69 \$	650 239,59 \$
7. Construction Bau-Val inc.	597 275,58 \$	59 727,56 \$	657 003,14 \$
8. Construction Jacques Théôret inc.	603 095,03 \$	60 309,50 \$	663 404,53 \$
9. Construction G-Nesis inc.	612 484,47 \$	61 248,45 \$	673 732,92 \$
10. Excavation Roxboro inc.	621 938,00 \$	62 193,79 \$	684 131,79 \$
11. Gricon	625 560,00 \$	62 556,00 \$	688 116,00 \$
12. Les entreprises Cogenex inc.	647 573,69 \$	64 757,37 \$	712 331,06 \$
13. Pavages Vaudreuil Itée	652 495,77 \$	65 249,58 \$	717 745,35 \$
14. Les entreprises J. Piccioni inc.	682 738,22 \$	68 273,82 \$	751 012,04 \$
15. Le groupe Vespo	686 458,66 \$	68 645,87 \$	755 104,53 \$
16. Ali excavation inc.	703 969,23 \$	70 396,93 \$	774 366,16 \$
17. Pavages D'Amour inc.	707 843,59 \$	70 784,36 \$	778 627,95 \$

18. Duroking construction	1 515 125,60 \$	151 512,56 \$	1 666 638,16 \$
Estimation interne	557 472,10 \$	61 941,34 \$	619 413,44 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			733 657,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			31,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			1 109 457,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			199,12%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(62 232,51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			10,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			15 453,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			2,77%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé, Les excavations Payette ltée, no de licence 1626-9318-52, a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 907100-BBBF-0357189 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 10 janvier 2014 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1001920 (lettre jointe aux présentes). Vu que la lettre de l'Autorité des marchés financiers de Les excavations Payette ltée est échue depuis le 9 janvier 2017 et vu que le soumissionnaire a fait sa demande de renouvellement le 7 octobre 2016, soit 94 jours avant la date d'échéance, la soumission est recevable conformément à la note a), de la page 63 du Guide d'élaboration et d'application des documents d'appels d'offres publics d'exécution de travaux.

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Les excavations Payette ltée le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 557 180,92 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 107 817,81 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente approximativement 19.35 % du montant du contrat.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de

Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 50.10 % par la DGSRE, 37.31 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 12.59 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 19.35 % des travaux sont assumés au prorata par les trois intervenants. La section Ingénierie a estimé le montant total pour la surveillance des travaux à 59 528,31 \$, taxes incluses, et pour les tests de laboratoire un montant de 48 289,50 \$, taxes incluses.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

Projet Simon: 167150

Imputation : SIMON: 6420-2015087-800800-03103-57201-000000-0000-167150-000000-13025-00000

Crédit	Contrat	Dépense
64 064,58 \$	70 159,07 \$	70 159,07 \$

INCIDENCES

Projet Simon: 167150

Imputation : SIMON: 6420-2015087-800800-03103-54301-000000-0000-167150-000000-13025-00000

Crédit	Contrat	Dépense
12 395,11 \$	13 574,26 \$	13 574,26 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 333 168,65 \$ taxes incluses, soit 279 151,93 \$ pour le contrat et 54 016,72 \$ pour les incidences, pour un coût net de 304 227,38 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 50.10 % du montant total de la dépense.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 304 227,38 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 37.31 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 248 096,75 \$, toutes taxes incluses, soit 207 869,93 \$ pour les travaux et 40 226,82 \$ pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 77 106,59 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 130 763,34 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 5 juin 2017

Fin des travaux : 28 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par madame Anne Castonguay, directrice - Aménagement urbain et services aux entreprises, agissant comme directeur d'arrondissement substitut, nommée conformément aux dispositions de l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du **samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017** inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 22 février 2017
Jean CARRIER, 22 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
c/s ingenierie <<arr.pier>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-22

Guy BERNARD
c/d construction & occupation <<arr.pier>>



Dossier # : 1177231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319601 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,68 % par l'agglomération, pour un montant de 19 476,77 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-10 08:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 156 477,75 \$ (contrat: 989 577,75 \$ + incidences: 166 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319601 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1906 et 1925) dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais ainsi que la conduite d'eau secondaire dans la traverse de la rue Saint-Rémi, à l'intersection de la rue Turcot (installée en 1912), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Les travaux de remplacement d'égout unitaire dans la rue Saint-Rémi en direction ouest étant localisés très près de la station de pompage du viaduc Saint-Rémi, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau profite de l'occasion pour remplacer deux (2) conduites de refoulement de 150 mm de diamètre provenant de la station de pompage du viaduc.

La DGSRE et la DEEU ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des

infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais dans l'arrondissement du Sud-Ouest, seront réalisés sur une distance d'environ 175 mètres de chaussée. Ils consistent en :

- la reconstruction de \pm 230 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm;
- la réhabilitation par chemisage de \pm 85 mètres d'égout unitaire en briques de 600 x 900 mm;
- la reconstruction de \pm 25 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction de \pm 2 mètre de conduite de refoulement de 150 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée (\pm 1 550 m²).

Pour la partie de travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout située dans l'emprise du chemin de fer du Canadien National (CN) (\pm 60 m), le SIVT a déjà entrepris toutes les démarches nécessaires auprès du CN afin de coordonner l'exécution des travaux.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 89 961,61 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de coordination technique pour les interventions archéologiques, de frais du CN pour la localisation de câbles enfouis et la présence de signaleurs, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Dix (10) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme est connue comme sous-traitant, une (1) firme a fait l'estimation, une (1) autre firme a mentionné que la période de soumission ne convenait pas et que les manufactures ne pouvaient garantir la livraison au moment voulu et finalement, sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses

soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 156 477,75 \$, taxes incluses incluant des incidences de 166 900,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre deux différents PTI, de la façon suivante :

- 98,32 % par la DGSRE pour un montant de 1 137 000,98 \$ taxes incluses et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale 16-062 «Renouvellement réseau secondaire d'aqueduc et d'égout»;
- 1,68 % par la DEEU pour un montant de 19 476,77 \$ taxes incluses et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG14-020 «Travaux d'infrastructures, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des usines de production, des réservoirs, des stations de pompes et des systèmes de distribution de l'eau potable». Cette portion, étant dédiée au remplacement de conduites de refoulement de la Station de pompage du viaduc Saint-Rémi, concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomération".

La dépense totale de 1 156 477,75 \$ représente un coût net de 1 056 018,33 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Par ailleurs, une partie de ce coût net est admissible à une subvention estimée à 1 052 461,36 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laissera un impact de 3 556,97 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voirie et transports

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

Michel VERREAULT, 9 mars 2017

Kathy DAVID, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-08

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
319601	1177231015
Titre de l'appel d'offres :	
Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais.	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
30 - 1 - 2017	22 - 2 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
22 - 2 - 2017	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
0	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Analyse des soumissions		
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses
15	5	33
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets
		0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :		Date d'échéance initiale :
120 jrs		21 - 6 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	899 616.14	89 961.61	989 577.75
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	906 841.16	90 684.12	997 525.28
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	951 819.10	95 181.92	1 047 001.02
GESTION S. FORGET INC.	1 123 234.30	112 323.44	1 235 557.74
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 341 735.25	134 173.53	1 475 908.78
Estimation	Externe	884 815.24	88 481.53
			973 296.77
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			1.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			0.8%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMF		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	989 577.75
Montant des incidences (\$):	166 900.00
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
23 - 5 - 2017	17 - 7 - 2017



Dossier # : 1177579002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement des portes et travaux divers phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée. Dépense totale de 1 211 411,09\$. Appel d'offres public 5879 - deux (2) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 211 411,09\$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des portes et travaux divers Phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 009 509,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5879 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-19 19:06

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1177579002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement des portes et travaux divers phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée. Dépense totale de 1 211 411,09\$. Appel d'offres public 5879 - deux (2) soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre Calixa-Lavallée, construit en 1931 et localisé dans le Parc Lafontaine au 3819 rue Calixa-Lavallée, est un bâtiment à deux (2) étages avec un sous-sol habitable muni d'un ascenseur. L'organisme à vocation culturelle Art-Neuf occupe deux étages du bâtiment dans lequel se trouve la salle Paul-Buissonneau. Au sous-sol, on y trouve les toilettes et les vestiaires sportifs publics du parc, la salle des employés, deux locaux pour autres organismes, une grande salle de danse et les salles mécaniques. Le bâtiment fait l'objet d'infiltrations et d'inondations depuis plusieurs années. Différentes interventions ont été réalisées dans le passé sans résoudre le problème à la source. De plus, l'ensemble des portes extérieures ont atteint leur durée de vie utile et doivent faire l'objet de remplacement.

Divers travaux de réfection doivent être effectués sur le bâtiment afin d'en préserver la valeur, en plus de le rendre sécuritaire et accueillant pour les utilisateurs. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment à vocation publique, ce dernier doit rester, en majeure partie, ouvert lors des travaux, ce qui nécessite une coordination avec les occupants.

Le projet de réfection du bâtiment est réalisé comme suit:

- Une première phase en voie d'être complétée, qui consistait à procéder à la décontamination fongique au sous-sol et aux étages, en plus divers travaux d'infiltration.
- Une seconde phase, sur laquelle porte le présent dossier décisionnel consiste à procéder à des travaux d'étanchéisation et de remplacement des portes extérieures.

L'appel d'offres public a été publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien "Le Devoir" le 27 janvier 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017. La durée de la publication a été de 32 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis, apportant des ajouts aux documents et modifiant la portée des travaux.

Addenda no1. émis le 27 janvier 2017 (sans incidence sur les coûts du projet):

- modification au titre du projet.

Addenda no2. émis le 14 février 2017 (incidence sur les coûts du projet):

- modifications, ajouts et remplacements de sections de devis et de détails en architecture, en structure et en électro-mécanique.

Addenda no3, émis le 15 février 2017 (sans incidence sur les coûts su projet):

- Architecture, cahier des charges, remplacer la section C du bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0939 22 août 2016,

Accorder un contrat à Procova inc., pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée. - Dépense totale de 657 829,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5851 (5 soum.)

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Norgéreq Ltée., afin d'exécuter les travaux suivants:

- remplacement des portes extérieures;
- étanchéisation des ouvertures;
- remplacement des partitions de toilettes;
- réparation de toiture;
- démolition et reconstruction des escaliers extérieurs pour étanchéiser les fondations;
- remplacement de finis de plancher et plafond, peinture de certains locaux;
- enlèvement et remplacement des matériaux contaminés au grenier.

L'entrepreneur est tenu de compléter les travaux en septembre 2017, période à laquelle recommencent les activités et programmation du Centre Culturel.

À la suite de l'appel d'offres public no. 5879, il y a eu (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées.

JUSTIFICATION

Sur les quatre (4) firmes qui se sont procurées le cahier des charges, deux (2) d'entre elles n'ont pas déposé de soumissions car elles sont des compagnies de services et de distribution. Les deux (2) soumissions déposées sont conformes, dont l'une avec une dérogation mineure. La dérogation mineure identifiée dans la soumission de Norgéreq Ltée, est une erreur de transcription d'un montant entre les sections C et B du bordereau de soumission. Toutefois, le montant total identifié sur le formulaire de soumission est maintenu.

--	--	--	--

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Norgéreq Ltée	877 834,13 \$	131 675,12 \$	1 009 509,25 \$
Procova Inc.	1 011 780,00 \$	151 767,00 \$	1 163 547,00 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 347 835,92 \$	202 175,39 \$	1 550 011,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 086 528,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			152 037,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			15,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme et la dernière estimation)			-540 502,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			34.9%
<p>Un écart de 540 502,06\$ sépare le plus bas soumissionnaire de l'estimation des professionnels. Cette différence représente un écart de quelque 34,9% par rapport à l'estimation des professionnels (taxes et contingences incluses). Le différentiel se situe particulièrement aux chapitres suivants: chapitre 00-Charges générales, 04-Maçonnerie, 09-Revêtements de finition et 10-Ouvrages spéciaux. Des écarts significatifs se situent également au niveau des travaux de structure et de décontamination. Bien que l'estimation des professionnels soit largement supérieure au prix du plus bas soumissionnaire, l'écart de 15% entre le plus bas et le deuxième soumissionnaire révèle une bonne compréhension de la portée des travaux de la part des soumissionnaires, ce qui signifie que les documents d'appel d'offres sont suffisamment clairs.</p> <p>L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation présentée en pièce jointe) et il est recommandé d'octroyer le contrat à Norgéreq Ltée.</p> <p>Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).</p> <p>Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 131 675.12\$, soit 15% du montant des travaux, taxes incluses, est ajoutée au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus, tel que les conditions de chantier qui ne pouvaient être prévues lors de l'élaboration des plans et devis.</p> <p>Un montant pour incidences de 201 901,85\$ représentant 20% de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire, mais sans s'y restreindre, divers éléments tels: disposition des sols, laboratoires pour la compaction des sols, surveillance de chantier pour décontamination, tests d'air, autres frais de laboratoire et de contrôle de qualité, signalisation intérieure et extérieure.</p>			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 211 411,09\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 877 834,12\$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 131 675,12\$ et un budget d'incidences de 201 901,85\$.

Un montant maximal de 1 106 179,80\$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt corporatif 17-999 - travaux de rénovation et de protection d'immeubles. Les montants seront dépensés à 100% en 2017.

Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2017-2019 et sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement.)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux de réfection, décontamination et de maintien d'actifs sur ce bâtiment est primordiale à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers un environnement de travail sain et convenable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM: 24 avril 2017
réalisation des travaux: mai 2017 à septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline - Ext TURGEON
gestionnaire de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Normand GIRARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-16



Dossier # : 1177436003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Sherbrooke entre la 44e Avenue et 47e Avenue et de la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 1 931 393,17 \$, taxes incluses (contrat: 1 931 393,17 \$ + incidences: 0 \$)- Appel d'offres public LAC-PUB-1701 (8 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense de **986 806,42 \$** toutes taxes et contingences incluses, représentant **87,00 %** du coût total du contrat, pour des des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost (réseau local) dans l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1701;
2. D'autoriser une dépense de **792 843,46 \$** toutes taxes et contingences incluses, représentant **100,00 %** du coût du contrat, pour des des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Sherbrooke entre la 44e et 47e Avenue (réseau artériel) dans l'arrondissement de Lachine(répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1701;
3. D'accorder le contrat à cette fin à la firme Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 931 393,17 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1701;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:26

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177436003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Cojalac inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Sherbrooke entre la 44e Avenue et 47e Avenue et de la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 1 931 393,17 \$ contingences et taxes incluses (contrat: 1 931 393,17 \$ + incidences: 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1701 – Huit (8) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la rue Sherbrooke entre la 44e Avenue et 47e Avenue et de la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 8 février 2017 au 28 février 2017. La durée de publication a été de 20 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 1 931 393,17 \$ toutes taxes incluses à la firme Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Sherbrooke entre la 44e Avenue et 47e Avenue et de la 42e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost dans l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0886 (1 juin 2016) - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans divers rues locales de l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (362 217,24 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (90 554,31 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1604 (contrat SPG-1603-04) – Huit (8) soumissionnaires

CA17 19 0013 (16 janvier 2017) - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets

sur le réseau routier artériel, dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de deux tronçons de rues à l'arrondissement de Lachine. Les tronçons visés sont :

- La rue Sherbrooke entre la 44^e Avenue et 47^e Avenue;
- La 42^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost.

Les travaux prévus dans chaque rue, comprennent essentiellement :

1. Pour la rue Sherbrooke entre la 44^e Avenue et 47^e Avenue :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et de sections de trottoirs existants;
- Travaux de pavage;
- Ajout de puisards;
- Bouclage d'aqueduc;
- Ajout de vannes.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2017.

2. Pour la 42^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes de vanne;
- Remplacement des regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de conduite d'égout combiné incluant des entrées de service.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2017, toutefois, la deuxième couche de pavage aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Sherbrooke et de la 42^e Avenue par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 8 février 2017 au 28 février 2017 et huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission sur 20 preneurs.

Après analyse, les huit (8) soumissionnaires sont conformes.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1701 (contrat S-1603), le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Cojalac inc.	1 755 811,97 \$	175 581,20 \$	1 931 393,17 \$
Les entreprises Canbec construction inc	1 763 054,47 \$	176 305,45 \$	1 939 359,92 \$
Construction G-NESIS inc	1 814 609,49 \$	181 460,95 \$	1 996 070,44 \$
Duroking construction	1 828 752,74 \$	182 875,27 \$	2 011 628,02 \$
Gérald Théoret inc	1 845 096,97 \$	184 509,70 \$	2 029 606,66 \$
Les excavations Gilbert Théorêt	2 017 017,92 \$	201 701,79 \$	2 218 719,71 \$
Pavage d'amour	2 068 676,19 \$	206 867,62 \$	2 275 543,81 \$
Roxboro Excavation	2 086 697,53 \$	208 669,75 \$	2 295 367,29 \$
Estimation	1 768 051,06 \$	176 805,11 \$	1 944 856,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 087 211,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,07%
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)			7,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			363 974,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			18,85%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(13 463,00) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-0,69%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			7 966,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,41%

Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

Explication des écarts

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions reçues et l'estimé est de 7,32% inférieur à celui-ci.

Le prix du soumissionnaire conforme le plus bas est de 0,69% plus bas que l'estimation détaillée des professionnels externes. Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit la firme Cojalac inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de la rue Sherbrooke entre la 44^e Avenue et 47^e Avenue et de la 42^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost est de 1

755 811,97 \$, toutes taxes incluses et se compose d'un octroi de contrat de 1 931 393,17 \$ à Cojalac inc. incluant un montant de pour les contingences de 175 581,20 \$ (10%), toutes taxes incluses.

La répartition des coûts entre la ville centre (Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et/ou la Direction des transports (DT) et l'arrondissement de Lachine est établie selon la juridiction des actifs de la manière suivante :

Rue Sherbrooke entre la 44^e Avenue et 47^e Avenue (réseau artériel) : Répartition des coûts entre la DGSRE et la DT

Ces travaux seront assumés en partie par la DT (79%) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (21%), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

	Coût (taxes incluses)	Contingences	Coût total
DGSRE	150 326,36 \$	15 032,64 \$	165 359,00 \$
DT	570 440,41 \$	57 044,04 \$	627 484,46 \$
Total	720 766,77 \$	72 076,68 \$	792 843,46 \$

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. La Direction des transports (DT) assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Les coûts assumés par la DT sont répartis de la façon suivante :

Sherbrooke	Total avant taxes	Total taxes incluses	Contingences	Total
Trottoirs	54 540,00 \$	62 707,37 \$	6 270,74 \$	68 978,10 \$
Chaussée	441 603,00 \$	507 733,05 \$	50 773,30 \$	558 506,35 \$

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2017 et 2018.

42^e Avenue entre les rues Sherbrooke et Provost (réseau local) : Répartition des coûts entre la DGSRE et l'arrondissement

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (13%) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (87%), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

	Coût (taxes incluses)	Contingences	Coût total
DGSRE	897 096,75 \$	89 709,67 \$	986 806,42 \$
Arrondissement Lachine	137 948,44 \$	13 794,84 \$	151 743,29 \$
Total	1 035 045,19 \$	103 504,51 \$	1 138 549,71 \$

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se

résumément à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 1 152 165,42 \$ taxes incluses, ou 1 052 080,61 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 1 052 080,61 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : printemps 2017

Fin des travaux : 75 jours de calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Cojalac inc. détient une autorisation de l'AMF, valide jusqu'au 4 février 2017. La firme a fourni un accusé de réception de demande de renouvellement de la AMF en date du 2 novembre 2016 et elle apparaît dans le registre- contrats publics du site web des autorités des marchés financiers.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre

des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 6 février 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 31 mai 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE et la DT informées de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 2 mars 2017

Jean CARRIER, 2 mars 2017

Kathy DAVID, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement



Dossier # : 1177436004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val Inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 2 277 010,89 \$, taxes incluses (contrat: 2 277 010,89 \$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public LAC-PUB-1703 (8 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense totale de 677 113,53 \$, représentant 87 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union (réseau local);

D'autoriser une dépense totale de 1 499 856,35 \$, représentant 100 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Louis entre la 12^e Avenue et 15^e Avenue (réseau artériel) dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);

D'accorder le contrat à cette fin à la firme Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 2 277 010,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1703;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177436004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Construction Bau-Val Inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 2 277 010,89 \$ contingences et taxes incluses (contrat: 2 277 010,89 \$ + incidences: 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1703 – Huit (8) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 8 février 2017 au 28 février 2017. La durée de publication a été de 20 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 2 277 010,89 \$ toutes taxes incluses à la firme Construction Bau-Val Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union dans l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0886 (1 juin 2016) - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans divers rues locales de l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (362 217,24 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (90 554,31 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1604 (contrat SPG-1603-04) – Huit (8) soumissionnaires

CA17 19 0013 (16 janvier 2017) - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets

sur le réseau routier artériel, dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussées et trottoirs de deux tronçons de rues à l'arrondissement de Lachine. Les tronçons visés sont :

- La rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue;
- L'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union.

Les travaux prévus dans chaque rue, comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes de vanne;
- Remplacement des regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de conduite d'égout combiné incluant des entrées de service.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2017, toutefois, la deuxième couche de pavage aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Saint-Louis et de l'avenue Mount-Vernon par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 8 février 2017 au 28 février 2017 et huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Après analyse, les huit (8) soumissionnaires sont conformes.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1703 (contrat S-1603), le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Construction Bau-Val inc.	2 070 009,90 \$	207 000,99 \$	2 277 010,89 \$
Duroking construction	2 128 430,31 \$	212 843,03 \$	2 341 273,34 \$
Gérald Théoret inc.	2 223 069,53 \$	222 306,95 \$	2 445 376,48 \$
Construction G-NESIS inc.	2 226 796,94 \$	222 679,69 \$	2 449 476,63 \$
Travaux routier métropole	2 228 597,22 \$	222 859,72 \$	2 451 456,94 \$
Les excavations Gilbert Théorêt	2 344 391,99 \$	234 439,20 \$	2 578 831,19 \$
Roxboro Excavation	2 361 743,45 \$	236 174,35 \$	2 597 917,80 \$
Pavage d'amour	2 426 225,45 \$	242 622,54 \$	2 668 847,99 \$
Estimation	2 317 482,09 \$	231 748,21 \$	2 549 230,30 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	2 476 273,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	8,75%
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	-2,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	391 837,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	17,21%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(272 219,41) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-10,68%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	64 262,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2,82%

Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

Explication des écarts

Après analyse, une différence de prix entre le plus bas soumissionnaire et l'évaluation du professionnel est remarquée dans la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Louis. Cette différence est principalement due aux prix unitaires des articles suivants :

- (A.21) Excavations et dispositions des matériaux contaminés (A.21) pour travaux préliminaires de chaussée;
- (F.9) Excavations et dispositions des matériaux contaminés (provision) pour travaux d'égout combiné.

La différence des sommes totales pour ces deux items est de 376 580,00 \$.

L'estimation des quantités des deux items est approximative, l'entrepreneur a soumis ces prix en assumant un risque ou il a possiblement négocié des tarifs privilégiés compte tenu des ses quantités annuelles importantes de disposition des sols.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit la firme Construction Bau-Val inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue et de l'avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union est de 2 070 009,90 \$, toutes taxes incluses et se compose d'un octroi de contrat de 2 277 010,89 \$ à Construction Bau-Val inc., incluant un montant de pour les contingences de 207 000,99 \$ (10%), toutes taxes incluses.

La répartition des coûts entre la ville centre (Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et/ou la Direction des transports (DT) et l'arrondissement de Lachine est établie selon la juridiction des actifs de la manière suivante :

Rue Saint-Louis entre la 12e et 15e Avenue (réseau artériel) : Répartition des coûts entre la DGSRE et la DT

Ces travaux seront assumés en partie par la DT (9%) et en partie par la DGSRE (91%),

prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

	Coût (taxes incluses)	contingences	Coût total
DGSRE	1 235 097,38 \$	123 509,74 \$	1 358 607,12 \$
DT	128 408,39 \$	12 840,84 \$	141 249,23 \$
Total	1 363 505,77 \$	136 350,58 \$	1 499 856,35 \$

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. La Direction des transports (DT) assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Les coûts assumés par la DT sont répartis de la façon suivante :

St-Louis	Total avant taxes	Total taxes incluses	Contingences	Total
Trottoirs	27 736,25 \$	31 889,75 \$	3 188,98 \$	35 078,73 \$
Chaussée	83 947,50 \$	96 518,64 \$	9 651,86 \$	106 170,50 \$

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2017 et 2018.

Avenue Mount-Vernon entre les rues Milton et Union (réseau local) : Répartition des coûts entre la DGSRE et l'arrondissement de Lachine:

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (13%) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (87%), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

	Coût (taxes incluses)	contingences	Coût total
DGSRE	615 557,75 \$	61 555,78 \$	677 113,53 \$
Arrondissement Lachine	90 946,37 \$	9 094,64 \$	100 041,01 \$
Total	706 504,12 \$	70 650,42 \$	777 154,54 \$

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Cette dépense de 2 035 720,66 \$ taxes incluses, ou 1 858 884,29 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 618 294,91 \$ sur le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ainsi qu'une subvention estimée à

372 176,81 \$ sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) L'emprunt net de 868 412,57 \$ sera à la charge de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : printemps 2017

Fin des travaux : 75 jours de calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Construction Bau-Val inc. détient une autorisation de l'AMF, valide jusqu'au 4 décembre 2016. La firme a fourni un accusé de réception de demande de renouvellement de la AMF en date du 20 juillet 2016 et elle apparaît dans le registre- contrats publics du site web des autorités des marchés financiers.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 24 janvier 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 30 avril 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);

- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE et la DT informées de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 2 mars 2017

Jean CARRIER, 2 mars 2017

Kathy DAVID, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

Le : 2017-03-01



Dossier # : 1136446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert Ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat adjugé à «L.A. Hébert Ltée» en vertu de la résolution CM14 0044, adoptée à la séance du 27 janvier 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses;
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

**Dossier # : 1136446001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autoriser une dépense additionnelle totale de 4 887,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat octroyé à L.A. Hébert Ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat adjugé à «L.A. Hébert Ltée» en vertu de la résolution CM14 0044, adoptée à la séance du 27 janvier 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-02-03 16:02**Signataire :**

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autoriser une dépense additionnelle totale de 4 887,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat octroyé à L.A. Hébert Ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308

CONTENU

CONTEXTE

Contenu :

Le 27 janvier 2014, le conseil municipal a octroyé le contrat numéro 211308 à « L.A. Hébert Ltée » pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, avec une option A pour l'aménagement de surface aux pourtours de la station de Métro Monk - Dépense totale de 2 823 317,16 \$, taxes incluses.

Au cours de la réalisation du projet, et à la demande de la Ville, des travaux supplémentaires ont été effectués pour améliorer la sécurité piétonne et parfaire les ouvrages dans les règles de l'art. Ces demandes de changements ont mené l'augmentation de la valeur de contrat.

Un premier addenda a été émis en date du 5 août 2015, pour un montant total de 199 496, 83 \$ taxes incluses, pour couvrir les dépenses citées précédemment.

Le décompte final du projet a été validé et approuvé en date du 23 juin 2016 suite à une réunion entre les représentants de l'arrondissement et l'Entrepreneur, ou certaines réclamations supplémentaires dans la partie de la DGSRE ont été approuvées par la Ville, pour un montant total de 4 789,38 taxes exclues. Ces réclamation sont les suivantes:

- Modification de la configuration de l'aqueduc secondaire de la rue Monk au niveau de l'intersection Allard, (ordre de changement no 3).
- Remplacement d'une tête de regard incluant la fonte au sud de l'intersection Monk/Allard, (ordre de changement no 4).
- Fermeture d'eau à l'intersection Monk /Briand et installation d'un bouchons 200 mm sur la conduite existante. (ordre de changement no 5).

Le présent addenda servira à défrayer l'écart entre le décompte définitif et les fonds disponibles. Cet écart s'explique par l'approbation tardive des dites réclamations après l'émission du premier addenda.

Une copie du décompte final #6 est jointe au présent sommaire addenda.

À noter que les travaux sur la rue Allard entre les rues d'Aragon et Briand sont achevés depuis le 30 septembre 2014.

Décisions antérieures :

CM14 0044 du 27 janvier 2014 - Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, avec une option A pour l'aménagement de surface aux pourtours de la station du Métro Monk - Dépense totale de 2 823 317,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308 - (8 soumi.).

CM15 0951 du 17 août 2015- Autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert Ltée. (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 767 958 \$ à 2 967 454,83 \$, taxes incluses.

Aspects financiers :

Il s'agit d'un contrat à coûts partagés entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau (DGSRE) et la Direction de la gestion d'actifs (DGA) du service des infrastructures de la voirie et des transports. Par contre, en considérant la nature des travaux supplémentaires réalisés, cette dépense supplémentaire sera assumée entièrement par la DGSRE.

Le dépassement des travaux imputable à la DGSRE est de 4 887,70 \$, soit un pourcentage de 0,33 % par rapport aux travaux initialement financés par cette entité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER



Dossier # : 1173152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Pavages D'Amour inc. pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz – soumission 16-015 - augmentant ainsi le montant du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$.

Il est recommandé d'autoriser une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Pavages D'Amour pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviations des conduites de gaz – soumission 16-015 - augmentant ainsi le montant du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-28 13:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Pavages D'Amour inc. pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz – soumission 16-015 - augmentant ainsi le montant du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Recommander au Conseil municipal de ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à Pavage d'Amour inc., pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz - Soumission 16-015 - augmentant ainsi le montant de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1173152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Pavages D'Amour inc. pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz – soumission 16-015 - augmentant ainsi le montant du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans son plan d'intervention, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (**DGSRE**) recommande le remplacement complet du réseau d'aqueduc et d'égouts sur une partie des rues Gohier, Ouimet, Saint-Germain et boulevard Édouard-Laurin. Une autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour ces travaux a été accordée en mai 2016. L'Arrondissement s'est prévalu des services professionnels de préparation des plans et devis ainsi que de contrôle qualitatif des travaux via les ententes-cadres 1083187 et 1096349. Le contrat pour la réalisation des travaux a été octroyé en août dernier à Les Pavages D'Amour inc. et les travaux ont débuté le 8 septembre 2016.

Or, des facteurs inattendus, dont la rencontre de sols présentant une forte odeur d'hydrocarbure dans une zone catégorisée ayant un critère de contamination inférieur à A ainsi que le conflit entre plusieurs traverses de gaz existantes et l'égout pluvial proposé, ont engendré des coûts supplémentaires en ce qui a trait à la réalisation des travaux du volet 2, soit sur les rues Saint-Germain et Ouimet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1163152008 - CM16 0949 adoptée le 22 août 2016 par le conseil municipal - Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur la rue Gohier et le boulevard Édouard-Laurin (volet 1) et les rues Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 - Sept (7) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 296 882,70\$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc. - Entente-cadre no 1054934 (soumission 15-13877).

GDD 1163152002 - CA16 080212 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues suivantes : Gohier et boulevard Édouard-Laurin (volet 1), Ouimet et Saint-Germain (volet 2).

GDD 1163152003 - CA16 080222 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense de 155 000 \$ en faveur de Les consultants GHD ltée, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2016.

GDD 1154378046 - CA16 080098 adoptée le 8 mars 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense maximale de 374 350,55 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de conception conformément à l'entente-cadre no 15-14461 intervenue entre la Direction des infrastructures et Axor Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016.

GDD 1164378005 - CA16 080107 adoptée le 8 mars 2016 par le conseil d'arrondissement - Offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016.

GDD 1154822053 - CG15 0548 adoptée le 24 septembre 2015 par le conseil d'agglomération - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. et CIMA+ s.e.n.c. pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 - Sept (7) soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cet effet.

GDD 1151353004 - CE15 1633 adoptée le 2 septembre 2015 par le comité exécutif - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

GDD 1154073001 - CM 150332 adoptée le 23 mars 2015 par le conseil municipal - Accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016.

GDD 1144520001- CG14 0607 adoptée le 18 décembre 2014 par le conseil d'agglomération - Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation ».

DESCRIPTION

La gestion des sols contaminés de la rue Saint-Germain et les travaux de déviation des conduites de gaz de la rue Ouimet ont mené à des arrêts temporaires des travaux ainsi qu'à une baisse de productivité des équipes de travail et à des frais supplémentaires non prévus au contrat.

En résumé, les événements et les coûts associés sont décrits ci-dessous :

Saint-Germain :

Découverte, au chaînage 0+090, de matériaux ayant une forte odeur d'hydrocarbure, le 19 novembre 2016.

Diverses séries d'analyses d'échantillons en pile et en tranchée ainsi que l'obtention de résultats, plage B-C et supérieur à C, entre le 23 novembre et le 2 décembre 2016. Disposition d'un total de 3529 tm de sols contaminés, plage B-C, vers le centre de traitement Englobe du 5 au 7 décembre 2016.

En résumé, les coûts supplémentaires sont décrits ci-dessous :

- 8,05 \$/tm, taxes incluses, pour la gestion et la manipulation des sols dans le site d'entreposage temporaire;
- 55,76 \$/tm, taxes incluses, pour les frais de transport et de disposition des sols B-C dans un site autorisé.

Coûts des travaux supplémentaires : 225 185,49 \$, taxes incluses.

Quimet :

Arrêt complet des travaux du 3 au 20 octobre 2016.
Coordination avec les équipes de Gaz Métro du 20 octobre au 17 novembre 2016 (préparation des tranchées pour gaz et perte de productivité).

Reprise des travaux à la normale à partir du 18 novembre 2016.

En résumé, les coûts supplémentaires sont décrits ci-dessous :

- 8 619,68 \$, taxes incluses, pour sécuriser les lieux, la démobilisation du sous-traitant et la fermeture du chantier;
- 14 506,71 \$, taxes incluses, pour les frais indirects associés à la mise à l'arrêt du chantier (aqueduc temporaire, signalisation, clôtures de chantier, etc.);
- 25 857,95 \$, taxes incluses, pour les excavations et préparation des cinq (5) traverses de gaz.

Coûts des travaux supplémentaires : 48 984,34 \$, taxes incluses.

Des photos et détails relatifs à ces travaux imprévus sont présentés à la rubrique « Pièces jointes ».

JUSTIFICATION

Avec un délai contractuel de treize semaines, l'arrondissement de Saint-Laurent a été dans l'obligation de poursuivre les travaux afin de compléter la pose de conduites avant la période hivernale et de rétablir les services d'eau et d'égouts aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Les contingences de 7 % relativement au volet 2 sont déjà utilisées pour d'autres avenants, tels que la réalisation de travaux en condition hivernale et la coordination avec divers intervenants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 3	Objectif 3.2	Action 18
----------------------	---------------------	------------------

Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.
---	---	--

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ces demandes financières n'étaient pas autorisées, les travaux de pavage et la réfection des terrains privés ne seraient pas réalisés causant ainsi préjudice aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réfection des terrains privés, ouvrages de béton et pavage : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 23 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN

ENDOSSÉ PAR

François LAPALME

Le : 2017-02-22

Chef de division - Études techniques et
ingénierie
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Chargée de projet : Geneviève Lavallée, 514
855-6000, poste 4474
(Secrétaire : Carole Castonguay, 514 855-
6000, poste 4266)

Directeur des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
(Secrétaire : Zoulikha El Ouakili, 514 855-
6000, poste 4504)

**Dossier # : 1177231021**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 7 505 956,78 \$ (contrat: 7 355 956,78 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333705 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 505 956,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 355 956,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333705 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 7 505 956,78 \$ (contrat: 7 355 956,78 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333705 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur totale de vingt-sept (27) kilomètres.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Trois (3) contrats ont déjà été octroyés (#333701 - CM17 0291, #333702 - CM17 0285 et #333703 - CM17 0322) et le projet #333704 fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1177231018).

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0322 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahunty-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires (1177231003);

CM17 0285 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires (1167231068);

CM17 0291 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 679 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 105 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires (1167231067);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CM16 0586 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$) - Appel d'offres public 329403 - 3 soumissionnaires (1167231003);

CM16 0585 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de

chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont –La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$) - Appel d'offres public 329404 - 3 soumissionnaires (1167231004);

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage en 2017 est de 27 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,8 % pour l'ensemble du réseau de la ville de Montréal. Le présent contrat prévoit 3,4 km et regroupe les arrondissements suivants: Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 668 723,34 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 7 505 956,78 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 150 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 853 939,01 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 juillet 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-Simon FRENETTE, 17 mars 2017
Benoît MALETTE, 16 mars 2017
Mathieu-Pierre LABERGE, 16 mars 2017
Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
AQUAREHAB (CANADA) INC.	6 687 233.44	668 723.34	7 355 956.78
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	7 054 877.50	705 487.75	7 760 365.25
Estimation	interne	<input type="text" value="6 082 976.58"/>	<input type="text" value="6 082 976.58"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

CE : 20.024
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171701006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à LML Paysagiste et Frères inc., pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry - Dépense totale de 629 139,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6978) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 629 139,33 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à LML Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 598 096,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6978);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-30 19:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171701006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à LML Paysagiste et Frères inc., pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry - Dépense totale de 629 139,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6978) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable de l'aménagement des terrains sportifs dans les grands parcs. Le SGPVMR doit offrir aux usagers des aménagements performants et sécuritaires pour la pratique du sport. Le parc Jarry offre aux citoyens une multitude de terrains sportifs tels le soccer, le baseball, la balle-molle et le basketball. En lien à cette offre aux citoyens, la réfection des terrains sportifs s'inscrit dans une série de travaux entrepris au parc Jarry au cours des dernières années, notamment afin d'accueillir une programmation sportive diversifiée incluant des événements sportifs tels que les Jeux du Québec en 2016.

Le terrain de soccer en gazon synthétique no 2 du parc Jarry est le terrain sportif le plus sollicité à Montréal et sa fréquentation ne cesse d'augmenter d'année en année. Le nombre d'heures d'utilisation de ce terrain, établi à 50 h/semaine en 2009, atteint aujourd'hui près de 100 h/semaine. Cet usage intensif du terrain accroît l'usure du revêtement de gazon synthétique. Le revêtement de gazon synthétique a actuellement atteint la fin de sa vie utile. Il ne permet plus d'assurer la sécurité et performance requise du terrain pour la pratique du soccer. Les exigences de performance requises pour les besoins de la pratique récréative, compétitive et de l'organisation d'événements sportifs (tel que tournois et ligues semi-professionnelles) exigent le remplacement du revêtement de gazon synthétique.

Dans le présent dossier, le SGPVMR (service requérant et exécutant) élabore les documents d'appel d'offres (plans et cahier des charges) et effectue le suivi et la surveillance des travaux de réfection du terrain de soccer no 2 du parc Jarry.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin

Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du secteur nord du parc Jarry - phase I 	3 134 591,43 \$	Printemps 2016	Été 2016
Étapes en cours de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry du parc Jarry - phase II 	4 067 792,00 \$	Printemps 2016	Printemps 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique 	Mai 2017	Juin 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la phase III du parc Jarry 	Été 2018	Automne 2019

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 6 février 2017 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 27 février 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 27 février 2017 à 10 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addendas ont été produits. Le premier addenda, transmis le 17 février 2017, visait à répondre à des questions concernant le cahier des charges et à reporter la date d'ouverture des soumissions. Le deuxième addenda, transmis le 20 février 2017, visait à répondre à des questions concernant le cahier des charges. Les questions et réponses de ces addendas n'ont eu aucun impact sur les prix. Les deux addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des Instructions aux soumissionnaires incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 29 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0605 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Excavations Super inc., pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry pour une dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6713) - (12 soumissionnaires).

CM15 0531 - 28 avril 2015 - Accorder un contrat à NMP Golf Construction inc., pour l'aménagement du secteur nord - phase I du parc Jarry pour une dépense totale de 3 134 591,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6685) - (10 soumissionnaires).

CM09 0079 - 23 février 2009 - Accorder un contrat à LML Paysagiste et frères inc., pour la

fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique dans le cadre du réaménagement du terrain de soccer no 2 au parc Jarry - Dépense totale de 597 211,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (09-6205) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réfection du terrain de soccer no 2 en gazon synthétique du parc Jarry et les aménagements projetés comprennent les composantes décrites ci-après :

- enlèvement du revêtement de gazon synthétique;
- remplacement de la maille de chaîne des clôtures et des barrières;
- remplacement d'équipements sportifs (buts, bancs des joueurs, etc.);
- fourniture et installation d'un nouveau revêtement sportif en gazon synthétique;
- entretien annuel du terrain, et ce, pour une période de huit ans, suivant la fin des travaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à l'enlèvement du revêtement existant fixé à une bordure périphérique.

Les incidences représentent 5 % du total du contrat, soit 31 043,25 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques et à l'achat de mobilier, de matériaux ou d'équipements.

Ouverts à tous les entrepreneurs et répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 10 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Toutes les deux étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Équipe Rochon inc/Gtr. turf.
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- Les Entreprises Ventec Inc
- LML Paysagiste et frères inc.
- Paysagiste Promovert Inc.
- Surfaces Carpell Inc
- Toits Vertige

B. Sous-traitants :

- Pro-turf gazon synthétique
- Tapitec

C. Autres :

- BC2 Groupe Conseil inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des sept entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 29 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 71 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, le manque de temps pour déposer la soumission ou que l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
L.M.L. Paysagistes et frères inc.	543 723,71 \$	54 372,37 \$	598 096,08 \$
Équipe Rochon Inc/Gtr turf.	629 499,62 \$	62 949,96 \$	692 449,58 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	805 453,91 \$	80 545,39 \$	885 999,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			645 272,83\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			94 353,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			15,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 287 903,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-32,49%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			94 353,51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,78 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 32,49 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. Cet écart se situe principalement au niveau de l'item principal du projet, soit le revêtement de gazon synthétique et sur celui des frais administratifs et profits. Ces items représentent 30 % de l'écart observé entre les deux soumissions conformes les plus basses.

Cet écart s'explique par un prix du revêtement de gazon synthétique à environ 40 \$/m.ca comparativement à un prix budgétaire du marché estimé à 55 \$/m.ca. Malgré un prix déposé inférieur à celui du marché, l'ensemble des exigences de performance et de sécurité requises et inscrites au cahier des charges sera respecté. Également le prix soumis par le plus bas soumissionnaire pour l'item "Frais généraux incluant l'administration et profits" représente 5 % de la valeur du contrat alors que la Ville l'a estimé à 20 %. L'écart peut également être justifié par des avantages concurrentiels au niveau de l'approvisionnement de certains matériaux et des coûts des ouvrages donnés en sous-traitance.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 796-2014 du 10 septembre 2014, entrée en vigueur le 24 octobre 2014. L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24 novembre 2014. Son numéro d'identifiant AMF est le 3000217104. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 629 139,33 \$, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 574 488,07 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-079 – «Travaux d'aménagement de parcs»

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de recyclage et de réutilisation des composantes du revêtement de gazon synthétique existant. Il est exigé à l'entrepreneur responsable des travaux de récupérer les matériaux du revêtement enlevé et d'employer une entreprise dans la récupération des résidus pour en faire des produits dérivés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à compromettre la sécurité des usagers qui les empruntent. Il y aura également une récurrence de coûts pour les travaux de réfection d'urgence pour rendre le revêtement sécuritaire.

Afin de limiter l'impact sur la programmation du terrain de soccer, il est prévu que la réfection soit achevée en juin 2017. Tout retard aura un impact majeur sur la tenue des compétitions et par conséquent, sur l'image de la ville qui les accueille.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif : 12 avril 2017
Octroi du contrat au Conseil municipal : 24 avril 2017
Début des travaux : début mai 2017
Fin des travaux : au plus tard, le 24 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicholas LARIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Luc LANDRY, Service des communications
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Nike LANGEVIN, 23 mars 2017
Nicholas LARIN, 23 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude ROY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-23

Mathieu DRAPEAU
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1177231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017). Dépense totale de 2 296 529,36 \$ (contrat: 2 146 529,36 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332307 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 296 529,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 146 529,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332307 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017). Dépense totale de 2 296 529,36 \$ (contrat: 2 146 529,36 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332307 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 5,0 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 279 982,10 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de

laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 296 529,36 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 150 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 097 037,41 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 136 969,99 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 mai 2017

Fin des travaux : 14 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 7 mars 2017

Jean CARRIER, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-21

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications au Cahier des charges, quantité modifiée dans bordereau	(9 000.00)
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>	Tableau des questions et réponses des soumissionnaires	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	1 866 547.26	279 982.10	2 146 529.36
GROUPE TNT INC.	1 932 367.00	289 855.06	2 222 222.06
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	2 034 125.39	305 118.80	2 339 244.19
LES ENTREPRENEURS MICHAUDVILLE INC.	2 113 043.47	316 956.53	2 430 000.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 153 976.14	323 096.42	2 477 072.56
LES PAVAGES CHENAL	2 268 101.27	340 215.19	2 608 316.46
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 357 612.28	353 641.84	2 711 254.12
Estimation	interne	1 835 280.60	275 292.09
			2 110 572.69

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest et de Verdun (PCPR 2017). Dépense totale de 6 013 333,85 \$ (contrat: 5 686 333,85 \$ + incidences: 327 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332308 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 013 333,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest et de Verdun (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 333,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332308 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest et de Verdun (PCPR 2017). Dépense totale de 6 013 333,85 \$ (contrat: 5 686 333,85 \$ + incidences: 327 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332308 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT

financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,0 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 741 695,72 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail

de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 013 333,85 \$, taxes incluses incluant des incidences de 327 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 490 975,32 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 298 594,58 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 mai 2017

Fin des travaux : 15 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest

Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

Jean CARRIER, 2 mars 2017

Estelle ANDRÉ, 1er mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-21

Directeur

Approuvé le : 2017-03-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332308
No du GDD :	1177231009
Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans les arrondissements du Sud Ouest et de Verdun - (PCPR 2017).	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	23 - 1 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	15 - 2 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 2 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
6 - 2 - 2017	Modification du bordereau ainsi que du devis technique de circulation à la suite du retrait de deux rues.		(540 000.00) \$
8 - 2 - 2017	Modifications de quantités au bordereau et tableau des questions et réponses.		0.00

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	7
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	50
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et/ou technique	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Date d'échéance initiale :		15 - 6 - 2017	
Prolongation de la validité de la soumission de :		<input type="text"/>	jrs
Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 944 638.13	741 695.72	5 686 333.85
SINTRA INC. (RÉGION MONTEREGIE-RIVE-SUD)	5 779 104.95	866 865.74	6 645 970.69
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	5 891 124.37	883 668.66	6 774 793.03
LES PAVAGES CHENAIL INC.	6 213 044.84	931 956.73	7 145 001.57
LES PAVAGES ULTRA INC.	6 308 639.61	946 295.94	7 254 935.55
CONSTRUCTION BAU-VAL INC	6 936 546.67	1 040 482.00	7 977 028.67
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	7 573 074.01	1 135 961.11	8 709 035.12
Estimation	interne	5 473 630.98	821 044.65
		6 294 675.63	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-9.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			16.9%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
	N.A.	OK	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	5 686 333.85
Montant des incidences (\$):	327 000.00
Date prévue de début des travaux :	15 - 5 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	15 - 9 - 2017



Dossier # : 1177526006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier dans l'arrondissement Montréal-Nord pour une somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5069-EC-133-16 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier dans l'arrondissement Montréal-Nord, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5069-EC-133-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 11:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier dans l'arrondissement Montréal-Nord pour une somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5069-EC-133-16 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'inspection télévisée de l'égout collecteur de 1500 mm de diamètre localisé au nord du boulevard Léger montre qu'un tronçon entre les rues Sainte-Colette et Lanthier est fortement endommagé et représente des fractures et déformations importantes.

Dans le contexte où la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) envisage la réhabilitation d'une conduite d'eau potable localisée dans la même tranchée, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a décidé de prioriser la réalisation des travaux de réhabilitation de ce collecteur afin de minimiser les impacts aux citoyens.

Un appel d'offres public a été publié le 3 février 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 mars 2017. La période de validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences prévu est de 10 % considérant que les travaux seront effectués dans un réseau existant. Deux (2) addenda ont été émis:

- addenda no 1 daté le 16 mars 2017: révision des clauses administratives spéciales
- addenda no 2 daté le 20 mars 2017: réponses aux questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Compte tenu que le collecteur est localisé entre les habitations et le trottoir, dans une bordure aménagée avec la présence d'arbres matures, la reconstruction du collecteur n'est pas souhaitable. Dans ces conditions, la réhabilitation de ce tronçon de collecteur est privilégiée et plus économique.

Principalement, les travaux consistent à excaver un puits d'accès, à insérer une conduite de polyester renforcé de fibres de verre (PRV) sur une longueur d'environ 100 mètres linéaires et à remplir l'espace annulaire (espace entre la nouvelle conduite et la conduite existante) avec un coulis cimentaire. Cette technique de réhabilitation par insertion a été choisie compte tenu de la déformation importante du collecteur existant.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offre public, dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des preneurs de documents qui n'ont pas déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Construction Deric inc.	396 311,93	39 631,19	435 943,12
2- Les Excavations Lafontaine inc.	478 816,84	47 881,68	526 698,52
3- SADE Canada inc.	745 038,00	74 503,80	819 541,80
Estimation Interne	336 909,45	33 690,94	370 600,39
Coût moyen des soumissions reçues			594 061,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			36,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			383 598,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			87,99%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			65 342,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			17,63%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			90 755,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			20,82%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est défavorable de 17,63 %. Cet écart est dû essentiellement à une sous estimation de deux articles du bordereau; celui de mobilisation, démobilisation et organisation de chantier et celui d'excavation et remblayage du puits d'accès pour un total de 48 020,31\$ par rapport au plus bas soumissionnaire.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Deric inc., pour la somme de sa soumission, soit 435 943,12 \$ toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Construction Deric inc., 5145 rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5 Canada -

NEQ: 1169078178. De plus, l'entreprise a fourni avec sa soumission, l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 mai 2017, ainsi que son autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), valide jusqu'au 29 juillet 2017 (vous trouverez cette dernière en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier dans l'arrondissement Montréal-Nord sont de 435 943,12 \$ taxes incluses, ou 398 074,18 \$ net de ristourne de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 318 459,21 \$ au programme de la TECQ (taxes sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 79 614,84 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas procéder aux travaux de réhabilitation de l'égout unitaire en objet, pourrait occasionner l'effondrement et le bris des conduites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: avril 2017

Fin des travaux: juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-03

CE : 20.029
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177579003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84\$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 761 109,58\$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour permettre à l'entrepreneur de procéder à des travaux de désamiantage de l'entree-toit du bloc B de l'édifice Gaston Miron et de finaliser la portée des travaux prévue dans le cadre du contrat accordé à Procova Inc. (CM16 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84\$ à 761 109,58 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-03 14:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177579003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84\$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 761 109,58\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de construction a été octroyé le 21 juin 2016 à l'entreprise Procova Inc. pour réaliser les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est. Les travaux ont débuté le 8 juillet 2016 et devaient être complétés le 5 septembre 2016. À ce jour, les travaux prévus au contrat initial à prix forfaitaire sont avancés à près de 93%. De nombreux imprévus ont été rencontrés tout au long de la réalisation des travaux, de sorte que des modifications ont été apportées au contrat initial, financées à même l'enveloppe budgétaire prévue pour les travaux contingents. Cette provision pour travaux contingents est épuisée à près de 99%, majorant de ce fait le contrat initial.

Par ailleurs, malgré les expertises préalables faites lors de la préparation des plans et devis, il a été découvert dans l'entre-toit, pendant des travaux de percement de la dalle du plafond, de vieux tuyaux coupés et empilés qui sont isolés avec de l'amiante. Ces débris n'étaient pas visibles lors des relevés et il a fallu arrêter les travaux en raison du danger pour les travailleurs et les occupants. L'ouverture a été calfeutrée dans l'attente des procédures à suivre. Vu que l'entre-toit est un espace clos et que les travaux seront à risque élevé, le budget de travaux contingents étant insuffisant, une autre majoration du contrat initial est requise pour faire face à ces travaux de décontamination imprévus.

Contrat de base initial : 557 513,78 \$, taxes incluses.

Solde du contrat de base selon l'avancement du chantier : 518 462,52 \$ (taxes incluses).

Contingences initiales (15 %) : 83 627,07 \$, (taxes incluses).

Les ordres de changement approuvés sont de 82 578,59 \$ (taxes incluses).

Solde des dépenses contingentes à ce jour : 1 048,48 \$, taxes incluses.

Incidences générales initiales (5 %) : 32 057,04 \$ (taxes incluses).

Contrat de déménagement : 6 428 \$ (taxes incluses).

Expertise: 1 121\$ (taxes incluses).

Soldes des dépenses incidentes spécifiques à ce jour : 24 508,04\$ (taxes incluses).

La valeur maximale du contrat de Procova Inc. doit être augmentée pour pouvoir terminer

les travaux prévus au contrat et qui ont ainsi été mis en suspens depuis janvier 2017. Les travaux sont requis afin de ventiler l'atelier de peinture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0760 - 21 juin 2016 - Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale 673 197,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5831 (3 soum.)

CM16 0099 - 13 janvier 2016 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme sans but lucratif Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1er mars 2016, un espace à bureaux, d'une superficie de 2 262,64 mètres carrés, pour un atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm - Montant total de la subvention immobilière de 2 082 195\$

CG15 0502 - 20 août 2015 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, et Stantec Experts-Conseils Itée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle et d'architecture de paysage, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parc et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une seconde majoration du prix du contrat initial (à savoir 557 513,78\$, taxes incluses) de Procova inc. afin de permettre à l'entrepreneur de procéder aux travaux de désamiantage de l'entre-toit du bloc B de l'édifice Gaston Miron et de finaliser la portée des travaux prévue au contrat initial.

JUSTIFICATION

Les imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux qui ont nécessité des modifications au contrat initial respectent les règles énoncées dans l'encadrement administratif numéro C-06-DG-D-12-010 portant sur contingences, incidences et déboursés dans les contrats. Par ailleurs, les modifications apportées à ce jour au contrat initial, majorant l'enveloppe prévue pour travaux contingents, constituent un accessoire à celui-ci et n'en changent pas la nature, au sens de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes. Suite à l'octroi du contrat de construction et à l'épuisement de l'enveloppe de contingences initiale, une seconde majoration du contrat est requise pour compléter les travaux. L'ampleur de la décontamination s'est révélée beaucoup plus grande que prévue suite aux expertises préalables faites lors de la préparation des plans et devis. Ces travaux sont également requis pour assurer la sécurité des travailleurs et des occupants. Étant donné que les travaux ont lieu dans un bâtiment existant, des imprévus dus aux conditions de chantier peuvent survenir.

Lors de l'octroi du contrat, le conseil municipal a également approuvé un budget de contingences de 15% (soit une somme de 83 627,07\$). Vu l'avancement du chantier et afin de couvrir les travaux additionnels potentiels qui, en raison de la nature des travaux risquent de générer encore d'autres directives de changement, ces contingences standards doivent être augmentées.

Les travaux additionnels suivants sont inclus dans le coût estimé des travaux. Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation de contrat demandée :

Description des changements en cours d'approbation et à venir	Montant
1- Décontamination de l'entre-toit a risque élevé dans un espace clos	40 320,00\$
2 - Mobilisation et démobilitation des douches, des sas et des équipements	14 112,00\$
3 - Travaux divers reliés aux travaux de désamiantage	32 520,77\$
Sous-Total	86 952,77\$
TPS 5%	4 347,64
TVQ 9,975%	8 673,74
Sous-Total	99 973,95
Contingences additionnelles pour travaux imprévus (20% de 99 973,95\$)	19 994,79\$
Total	119 968,74\$

La dépense additionnelle à prévoir est de 119 968,74\$ taxes incluses, pour l'augmentation du contrat de construction, majorant ainsi le montant total du contrat de base de Procova Inc. de 557 513,78\$ à 761 109,58\$ taxes et contingences incluses, avant ristourne.

- Coût du contrat lors de l'octroi : 557 513,78 \$, taxes incluses.
- 1 ière majoration (Contingences initiales (15 %)) : 83 627,07 \$ (taxes incluses).
Sommaire des modifications en pièces jointes.
- 2 ième majoration (Contingences (21,5 %)) : 119 968,74\$ (taxes incluses)
- Coût du contrat après les deux (2) majorations: 761 109,59\$ (taxes incluses)
- Total des deux (2) majorations: 203 595,81\$ (taxes incluses) soit 36,5 % d'augmentation

Cette deuxième majoration du contrat est due à un imprévu au sens de l'encadrement administratif numéro C-06-DG-D-12-010 et la modification au contrat qui en découle est accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

Les prix de l'entrepreneur ont été contre vérifiés auprès d'autres entrepreneurs spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Procova Inc. est présentement de 641 140,85\$ incluant le contrat initial (557 513,78 \$), la première majoration pour travaux contingents (83 627,07 \$) et les taxes. La valeur d'augmentation de la présente dépense est de 119 968,74\$, taxes incluses, avant ristourne, elle sera assumée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

Un montant maximal de 119 968,74\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale "17-999 - Protection d'immeubles"

Le total du contrat serait alors porté à 761 109,58\$

Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 729 744,22 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S\0

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de l'augmentation du présent contrat impliquera l'impossibilité de terminer le chantier d'aménagement du Grand Costumier en raison du danger pour les travailleurs et les occupants et l'impossibilité pour le Grand Costumier d'utiliser leurs équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S\0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 45 jours calendrier.

Augmentation du contrat	avril 2017
Travaux de désamiantage	mai 2017
Fin des travaux prévus au contrat	juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Andrea - Ext FRIDMAN
Non-disponible

Normand GIRARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1171029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro construction Inc., pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau (0578) - Dépense totale de 857 266,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5890 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 857 266,27 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Trempro construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 758 350,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5890 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-03 14:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro construction Inc., pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau (0578) - Dépense totale de 857 266,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5890 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice de la Cour Chauveau a été construit en 1959, il est occupé par la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social, Division des services techniques et soutien logistique aux installations relevant de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et dont les principales activités sont :

- Livraison de scènes extérieures (7 roulottes) pour différents événements culturels , sociaux et communautaires sur l'île de Montréal;
- Fabrication et installation de décors pour différents événements (exposition culturelle, jeux de Montréal, préliminaires jeux de Montréal, jeux du Québec, etc.);
- Livraison et montage de matériel d'exposition;
- Support d'événements culturels extérieurs (divers tournois);
- Équipes de menuisiers qui font de l'entretien et de la réparation de bâtiment;
- Installations de tremplins et chaises de sauveteur dans les différentes piscines extérieures;
- Support aux arénas (transport de surfaceuse et de coupe bordure);
- Montage des glaces intérieures (22 arénas) et des glaces extérieures du Canadien (4 patinoires);
- Commémoration de parcs et d'oeuvres d'art dans les parcs;
- Livraison hebdomadaire de Chlore et de terre de diatomée dans les pataugeoires et piscines extérieures durant la saison.

L'édifice est constitué de bureaux situés en façade de l'immeuble, le reste du bâtiment est composé d'un atelier de menuiserie, d'un atelier de soudure et principalement d'aires d'entreposage avec des quais de chargement. Au cours des dernières années, l'arrondissement s'est fait installer des rayonnages coulissants dans un local pour l'entreposage de ses archives. Ce local ne répond pas aux normes climatiques pour un tel usage d'où l'installation d'une nouvelle unité de ventilation/chauffage/climatisation (VCR) sur le toit dudit local.

Par ailleurs, les occupants se plaignent des infiltrations et de la présence de moisissure au pourtour de certaines fenêtres. Ces dernières sont vétustes et ont atteint leur durée de vie utile. Il convient de les remplacer.

À noter que la Division des services techniques et soutien logistique aux installations dessert principalement l'ex-ville de Montréal et n'est donc pas limitée au seul arrondissement MHM.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 28 février au 22 mars 2017, date d'ouverture des soumissions, laissant 21 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 90 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 22 mars 2017.

Un seul addenda a été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires :

- 16 mars 2017 Plans et devis pour clarifier la main courante en acier galvanisé et tableau de soumission en format "Excel" pour faciliter les calculs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Remplacement de toutes les fenêtres de l'édifice de la Cour Chauveau;
- Remplacement de deux unités de climatisation aux fenêtres dans la partie entrepôt par une thermopompe desservant ces deux bureaux;
- Installation d'un système de ventilation/chauffage/climatisation sur le toit du local des archives;
- Remplacement au complet de la porte double d'entrée;
- Remplacement de quelques portes donnant sur l'extérieur ainsi qu'une porte de garage;
- Réfection de la marquise et de la maçonnerie;
- Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment par une composition de murs rideaux avec des panneaux en aluminium.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences prévues au contrat (15 %).

Les dépenses incidentes (15 %) serviront principalement à défrayer les coûts reliés à la surveillance des travaux de toiture, au contrôle de qualité des matériaux (béton, bitume) et à la surveillance des travaux en condition d'amiante par une firme spécialisée.

Suite à l'appel d'offres public 5890, huit (8) firmes se sont procurées le cahier des charges, six (6) d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Afcor Construction Inc.	Oui
Construction & Excavation MAP Inc.	Non
Construction Richard A. Germano	Oui
Développement Atrium Inc.	Oui
Norgéreq Ltée.	Oui
Potosi Construction	Non
Procova Inc.	Oui
Trempro Construction Inc.	Oui

JUSTIFICATION

Six (6) entrepreneurs généraux, soit 75 % des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission. Construction & Excavation MAP Inc. et Potosi Construction se sont procurées le cahier des charges à titre de sous-traitants.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Trempro construction Inc.	659 435,59 \$	98 915,34 \$	758 350,93 \$
Norgéreq Ltée.	664 830,09 \$	99 724,51 \$	764 554,61 \$
Procova Inc.	715 144,50 \$	107 271,68 \$	822 416,18 \$
Construction Richard A. Germano Ltée.	727 999,85 \$	109 199,98 \$	837 199,83 \$
Afcor Construction Inc.	745 500,57 \$	111 825,09 \$	857 325,65 \$
Développement Atrium Inc.	883 031,00 \$	132 454,65 \$	1 015 485,64 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	637 145,16 \$	95 571,77 \$	732 716,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			842 555,47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			11,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			257 134,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			33,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			25 634,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			3,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			6 203,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,82 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels présente un écart infime ($\pm 3,50$ %) avec la plus basse soumission conforme.

À part la dernière soumission, les écarts entre les quatre autres sont négligeables malgré le fait que certains travaux sont prévus le soir et / ou les fins de semaine pour ne pas perturber les activités de bureaux.

On peut en déduire que dans l'ensemble, les soumissions s'avèrent cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par le gestionnaire du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée par les professionnels (voir

recommandation des professionnels en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Trempro construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 857 266,27 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 17-999). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 98 915,34 \$ (15 %) et les incidences 98 915,34 \$ (15 %).

Le budget est disponible au PTI 2017 - 2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) - Programme de protection des immeubles de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de remplacement de fenêtres et travaux connexes n'est pas assujéti aux exigences LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux ne ferait que fragiliser davantage les opérations de la Division des services techniques et soutien logistique aux installations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Mai 2017

Réalisation des travaux Juin à novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves MONTPETIT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Magella RIOUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Magella RIOUX, 29 mars 2017
Yves MONTPETIT, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Normand GIRARD
Chef de division

Le : 2017-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-31

**Dossier # : 1171029001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723) - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération, pour un montant de 1 047 509,74 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-03 14:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières (0723) - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entend réaliser pour maintenir ses installations en bon état de fonctionnement au meilleur coût possible. La cour des Carrières s'étend de la rue Papineau à la rue Christophe-Colomb, au coeur de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (RPP). Elle est occupée par la section de l'application de la réglementation du stationnement (SARS) du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM); par l'arrondissement RPP pour l'éclairage de rue, marquage de chaussée, voirie et aqueduc; par le Service du matériel roulant et ateliers pour le garage, la menuiserie et l'électronique et finalement par la Division de la sécurité qui relève du SGPI.

Cette cour de service est desservie par une seule entrée électrique en moyenne tension (12 kV) et alimente sept (7) bâtiments qui datent des années 1926 et 1962, sans compter l'ex-incinérateur des Carrières qui n'est plus alimenté d'aucune source suite à l'inondation de son sous-sol survenue en 2010 et qui a causé la perte totale de l'alimentation électrique de la cour des Carrières au complet. Suite à cet incident, une réalimentation temporaire de ce site stratégique a été réalisée au plus vite en accord avec Hydro-Québec et en convenant de la rendre conforme à moyen terme.

Ni l'entrée électrique actuelle, ni la distribution électrique dans les différents bâtiments desservis ne sont conformes aux normes. En fait, toute la distribution électrique actuelle, sauf celle du garage et de la menuiserie parce qu'elles ont été refaites lors des derniers projets (2015-2016), rend précaire l'utilisation des installations par les occupants. En accord avec Hydro-Québec et les équipes d'entretien de la Ville, il a été décidé de refaire l'entrée et la distribution électrique de toute la cour des Carrières. Le but étant pour la Ville de se départir de la responsabilité de la moyenne tension, léguée à Hydro-Québec et d'avoir des canalisations souterraines qui desservent chaque bâtiment au lieu de câbles aériens actuels. De cette façon, les équipes d'entretien n'auront plus à intervenir sur la moyenne tension mais uniquement sur la basse tension (distribution) et les occupants disposeront de nouvelles alimentations souterraines réputées plus fiables et de capacité suffisante pour le futur.

Par ailleurs, la réfection des deux sections perpendiculaires au mur de soutènement a été décidée suite à la découverte d'une fissure sur celles-ci lors de l'excavation pour la réfection du mur réalisée dans le projet récemment complété (voir décision antérieure CG16 0429).

Cette cour de service est stratégique de par sa situation géographique et de par l'importance des services qu'elle offre en desservant toute l'agglomération de Montréal et non uniquement l'arrondissement RPP.

À noter que la capacité de la nouvelle entrée électrique, objet de ce présent dossier, est suffisante pour tout développement futur de ce site, advenant une décision à moyen terme de l'ex-incinérateur des Carrières et tout réaménagement du site s'inscrivant dans un alignement stratégique.

Les plans et devis ont été réalisés par la firme d'architectes Services intégrés Lemay et associés inc. avec laquelle la Ville détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 15 février au 15 mars 2017, date d'ouverture des soumissions, laissant 30 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 90 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 15 mars 2017.

Trois addendas ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires :

24 février 2017 : Plans et devis en électricité modifiant le tracé de l'entrée électrique, le positionnement du sectionneur et transformateur sur socle d'Hydro-Québec et apportant des détails sur les bornes de recharge pour véhicules électriques;

06 mars 2017 : Ajout des chaînages et des longueurs de tranchées suite à la réception du plan d'arpentage et modification des spécifications pour la nouvelle dalle de béton de la génératrice;

06 mars 2017 : Correction du nombre de bollards pour la protection de la nouvelle génératrice et suppression de 5 bases pour futures bornes de recharge.

L'influence de ces trois addendas sur l'estimation du coût des travaux réalisée par les professionnels est négligeable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0429 -22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839.

CG15 0388 -18 juin 2015 - Autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM14 0390 - 29 avril 2014 - Autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Nouvelle canalisation souterraine pour l'entrée électrique;
- Nouvelles canalisations souterraines pour l'alimentation des différents bâtiments de la cour des Carrières;
- Nouveaux socles de béton pour le sectionneur et le transformateur d'Hydro-Québec;
- Démantèlement de l'ancienne génératrice désuète et installation d'une nouvelle à l'extérieur sur une nouvelle dalle de béton;
- Démantèlement de tous les poteaux d'éclairage et des câbles aériens qui alimentent les différents bâtiments de la cour;
- Remplacement des panneaux électriques, des câbles, des sectionneurs désuets identifiés dans les différents bâtiments;
- Installation de nouveaux poteaux d'éclairage et nouveau système de caméras de surveillance;
- Installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et précâblage pour de futures bornes de recharge dans le stationnement;
- Reconstruction de deux sections Sud du mur de soutènement situées au niveau du 1402 des Carrières (Division de la sécurité);
- Divers travaux ponctuels de maçonnerie, de ragréage et de peinture dans divers bâtiments suite aux percements et au remplacement des équipements électriques (panneaux, sectionneurs, conduits...).

Bien que des sondages du terrain, un relevé d'arpentage du site et des relevés en électricité ont été effectués, il n'en demeure pas moins que des travaux non prévus pourraient s'avérer nécessaires (conduites d'égouts, massifs, distribution électrique dépendante...), d'où les 15 % de travaux contingents inscrits au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes (15 %) serviront principalement à défrayer les coûts reliés au contrôle de qualité des matériaux, à la gestion des sols contaminés et au paiement des factures d'Hydro-Québec (sectionneur, transformateur et câbles).

Suite à l'appel d'offres public 5894, dix (10) firmes se sont procurées le cahier des charges, cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	dépôt de soumission
Armatures Bois-Francis Inc (ABF)	Non
Construction Genfor Ltée	Non
Groupe VIG Inc.	Oui
Hulix construction	Oui
La Cie électrique Britton Ltée	Non
Michel Guimont Entrepreneur électricien	Non
Neoelect Inc.	Non

Norgereq Ltée	Oui
Procova Inc.	Oui
Trempro Construction Inc.	Oui

JUSTIFICATION

Cinq (5) entrepreneurs généraux, soit la moitié des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission et toutes sont conformes. Armatures Bois-Francis Inc. (ABF), Construction Genfor Ltée, La Cie électrique Britton Ltée, Michel Guimont Entrepreneur électricien et Neoelect Inc. n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils se sont procurés le cahier des charges à titre de sous-traitants.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Norgereq Ltée	1 605 132,91 \$	240 769,94 \$	1 845 902,84 \$
Trempro Construction Inc.	1 614 590,84\$	242 188,63 \$	1 856 779,47 \$
Procova Inc.	1 883 290,50 \$	282 493,58 \$	2 165 784,08 \$
Hulix construction	1 936 247,99 \$	290 437,20 \$	2 226 685,18 \$
Groupe VIG Inc.	2 342 536,29 \$	351 380,44 \$	2 693 916,74 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	2 630 954,55 \$	394 643,18 \$	3 025 597,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			2 157 813,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,90 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			848 013,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			45,94 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 1 179 694,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 38,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			10 876,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,59 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 3 025 597,73 \$, soit ± 39 % plus élevée que la plus basse soumission conforme. L'écart important est attribuable aux travaux en civil et en électricité. Au chapitre de la réhabilitation environnementale, creusage de tranchées et remblayage, les quantités importantes de sols contaminés à excaver indiquées au bordereau de soumission combinées à des coûts unitaires estimés différents présentent une différence d'environ 400 000 \$. L'estimation de l'ingénieur civil repose sur des coûts moyens alors que l'adjudicataire a probablement obtenu de meilleurs prix en misant sur la quantité. En électricité, l'écart est aussi d'environ 400 000 \$ répartis principalement sur la fourniture du matériel pour la distribution électrique. Les professionnels s'expliquent mal cette différence mais on remarque que tous les soumissionnaires ont le même montant en électricité, ce qui suppose que c'est le même sous-traitant qui a été retenu au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par le gestionnaire du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir recommandation des professionnels en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 086 672,78 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 039 163,04 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 17-999). Le solde, soit 1 047 509,74 \$ sera assumé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070.

Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération (voir intervention du Service des finances).

Le coût total maximal du présent contrat inclut les contingences 240 769,94 (15 %) et les incidences 240 769,94 \$ (15 %).

Le budget est disponible au PTI 2017 - 2019 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Dans le cadre de la Politique de développement durable des édifices municipaux (PDDEM), ce projet de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique n'est pas assujéti aux exigences LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux ne ferait que fragiliser davantage les opérations de cette importante cour de service stratégique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Mai 2017
Réalisation des travaux Juin à novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie GUILLOTTE, Service de police de Montréal
Michael PRIVÉ, Service du matériel roulant et des ateliers
Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie
Gilles DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jean-Francois M MATHIEU, 3 avril 2017
Ronald FORLINI, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Normand GIRARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-03

CE : 20.033
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177231025**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat aux Pavages Céka inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017). Dépense totale de 3 161 200,07 \$ (contrat: 2 970 200,07 \$ + incidences: 191 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332310 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 161 200,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 970 200,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332310 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-05 09:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat aux Pavages Céka inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017). Dépense totale de 3 161 200,07 \$ (contrat: 2 970 200,07 \$ + incidences: 191 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332310 - 11 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT

financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,5 km.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 387 417,40 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de

laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions déposées par 11 entrepreneurs. L'étalement des prix reçus est régulier, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est normal d'obtenir un écart favorable important. La majorité de cet écart se trouve dans les articles de pavage. De plus, l'estimation interne se situe très proche de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 17,6 %, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 161 200,07 \$, taxes incluses incluant des incidences de 191 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 886 597,02 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour un montant de 1 672 662,72\$. Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 1 213 934,29 \$, soit le solde des travaux et la portion des incidences."

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 13 juillet 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres

travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Robert MALEK, Lachine

Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Christianne CYRENNE, 30 mars 2017

Jean CARRIER, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2017-03-23

Ingenieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-04

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332310
No du GDD :	1177231025
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, là où requis, dans les arrondissements de Lachine et LaSalle - (PCPR 2017)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	20 - 2 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	15 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 3 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
6 - 3 - 2017	Modification au formulaire de soumission suite au retrait d'une rue. Ré-émission d'un plan ainsi que modification d'un article du cahier des charges.	(84 000.00)	
7 - 3 - 2017	Modification d'un article au Devis technique Voirie & Publication du tableau des questions/réponses	-	

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	16	Nbre de soumissions reçues	11	% de réponses	69
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	13 - 7 - 2017		
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
LES PAVAGES CÉKA INC.	2 582 782.67	387 417.40	2 970 200.07	
LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	2 634 516.69	395 177.50	3 029 694.19	
PAVAGE AXION INC.	2 667 400.64	400 110.09	3 067 510.73	
LES PAVAGES CHENAIL INC.	2 710 593.99	406 589.09	3 117 183.08	
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 735 025.46	410 253.82	3 145 279.28	
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 855 886.60	428 383.00	3 284 269.60	
LES PAVAGES ULTRA INC.	2 951 532.39	442 729.86	3 394 262.25	
DEMIX CONSTRUCTION	3 076 077.82	461 411.68	3 537 489.50	
SINTRA INC.	3 345 524.61	501 828.69	3 847 353.30	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 352 206.04	502 830.91	3 855 036.95	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 899 307.11	584 896.07	4 484 203.18	
Estimation	Interne	3 134 764.29	470 214.65	3 604 978.94
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation				-17.6%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse				2.00%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES PAVAGES CÉKA INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 970 200.07
Montant des incidences (\$):	191 000.00
Date prévue de début des travaux :	3 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	22 - 9 - 2017



Dossier # : 1174403001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière et réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes.

Il est recommandé :

1. de retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière;
2. de réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-26 16:47

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174403001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière et réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville, en 2011, a prêté 37 M\$ à la Société de vélo en libre-service (SVLS) et a cautionné des outils de crédit de cette dernière jusqu'à concurrence d'un montant total pouvant atteindre 71 M\$.

SVLS a été formellement mise en défaut par la Ville de rembourser son emprunt le 15 janvier 2014.

Le 20 janvier 2014, SVLS se mettait sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en signifiant un avis d'intention de faire une proposition, en vertu de cette loi, à ses créanciers. Dans le cadre de ce processus, la Ville a acquis les actifs locaux de SVLS, pour poursuivre l'exploitation du BIXI sur son territoire, et les actifs internationaux ont été vendus.

Le 1er mai 2014, SVLS faisait faillite.

Le syndic à la faillite conteste la validité du prêt de 37 M\$ de la Ville et demande à cette dernière de remettre cette somme dans les actifs de la faillite. De plus, un groupe de fournisseurs requiert, pour leur bénéfice, le versement dans la faillite d'une somme de 95 k\$ qui avait été placée en fidéicomis, somme dont la Ville revendique le paiement à son acquis.

Parallèlement, six fournisseurs de SVLS (Série, Act Peintures; C.I.F. Métal Ltée; Le Groupe Poitras; Les industries Fournier inc.; CMP Advanced Mechanical Solutions ltd et Cycles De Vinci) poursuivent la Ville en dommages pour une somme totale de 4,171 M\$ et fondent leur poursuite, à bien des égards, sur les mêmes arguments que ceux invoqués dans les litiges du dossier de faillite mentionnés au paragraphe précédent. Une coordination très serrée de l'ensemble de ces dossiers est donc essentielle pour ne pas causer préjudice aux droits de la Ville et il est donc requis qu'ils soient traités, compte tenu de leur complexité, par les mêmes avocats.

L'audition concernant la demande du syndic a eu lieu du 14 au 17 novembre derniers et nous sommes en attente du jugement.

Le cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L (ci-après « Gowling ») a été mandaté par la Ville pour la représenter dans l'ensemble de ces dossiers. Bien que nous soyons satisfaits des services rendus à ce jour par ce cabinet, une nouvelle situation particulière d'affaires, que ce dernier a porté à notre connaissance en toute transparence, nous amène à recommander la rétention des services d'un autre cabinet pour l'ensemble de ces dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1832 - 26 novembre 2014 - Autoriser une somme additionnelle de 730 000 \$ pour les honoraires du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière.

CE14 0233 en date du 19 février 2014 / Retenir les services du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier à la Cour supérieure, chambre commerciale (N° : 500-11-045951-148 N° dossier : 41-1828720) suite à l'avis donné par la Société de vélo en libre-service de son intention de faire une proposition à ses créanciers et AUTORISER à cette fin la somme de 480 000,00 \$.

DESCRIPTION

RETENIR les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière et AUTORISER à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes

JUSTIFICATION

Il est nécessaire, pour la bonne marche, la coordination de ces dossiers et en raison de l'expertise particulière que leur traitement requière, que ces dossiers soient confiés à un seul et même cabinet.

Alors qu'il reste un peu plus de 394 000 \$ au solde de crédits alloués pour le paiement des services de Gowling, Blakes prévoit des honoraires de 207 365 \$, plus taxes, pour les mêmes services. Cela s'explique essentiellement par le fait que Blakes accepte de pratiquer les taux horaires de la grille tarifaire approuvée par le comité exécutif (CE14 1018) alors que les taux horaires de Gowling sont plus élevés, leurs services ayant été retenus, à l'origine, avant l'entrée en vigueur de cette grille.

L'évaluation de Blakes au montant de 207 365 \$ plus taxes correspond à notre propre estimation des coûts pour les services professionnels requis dans le présent dossier, basée sur notre expérience en la matière et dans la mesure où il est toujours difficile de prévoir à l'avance tous les impondérables qui peuvent survenir dans le cadre de procédures judiciaires. Un suivi serré de la facturation sera effectué.

Le groupe Restructuration et insolvabilité de Blakes est reconnu comme un chef de file en matière d'insolvabilité au Canada. Les deux avocats associés qui seront responsables des dossiers de la ville, Me Marseille et Me Guy, sont des avocats de grande expérience dans les domaines du litige commercial et de l'insolvabilité.

Enfin, comme nous sommes en attente de la décision de la Cour supérieure, chambre commerciale, dans le dossier de contestation du syndic et que les auditions, dans les dossiers de poursuite des fournisseurs, ne sont prévues que cet automne, le changement de cabinet, à ce stade-ci, ne cause aucun préjudice à la défense de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits utilisés pour le paiement des honoraires de Gowling s'élèvent à 815 747,80 \$, en date d'aujourd'hui, sur un montant autorisé de 1 210 000 \$. Puisque nous procédons à un changement de cabinet, il y aurait lieu de liquider le solde des crédits autorisés pour Gowling aussitôt que nous aurons reçu leur facture finale qui sera, après vérification auprès d'eux, d'un montant négligeable.

Imputation corporative

Dépense nette de 217 707 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-08

François Charles GAUTHIER
Avocat

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-03-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-03-16

CE : 20.036
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177372001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Cima+ S.E.N.C. (1)	2 173 199,96 \$
AECOM Consultants Inc. (2)	1 918 523,73 \$
SNC-Lavalin Inc. (3)	1 365 989,23 \$
Stantec Experts-conseils ltée (4)	719 979,15 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177372001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 918 523,73 \$ taxes incluses), SNC-Lavalin Inc. (1 365 989,23 \$ taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15\$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 17-15623 - (8 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation des projets et des programmes prévus au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI), la Direction des transports requiert des services professionnels afin de soutenir ses activités et sollicite l'octroi de quatre nouveaux contrats-cadres d'une durée maximale de trois ans.

L'expertise recherchée via ces ententes-cadres concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant le transport routier et le transport en commun. Ces services doivent être obtenus à l'externe pour permettre à la Direction des transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

Ces ententes-cadres serviront entre autres à réaliser des études de besoin en transport, poursuivre la sécurisation d'intersections et l'étude de multiples projets de réaménagement géométrique dans diverses rues. Par ailleurs, de nombreux projets de développement et de réaménagement urbain prévus par d'autres directions sur le territoire de l'agglomération de Montréal pourront également nécessiter la réalisation de divers mandats à l'intérieur des présentes ententes-cadres.

Les trois dernières ententes-cadres ont été octroyées en décembre 2015 pour un montant total de 3 564 554 \$ taxes incluses. De ce montant total, 90% sont déjà dépensés et 9% sont réservés pour des mandats à venir, laissant seulement 1% de disponible. La Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI.

Appel d'offres

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels. L'appel d'offres numéro 17-15623 a été lancé et publié sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) le 9 janvier 2017 pour une durée de publication de 29 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2017.

Addenda

Six (6) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

Addenda 1: Émis le 13 janvier 2017 - Report de la date limite de dépôt des soumissions au 1er février 2017 à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers; Ajout de l'annexe A "Formulaire d'offres de services"; Modifications aux sections III et VII du document d'appel d'offres;

Addenda 2: Émis le 19 janvier 2017 - Réponses aux questions d'un soumissionnaire (précisions sur l'annexe A);

Addenda 3: Émis le 27 janvier 2017 - Report de la date limite de dépôt des soumissions au 8 février 2017 à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers; Correction de la Convention des Services Professionnels;

Addenda 4: Émis le 31 janvier 2017 - Remplacement du bordereau de prix;

Addenda 5: Émis le 2 février 2017 - Modification de libellés à l'annexe A;

Addenda 6: Émis le 7 février 2017 - Modification de libellés au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0761 - 17 décembre 2015 (dossier 1151097007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (1 759 955,67 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 195 633,65 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

CG14 0295 - 19 juin 2014 (dossier 1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1er mai 2014 (dossier 1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des projets et programmes prévus au PTI et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction des transports aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour un maximum de trois ans. Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

Les projets de conventions de services professionnels joints au dossier sont basés sur le modèle des ententes cadres conclues en 2015 (résolution CG15 076) et qui avaient été revues par le Service des Affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Le montant des trois dernières ententes-cadres octroyées en 2015 étant déjà épuisé, la Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI. La conclusion de nouvelles ententes-cadres est donc requise.

À la suite du lancement de l'appel d'offres numéro 17-15623, huit (8) firmes ont retiré le cahier des charges et déposé une offre pour chacune des quatre (4) ententes. Il était possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 7 août 2017.

Les résultats d'analyses des soumissions pour les quatre ententes sont les suivants:

Entente # 1 - Cima+ S.E.N.C.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Cima+ S.E.N.C.	84,8	0,62	2 173 199,96 \$		2 173 199,96 \$
AECOM Consultants Inc.	83,3	0,56	2 396 836,40 \$		2 396 836,40 \$
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,55	2 275 470,23 \$		2 275 470,23 \$
Stantec Experts-conseils ltée	78,0	0,53	2 399 190,51 \$		2 399 190,51 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,52	2 502 882,30 \$		2 502 882,30 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,50	2 530 855,28 \$		2 530 855,28 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	0,47	2 669 619,18 \$		2 669 619,18 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,42	2 898 814,95 \$		2 898 814,95 \$
Dernière estimation réalisée			2 487 333,10 \$		2 487 333,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-314 133,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					-12,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					223 636,44 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	10,3 %
---	--------

L'adjudicataire recommandé a soumis une offre inférieure de 12,6% à l'estimé réalisé. Divers facteurs expliquent cet écart.

Le bordereau de soumission demandait aux soumissionnaires de soumettre trois taux horaires pour chacune des différentes catégories de ressources spécifiées (ingénieurs, professionnels, techniciens, etc.), soit un taux horaire pour chacune des trois années que dure l'entente-cadre. L'estimé prévoyait une majoration des taux de 2% par année. Or, l'adjudicataire recommandé a soumis le même taux pour chacune des trois années, diminuant ainsi le montant total de la soumission.

Entente # 2 - AECOM Consultants Inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
AECOM Consultants Inc.	83,3	0,69	1 918 523,73 \$		1 918 523,73 \$
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,69	1 820 772,84 \$		1 820 772,84 \$
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	0,67	1 919 378,28 \$		1 919 378,28 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,65	2 002 551,19 \$		2 002 551,19 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,63	2 024 562,29 \$		2 024 562,29 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	0,60	2 098 624,59 \$		2 098 624,59 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,52	2 318 875,30 \$		2 318 875,30 \$
Cima+ S.E.N.C.					
Dernière estimation réalisée			1 990 299,20 \$		1 990 299,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-71 775,47 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					-3,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					-97 750,89 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					-5,1 %

La firme Cima+ S.E.N.C. a été écartée pour la deuxième entente, car elle a été choisie pour la première entente et n'a présenté qu'une seule offre pour les quatre ententes.

Entente # 3 - SNC-Lavalin inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	75,7	0,92	1 365 989,23 \$		1 365 989,23 \$
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	0,89	1 441 165,64 \$		1 441 165,64 \$
WSP Canada Inc.	80,3	0,87	1 502 744,98 \$		1 502 744,98 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	0,84	1 519 662,80 \$		1 519 662,80 \$

Les Services EXP Inc.	75,7	0,83	1 517 945,25 \$		1 517 945,25 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	0,69	1 739 876,43 \$		1 739 876,43 \$
Cima+ S.E.N.C.					
AECOM Consultants Inc.					
Dernière estimation réalisée			1 492 653,32 \$		1 492 653,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-126 664,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-8,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					75 176,41 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					5,5 %

Les firmes Cima+ S.E.N.C. et AECOM Consultants Inc. ont été écartées pour la troisième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première et la deuxième entente et n'ont présenté qu'une seule offre pour les quatre ententes.

Entente # 4 - Stantec Experts-conseils Itée

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils Itée	78,0	1,78	719 979,15 \$		719 979,15 \$
WSP Canada Inc.	80,3	1,73	751 564,96 \$		751 564,96 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,5	1,68	759 639,88 \$		759 639,88 \$
Les Services EXP Inc.	75,7	1,66	758 682,31 \$		758 682,31 \$
Norda Stelo Inc.	70,8	1,39	869 268,08 \$		869 268,08 \$
Cima+ S.E.N.C.					
AECOM Consultants Inc.					
SNC-Lavalin inc.					
Dernière estimation réalisée			746 468,92 \$		746 468,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-26 489,09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-3,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					31 585,81 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					4,4 %

Les firmes Cima+ S.E.N.C., AECOM Consultants Inc. et SNC-Lavalin inc. ont été écartées pour la quatrième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première, la deuxième et la troisième entente et n'ont présenté qu'une seule offre pour les quatre

ententes.

Les firmes retenus pour des services professionnels pourraient avoir des mandats en lien avec des travaux de voirie, pour lesquels elles doivent obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les firmes Cima+ S.E.N.C. (Numéro de client à l'Autorité : 3000148732, certificat livré le 30 janvier 2015), AECOM Consultants Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700016327, certificat livré le 5 février 2014), SNC-Lavalin Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700007364, certificat livré le 4 novembre 2016) et Stantec Experts-conseils ltée (Numéro de client à l'Autorité : 3000241872, certificat livré le 4 novembre 2014) détiennent cette attestation, tel qu'indiqué au registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats publics publié sur le site internet de l'AMF (vérification effectuée le 22 mars).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de quatre ententes-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande. La Direction des transports assurera la gestion des dits services. Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. L'entente pourrait engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal pour Cima+ S.E.N.C. de 2 173 199,96 \$ taxes incluses, pour AECOM Consultants Inc. de 1 918 523,73 \$ taxes incluses, pour SNC-Lavalin inc. de 1 365 989,23 \$ et pour Stantec Experts-conseils ltée de 719 979,15 \$ taxes incluses.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets et programmes de la Direction des transports, d'autres Directions du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Direction des transports offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à la conclusion de ces ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2017-2019 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes expertes en voirie, transport et circulation pour le soutien technique permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement et d'accélérer la réalisation de ses projets prévus au PTI et de nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération. Dans le cas où la décision n'est pas approuvée ou retardée, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifique ce qui aura pour conséquence de ralentir la réalisation des projets au PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: Avril 2017

Services professionnels dispensés: Mai 2017 à Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne DEVOST
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2017-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-31 13:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734- (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, la Direction de l'eau potable doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets de construction ou de rénovation des infrastructures stratégiques dont elle est responsable. Le contrat octroyé en 2015 par le conseil d'agglomération (résolution CG15 0762), vise principalement la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la phase d'avant-projet, en vue de la mise à niveau des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression suivants: Côte-des-Neiges, Vincent-d'Indy, Châteaufort, Montagne, Sommet, Saint-Charles, Michel-Jasmin, Côte-Vertu, Des Sources, Duke-of-Kent, Pointe-Claire Nord, Poirier, Cherrier, Charlemagne, Cèdre en bas, Fort-Rolland, Interconnexion 2 et Pierrefonds. La conception et la construction des projets identifiés se dérouleront sur une période de plus de six (6) ans. Des contrats de services professionnels en ingénierie pour les phases de conception et de surveillance des travaux seront soumis ultérieurement pour ces projets.

D'ici à ce que ces projets de mise à niveau soient réalisés, afin de répondre aux besoins de conception pour des projets ponctuels assurant la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression, des services professionnels en ingénierie sont requis.

L'appel d'offres public 17-15734 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 janvier 2017. La date limite de réception des soumissions était le 1^{er} février 2017. La durée de la publication a été de quinze (15) jours

de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Un (1) addenda a été publié le 30 janvier 2017 afin de répondre à des questions sur la section V du devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0762 -17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 - (2 soumissionnaires).

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires).

CG12 0301 - 23 août 2012 - Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099 - (5 soumissionnaires pour les deux contrats).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à CIMA+ s.e.n.c., pour une période de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie requis à court terme, pour préparer des plans et devis et faire de la surveillance de travaux afin d'assurer la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression. Ce mandat comprend la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et les études, en vue de la réalisation des travaux requis à court terme pour assurer la continuité des opérations des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression.

Des travaux d'ingénierie pourront être ajoutés ou retirés afin de répondre aux demandes.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, à pourcentage et forfaitaire, selon l'offre de service.

Un pourcentage de 5 % pour dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés, des essais de laboratoire, des expertises spécialisés d'enveloppe et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 17-15734, à deux (2) enveloppes, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission. Les quatre (4) firmes qui n'ont pas soumissionné n'ont fourni aucun motif de désistement.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 15 février 2017. Trois (3) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes : Beaudoin Hurens, CIMA+ s.e.n.c. et SNC-Lavalin inc. Deux (2)

soumissionnaires ont été jugés non conformes, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme CIMA+ s.e.n.c. .

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA + s.e.n.c.	74,2	1,15	1 031 409,68 \$	51 570,48 \$	1 082 980,16 \$
SNC-Lavalin inc.	79,0	1,09	1 124 645,90 \$	56 232,29 \$	1 180 878,19 \$
Beaudoin Hurens inc.	73,0	1,07	1 094 374,13 \$	54 724,74 \$	1 149 098,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 120 971,91 \$	56 048,60 \$	1 177 020,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(94 040,34 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					(7,99 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					97 898,03 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					9,04 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. L'adjudicataire recommandé, CIMA+ s.e.n.c. détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 30 janvier 2015, portant le numéro 2015-CPSM-1006001 valide jusqu'au 29 janvier 2018, une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 1 031 409,68 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 51 570,48 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, soit un montant de 988 905,24 \$ net des ristournes de taxes. Ce montant sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau des réservoirs et des équipements connexes visent à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets assurant ainsi la continuité des opérations à court terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Avril 2017

Début du contrat : Mai 2017

Fin du contrat : Mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis HARVEY

ENDOSSÉ PAR

Christian MARCOUX

Le : 2017-03-22

ingénieur

Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1177091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à CIMA+ S.E.N.C. (383 398,51 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (288 430,59 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01) - Appel d'offres public 17-15863 - 8 soumissionnaires, dont 5 conformes./ Approuver deux (2) projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

- d'accorder deux (2) contrats, d'une durée maximale de vingt quatre (24) mois, pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01);
- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15863 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

# Contrat	Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal
1	CIMA+ S.E.N.C.	383 398,51 \$	24 Mois
2	SNC-Lavalin inc.	288 430,59 \$	24 Mois

- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-31 08:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à CIMA+ S.E.N.C. (383 398,51 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (288 430,59 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01) - Appel d'offres public 17-15863 - 8 soumissionnaires, dont 5 conformes./ Approuver deux (2) projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 584 structures routières et connexes : ponts, tunnels, passerelles, murs de soutènement, quais de déversement de neige et écrans anti-bruits. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'île de Montréal. Il est de la responsabilité de la Division gestion d'actifs, volet ponts et tunnel, d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures, de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis lorsque des travaux sont requis. Dans ce contexte, chaque année, un programme d'investigation comprenant des inspections et des évaluations de capacité portante est réalisé pour permettre à la Division gestion d'actifs de connaître l'état des ouvrages. Celui-ci permet d'établir le programme d'intervention et de réfection des ouvrages ainsi que de réaliser les études préliminaires et d'avant-projet de certaines structures sur l'ensemble du territoire de la ville. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers.

Bien que des inspections soient réalisées en partie par des ressources internes, des activités sont également sous-traitées en partie à des firmes externes. Un appel d'offres public a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres public porte le numéro 17-15863 et a été publié du 13 février 2017 au 1 Mars 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent quatre vingt (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 28 août 2017.

Trois (3) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

1. Addenda 1 émis le 14 février 2017: Modification de la convention de Services professionnels;
2. Addenda 2 émis le 21 février 2017: Émission du formulaire « Détail de la proposition » en version Word et réponses à cinq (5) questions soulevées;
3. Addenda 3 émis le 22 février 2017: réponses à deux (2) questions soulevées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1455 - 19 décembre 2016 - Prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2018. (1165086008).

CE15 2060 - 18 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 15-02) pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14339 - 5 soumissionnaires, dont 4 conformes. (1157091002).

CG15 0359 - 28 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (1150032003).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016 (1144631004).

CE14 1706 - 12 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11) pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13650 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. (1140541017).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder deux (2) contrats de services professionnels aux firmes de génie conseil CIMA+ S.E.N.C. et SNC-Lavalin inc. afin de réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures et lorsque requis, de préparer les documents nécessaires à la réalisation de travaux de réparation en urgence ainsi que de procéder à la surveillance de ces travaux, pour une somme maximale de 671 829,10 \$ (somme des

deux), taxes incluses. Ce montant comprend des déboursés équivalents à 25 % du montant des honoraires prévus pour le soutien technique que les firmes devront se procurer pour la prestation de leurs services (par exemple, signalisation, location de nacelle etc.). Dans ces contrats, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue des contrats est de 24 mois, soit de mai 2017 à mai 2019.

Les contrats incluent, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- les inspections générales ou annuelles;
- l'évaluation de capacité portante;
- l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'urgence ou non prévus;
- la surveillance des travaux d'urgence ou non prévus.

Également, il s'agit d'approuver les projets de convention de services professionnels à cette fin. Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Plusieurs activités d'inspection, d'évaluation, de surveillance de travaux d'urgence sont réalisées en continu tout au long de l'année et dans ce contexte, il est requis que la Division gestion d'actifs dispose en tout temps des services d'une firme externe.

Par ailleurs, puisque les dépenses relatives aux contrats qui sont en cours présentement avec Cima+ S.E.N.C (CE15 2060) et SNC-Lavalin inc. (CE14 1706) s'élèvent à ce jour à 86% et 97% respectivement du montant total du contrat, il est requis de procéder à l'octroi de deux nouveaux contrats dans les meilleurs délais. Le chevauchement des contrats est requis afin d'assurer la continuité des différentes activités.

Lors de l'appel d'offres public 17-15863, sur douze (12) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 67 % et 33 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les six (6) preneurs de documents qui n'ont pas déposé d'offre n'ont pas motivé leur désistement.

Par cet appel d'offres public, il est prévu d'accorder deux (2) contrats de services professionnels dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur d'enveloppe budgétaire. Le premier contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le premier contrat. Le deuxième contrat est octroyé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le deuxième contrat. Il est à noter que la firme ayant obtenu le premier contrat ne peut obtenir le deuxième contrat à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent du premier contrat, ce qu'aucun soumissionnaire n'a fait. Tous les soumissionnaires ont cependant déposé une offre pour chacun des deux contrats visés par l'appel d'offres, soit 16 soumissions reçues au total.

Tel que précisé dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, 6 soumissions ont été déclarées non conformes en raison d'une note intérimaire inférieure à la note minimale de passage.

Les adjudicataires recommandés Cima+ S.E.N.C. et SNC-Lavalin inc. détiennent une attestation de l'AMF émises le 30 janvier 2015 et le 04 février 2014, respectivement.

Contrat #1: Adjudicataire CIMA+ S.E.N.C.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions Conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+ S.E.N.C	73,5	3,22	306 718,81 \$	76 679,70 \$	383 398,51 \$
SNC-Lavalin inc.	73,3	3,2	308 356,05 \$	77 089,01 \$	385 445,06 \$
Les services EXP inc.	73,7	2,93	337 552,80 \$	84 388,20 \$	421 941,00 \$
Stantec Expert Conseil Ltée	74,3	2,88	345 752,82 \$	86 438,21 \$	432 191,03 \$
WSP Canada inc.	70,7	2,56	377 206,53 \$	94 301,63 \$	471 508,16 \$
Tetra Tech QI inc.	68,7				
Aecom Consultants inc.	68,5				
Groupe-conseil Structura international	67,7				
Dernière estimation réalisée			323 148,74 \$	80 787,18 \$	403 935,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(20 537,41) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					2 046,55 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					0,5%

Parmi les cinq (5) firmes ayant obtenu la note de passage, deux (2) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation, trois (3) d'entre elles ont proposé un montant plus élevé que l'estimation. La dernière estimation a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

Contrat #2: Adjudicataire SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions Conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
-----------------------	------------------	-------------	-------------------------------	----------------------------	------------------------

SNC-Lavalin inc.	73,3	3,2	230 744,48 \$	57 686,12 \$	288 430,59 \$
Les services EXP inc.	73,7	2,93	253 364,37 \$	63 341,09 \$	316 446,75 \$
Stantec Expert Conseil Ltée	74,3	2,88	259 266,33 \$	64 816,58 \$	324 082,91 \$
WSP Canada inc.	70,7	2,56	283 491,56 \$	70 872,89 \$	354 364,45 \$
Tetra Tech QI inc.	68,7				
Aecom Consultants inc.	68,5				
Groupe-conseil Structura international	67,7				
Dernière estimation réalisée			222 228,28 \$	55 557,07 \$	277 785,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					10 645,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					3,8%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					28 016,16 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					9,7%

Toutes les firmes conformes ont proposé un montant supérieur à la dernière estimation. Celle-ci a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacun des contrat sera limitée au montant maximum des offres des firmes, soit 383 398,51 \$ pour le premier contrat avec la firme CIMA+ S.E.N.C. et 288 430,59 \$ pour le second contrat avec la firme SNC-Lavalin inc. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 671 829,10 \$ sur une période de deux (2) ans.

Cette dépense totale représente un coût net de 613 469,52 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Elle sera financée au budget de fonctionnement de la Division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, qui se chargera de prioriser les montants requis pour les années 2018 et 2019, lors de la confection du budget de la Ville de Montréal.

À titre indicatif, et sujet à changement en fonction des besoins et/ou urgences pouvant survenir, on estime que la dépense sera répartie comme suit (taxes incluses):

	Contrat #1	Pourcentage	Contrat # 2	Pourcentage
2017	191 699,26 \$	50%	115 372,24 \$	40%
2018	153 359,40 \$	40%	115 372,24 \$	40%
2019	38 339,85 \$	10%	57 686,12 \$	20%
Total	383 398,51 \$	100%	288 430,59 \$	100%

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'inspection des structures et d'évaluation de leur capacité portante permettent de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis ou la surveillance lorsque des travaux sont requis. Ils sont ainsi indispensables afin d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'investigation s'inscrit dans les orientations de la Ville annoncées lors de la publication annuelle de l'état des structures (ponts et tunnels) sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Ces orientations visent à assurer le maintien des ouvrages et la sécurité des citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines activités ne pourront être réalisées telles que prévues. Il ne sera alors pas possible de déceler à temps des situations problématiques qui auraient pu être observées lors des inspections pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 28 août 2017, soit la date d'échéance des soumissions, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux

Les fermetures de voies nécessaires pour la réalisation des inspections par les firmes externes sont ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites aux arrondissements concernés lorsque requises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2017

Réalisation des inspections ou évaluations : 2017, 2018 ou 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-29

CE : 20.040
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171334001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines. Approuver les projets d'avenants no 1.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé à Macogep inc (CE15 0738) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
2. d'approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Macogep inc.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, du contrat de services professionnels accordé aux Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
2. d'approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les Consultants Legico-CHP inc..

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171334001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (CE15 0738) et avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines. Approuver les projets d'avenants no 1.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'ampleur des travaux et des investissements reliés à ces infrastructures, et afin de pouvoir atteindre les objectifs annuels de réalisation visés par la Ville, celle-ci doit procéder à de nombreux octrois de contrats. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur les services de professionnels capables de procéder à une évaluation économique des coûts basée sur les cahiers des charges préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Ainsi, les prix soumissionnés par les fournisseurs peuvent être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions que l'appel d'offres. L'établissement de ce prix de référence demeure une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut conduire à la remise en question de l'octroi d'un contrat pour lequel la plus basse soumission conforme présente des écarts de prix trop élevés avec l'estimation, ou encore, il peut être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. La Ville doit donc s'assurer que l'établissement de ce prix est non seulement représentatif des prix du marché, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans le domaine.

Un contrat de services professionnels avait donc été accordé à la firme Macogep Inc., le 22 avril 2015 par le Comité exécutif (CE15 0738) et à la firme Consultants Legico-CHP Inc., le 30 avril 2015 par le Conseil d'agglomération (CG15 0269). Selon les contrats, les sommes maximales d'honoraires prévues pour l'exécution des services de chacune des ententes-cadres de services professionnels sont les suivantes :

- Macogep Inc. 360 504,11 \$ (taxes incluses)
- Consultants Legico-CHP Inc. 381 831,98 \$ (taxes incluses)

Montant total des contrats: 742 336,09 \$ (taxes incluses)

La durée prévue des contrats était de vingt-quatre (24) mois, à partir de la signature de la convention par les parties, conformément à l'article 3.3 du devis technique des documents de l'appel d'offres 15-14265, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à l'article 5 des clauses administratives particulières et à l'article 3.4 du devis technique des documents de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0080 - 30 mars 2017 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat # 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat #2: 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin (1161861001);
CG15 0269 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (la seule firme soumissionnaire, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver le projet de convention à cette fin (1151861001);

CE15 0738 - 22 avril 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Macogep inc. (pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses), pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) - Deux soumissionnaires - Appel d'offres public # 15-14265 / Approuver le projet de convention à cette fin (1151861001).

DESCRIPTION

Comme les enveloppes budgétaires maximales des contrats ne sont pas encore atteintes, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement de douze (12) mois prévue aux contrats avec les firmes Macogep Inc. et Consultants Legico-CHP Inc., et ce, aux mêmes termes et conditions.

Le renouvellement des contrats arrivera à échéance lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue ou à la fin de la période de prolongation de douze (12) mois, selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

La disponibilité budgétaire des ententes-cadres en vigueur (CE15 0738 et CG15 0269) est de 129 971,07 \$, ce qui représente environ quinze (15) mandats d'estimation pour des projets de la Direction des infrastructures, et la durée initiale de ces ententes-cadres de 24 mois arrive à échéance sous peu.

Une publication d'un nouvel appel d'offres 16-15732, effectuée du 19 décembre 2016 au 18 janvier 2017, a été donc requise. L'objectif était d'obtenir les services de trois (3) firmes d'estimateur pour une période de 36 mois. Étant donné que seulement deux (2) firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, le troisième contrat n'a pu être conclu (1161861001).

Les deux (2) nouvelles ententes-cadres ne pourront répondre au volume des travaux prévus pour la période de 36 mois.

En conséquence, la DI désire prolonger les ententes-cadres de 2015 (CE15 0738 et CG15 0269) jusqu'à épuisement du solde de 129 971,07 \$. Il est à noter que la majorité des taux horaires des ententes-cadres à prolonger sont identiques ou voir même légèrement

inférieurs à ceux obtenus suite à la publication de l'appel d'offres 16-15723 et que les firmes sont d'accord à prolonger les ententes-cadres de 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial. En effet, les dépenses encourues en date du 20 mars 2017 dans le cadre de ces contrats s'élèvent à 612 365,02 \$ taxes incluses, soit 82.5 % de l'enveloppe budgétaire maximale. Il reste donc une portion non utilisée du budget correspondant à 129 971,07 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conrat 15-14265-1 Macogep inc.

Octroi du contrat initial:

Début: 3 juin 2015

Fin: 2 juin 2017

Prolongation du contrat:

Début: 3 juin 2017

Fin: lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue à l'article 8 de la convention ou le 2 juin 2018, selon la première des deux éventualités à survenir.

Conrat 15-14265-2 Consultants Legico-CHP inc.

Octroi du contrat initial:

Début: 3 juin 2015

Fin: 2 juin 2017

Prolongation du contrat:

Début: 3 juin 2017

Fin: lorsque le montant total du contrat aura atteint l'enveloppe maximale prévue à l'article 8 de la convention ou le 2 juin 2018, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renu MATHEW
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Mohamed BECHIR BOUZAI
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1170149002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 14:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170149002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2017, le Service des TI présentait le programme de présence numérique, notamment pour la première phase de livraison prévue au 30 septembre 2017. Cette phase comprend deux volets:

1. Le remplacement du portail Web de la Ville, qui comprend les activités suivantes:
 - Mise en place de quatre (4) Plateformes :
 - Volet d'implication et consultation citoyen;
 - Volet promotionnel;
 - Volet de services;
 - Application mobile Montréal.
 - Services numériques :
 - Avis/alertes;
 - Gestion des requêtes au 311 pour les contremaîtres;
 - Assistant virtuel et banque de connaissance 311;
 - Certificat d'occupation;
 - Acheter et renouveler les permis de stationnement (SRRR);
 - Voir les circuits dans les parcs et lieux de la Ville.

2. La présence numérique fondation, qui comprend les activités suivantes:
 - Solution d'identité et d'authentification;
 - Outils de gestion de la relation client (CRM);
 - Catalogue des services numériques;
 - Logiciel de notification;

- Outils de gestion d'un panier d'achats et du processus de paiement;
- Gestionnaire de contenu WEB.

Le présent mandat, qui s'intègre dans le 1er volet, notamment pour l'application mobile Montréal, consiste à obtenir de l'accompagnement en prestation de services pour la réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal. La Ville veut proposer une expérience harmonisée et simplifiée reposant sur une offre de services numériques et orientée-client pour les plateformes numériques.

L'entente proposée par le présent sommaire décisionnel vise aussi à répondre à plusieurs projets de développement de solutions numériques de la Ville dont notamment des applications mobiles pour la présence numérique et aussi dans le cadre du plan d'action d'Espace pour la Vie.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 17-15803, en date du 15 février 2017. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Un délai de 32 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Deux (2) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	2 mars 2017	Report de date / Questions et réponses
2	14 mars 2017	Questions et réponses

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 20 mars 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0341 - 15 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

CG16 0613 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE15 1767 - 30 septembre 2015 - Accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27\$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654.

DESCRIPTION

Le développement d'applications mobiles doit prendre en considération les employés de première ligne, les systèmes déjà en place au sein des différentes instances et l'expérience personnalisée prenant en compte les meilleures pratiques en matière de gestion des notifications, de gestion des données personnelles et de transparence.

La Ville de Montréal souhaite, sur demande, pouvoir recourir aux services de l'adjudicataire pour la prestation de services pour la réalisation d'applications mobiles dans le cadre du développement des solutions numériques de la Ville de Montréal, notamment pour les projets ou mandats suivants:

- Application mobile "Montréal" et ses composantes qui pourra à terme accueillir l'ensemble des services numériques de la Ville. La portée prévue au 30 septembre comprend :
 - 1. La gestion d'un compte et des préférences en relation avec le dossier citoyen intégré;
 2. Les demandes d'intervention au 311 numérique (7 activités dans 7 arrondissements);
 3. Les notifications et alertes pour la sécurité des citoyens.
- Applications mobiles pour "Espace pour la vie" et ses composantes :
 - 1. L'application parcours muséal pour le Biodôme;
 2. L'application parcours muséal pour l'Insectarium
- Autres besoins d'applications mobiles soutenant les projets de la Ville notamment le support à mobilité.

JUSTIFICATION

L'objet visé par le présent dossier est un élément important de la stratégie de la présence numérique de la Ville qui vise une expérience harmonisée et simplifiée, reposant sur une offre numérique pertinente et orientée client. La refonte de sa présence numérique constitue pour la Ville un projet majeur dont la réalisation lui permettra de se positionner comme un modèle de ville intelligente et numérique.

Ces applications mobiles permettront de créer une interface moderne et intuitive pour permettre aux citoyens d'accéder à l'ensemble des services via l'intégration des nombreux systèmes informatiques d'arrière plan. Avec la diversité des services offerts, ce type d'intégration requiert le développement de ces applications mobiles.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de vingt-neuf (29) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, dix (10) d'entre eux ont déposé une soumission, soit un taux de réponse de 34.48 %.

Les raisons de désistement suivantes ont été invoquées par trois firmes :

- Elles n'offrent pas ce type de service;
- Le devis technique est trop spécialisé.

Les dix (10) soumissions reçues ont été déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation standard de la Direction du Service de l'approvisionnement et seulement quatre (4) firmes ont obtenu une note au delà du seuil minimal requis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nurun inc.	78,7	0,49	2 642 125,50 \$		2 642 125,50 \$
NVENTIVE Inc.	72,5	0,47	2 621 430,00 \$		2 621 430,00 \$
Développement SAMSAO Inc	83,3	0,46	2 897 370,00 \$		2 897 370,00 \$
Mirego Inc.	82,3	0,44	3 035 340,00 \$		3 035 340,00 \$
Dernière estimation réalisée					3 018 093,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes					2 799 066,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-6,3%
Coût moyen des soumissions conformes (excluant la plus basse soumission)					2 851 380,00 \$
Écart entre la moyenne (excluant la plus basse soumission) et la dernière estimation (%)					-5,5 %
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (excluant la plus basse soumission)					-219 254,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					-7,3%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-375 968,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					-12,5%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					20 695,50 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0,78%

L'écart de l'estimation de la Ville par rapport aux 2e et 3e soumissionnaires se situe dans une marge de plus ou moins 4% alors que l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -12,5%. La soumission de l'adjudicataire démontre donc un prix compétitif.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Nurun inc. a obtenu son accréditation le 16 avril 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente. Tous les besoins futurs de prestation de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègre au

2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'innovation, la créativité et l'intégration de grandes tendances actuelles en matière numérique et de la Ville intelligente seront au cœur de l'élaboration de ce mandat. Celui-ci permettra à la Ville de Montréal:

- D'offrir une image intégrée et forte de la Ville de Montréal;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- De personnaliser la relation avec les citoyens et de favoriser la démocratie participative;
- De faciliter la diffusion des messages institutionnels;
- De déployer des actions promotionnelles ciblées auprès des différents publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : 12 avril 2017;

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 24 avril 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 27 avril 2017;
- Rencontre de départ des ententes avec les fournisseurs : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications
Serge LECLERC, Service des communications
Diane DE COURCY, Direction générale
Stéphane G GOYETTE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LEFEBVRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Martin LEFEBVRE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard GRENIER
Directeur

Approuvé le : 2017-04-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1175034003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration

Il est recommandé :
d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-31 17:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -

IDENTIFICATION

Dossier # :1175034003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2017, l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) organise, à Montréal, son congrès annuel, couplé des Journées internationales de la culture scientifique. Dans le cadre de cet événement, divers volets grands publics sont organisés, notamment le concours Ma thèse en 180 secondes, que l'ACFAS a choisi de tenir au Jardin botanique le 4 mai, et le concours La preuve par l'image, qui invite les chercheurs à mettre en compétition une photo illustrant leur recherche. Les 20 images finalistes retenues par le jury du concours font l'objet d'une exposition dans le cadre du congrès.

Cette année, l'ACFAS et Espace pour la vie, qui partagent une mission de diffusion des savoirs, souhaitent s'associer en vue de présenter cette exposition scientifique à un plus large public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les 20 images finalistes (voir pièce jointe), issues de recherches scientifiques, révèlent un monde insoupçonné de complexité, d'organisation, un monde vivant d'une grande beauté. Telles de véritables œuvres d'art naturelles, elles seront exposées au Biodôme, dans l'écotransit, à compter du 5 mai et ce jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration (février 2018)..

Ces 20 images seront soumises au vote du public (jusqu'à la mi-août) via le site web de Radio Canada. Le public du Biodôme sera également invité à participer au vote via un poste informatique mis à sa disposition. Les gagnants seront dévoilés lors du gala de l'ACFAS, qui se tient à l'automne.

JUSTIFICATION

Associer Espace pour la vie à ces événements majeurs de diffusion de la culture scientifique qui se tiennent à Montréal est une occasion idéale d'enrichir ses liens avec la communauté scientifique et de réaffirmer son engagement pour la diffusion des sciences et la protection

de la biodiversité.

Cette exposition est une occasion de faire découvrir au public d'Espace pour la vie la richesse et l'importance de la recherche scientifique, et ce, à travers la beauté inusitée et insoupçonnée du monde vivant qui s'offre à l'œil du chercheur. Ces images scientifiques très artistiques, qui créent l'émotion, sont une autre façon de rapprocher l'humain de la nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ACFAS fournit gratuitement les photos pour l'exposition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie. Elle positionne Espace pour la vie comme un joueur important dans le développement de la culture scientifique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ACFAS et Espace pour la vie feront la promotion de l'exposition dans leurs outils de communications et sur leurs plates-formes numériques respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Montage : semaine du 24 avril 2017.

Ouverture à la clientèle : 6 mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves PARIS
Chef de division Programmation

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2017-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1166157007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un échange de services avec la Fondation David Suzuki, en 2017, dans le cadre de la protection des papillons monarques et approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki. Approuver l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention.

Il est recommandé:

1. D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation David Suzuki, pour l'année 2017, afin d'autoriser un échange de services dans le cadre de leurs efforts respectifs pour la protection des papillons monarques.
2. D'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki.
3. D'approuver l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-17 14:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157007

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un échange de services avec la Fondation David Suzuki, en 2017, dans le cadre de la protection des papillons monarques et approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki. Approuver l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention.

CONTENU

CONTEXTE

À l'été 2016, l'Insectarium de Montréal a mis sur pied une vaste recherche scientifique pour la sauvegarde du monarque au Canada. Cette étude, intitulée « Mission monarque », a pour but de quantifier et de qualifier les habitats où se reproduisent ces magnifiques papillons afin de déterminer si la présence (abondance et distribution) de l'asclépiade a un effet sur la diminution importante du nombre de monarques de l'Amérique du Nord.

De son côté, au printemps 2016, la Fondation David Suzuki a lancé « l'Effet papillon » une campagne où elle invite les citoyens à planter des semences et plantules d'asclépiade partout dans leurs communautés, jardins et parcs pour augmenter les habitats pour améliorer les conditions de reproduction des monarques.

Espace pour la vie souhaite s'associer à la Fondation David Suzuki pour mettre en commun certains efforts, partager les clientèles et augmenter l'impact de ses actions pour la protection des monarques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'échange de services entre les parties est décrit de manière exhaustive dans la convention jointe à ce sommaire. Il concerne essentiellement une promotion réciproque des programmes de chacune des parties sur les sites et lors d'événements, dans les outils web et autres outils de communication de chacune.

Pour que cet échange de visibilité puisse se faire, il est nécessaire que le conseil municipal approuve l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki, dans le cadre spécifique de la convention.

Au regard de la convention, Espace pour la vie remettra également 225 billets pour l'événement Papillons en liberté aux ambassadeurs du programme "l'Effet papillon".

JUSTIFICATION

Le programme "Effet Papillon" de la Fondation David Suzuki est un complément inestimable au programme Mission Monarque d'Espace pour la vie. Le succès de ce dernier dépend du nombre de participants. Aussi, cette association avec la Fondation David Suzuki permet à Espace pour la vie de promouvoir son programme à plus de 90 000 nouvelles personnes. Compte tenu de l'opportunité de l'événement Papillons en liberté, et du fait que la rédaction de la convention a pris du retard, l'échange de visibilité a commencé le 23 février dernier avec l'installation dans le hall du Jardin botanique, à l'occasion de l'événement Papillons en liberté, d'un panneau visant à récolter des signatures pour le Manifeste monarque, un des outils du programme "l'Effet papillon" où les citoyens s'engagent à prendre action pour la protection du monarque. Les billets pour cet événement, destinés aux ambassadeurs du programme "l'Effet papillon", ont également été remis à la Fondation David Suzuki.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que décrit dans la convention, toutes les actions entreprises par les parties n'engagent pas de sommes d'argent. En échange de la visibilité offerte par la Fondation David Suzuki à Espace pour la vie, le service de l'Espace pour la vie offrira à la Fondation David Suzuki une valeur égale en visibilité. La valeur de cet échange est évaluée à 5 748,75\$, taxes incluses. Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Fondation David Suzuki, soit une somme de 5 748,75 \$ taxes incluses, est donc requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente correspond aux objectifs de développement durable de par son essence, soit la protection d'une espèce menacée, le monarque.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas pouvoir réaliser cette entente privera Espace pour la vie de la notoriété dont elle peut bénéficier en s'associant à un organisme tel que la Fondation David Suzuki, ce qui portera préjudice aux efforts déployés pour la protection des monarques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des activités sera assurée à travers les différents outils d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 21 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-20

Albane LE NAY
C/D Communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal
Tél : 514 872-1452
Approuvé le : 2017-03-17

CE : 20.045
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176157002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet de convention établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville de Montréal au Passeport Montréal mis en place par Tourisme Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-30 19:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176157002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Tourisme Montréal relativement au projet "Passeport Montréal" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, Tourisme Montréal a lancé le Passeport Montréal : un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais et favorisant l'utilisation du transport en commun. Ce produit permet aux touristes d'acheter un laissez-passer leur donnant accès à plusieurs attraits de Montréal, pour un prix compétitif, sur une période donnée. Espace pour la vie, le Musée des Beaux-arts de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le Musée McCord, le musée Grévin, le Bateau-Mouche et AML, le Parc Olympique, le Casino de Montréal sont parmi les nombreux participants à ce projet. En 2016, un total de 25 245 visites ont été effectuées avec le Passeport Montréal, dont 9 425 à Espace pour la vie, soit 37 %. Le bilan de 2016, première année complète d'opérations, est présenté en pièce jointe.

Tourisme Montréal souhaite poursuivre le projet en 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0664 - approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) relativement au projet « Passeport Montréal », pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017
 CM16 1323 - Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2017

DESCRIPTION

La carte Passeport Montréal permet de visiter jusqu'à vingt-trois attraits touristiques sur une période donnée et inclut un titre de transport de la STM.

Elle est offerte à deux tarifs, selon la période de validité :

- 1) La carte Passeport Montréal 48 h, vendue à 97,33 \$ (taxes incluses)
- 2) La carte Passeport Montréal 72 h, vendue à 113,83 \$ (taxes incluses)

La carte Passeport Montréal est offerte aux catégories de visiteur adulte seulement.

Les touristes qui auront acheté le Passeport auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celui-ci, comme prévu au Règlement sur les tarifs 2017. Tourisme Montréal remboursera chaque utilisation de la carte dans les institutions à hauteur de 12,75 \$ chacune (le tarif accordé aux opérateurs touristiques, taxes incluses), selon les modalités présentées dans la section aspect financier du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La clientèle touristique représente 35 % de la clientèle d'Espace pour la vie. Renouveler la participation de la Ville à ce projet constitue une occasion de visibilité auprès de cette clientèle spécifique puisque Tourisme Montréal orchestre une campagne publicitaire pour promouvoir le Passeport Montréal. Ainsi, le passeport bénéficie d'une large couverture promotionnelle sur l'ensemble des plates-formes numériques de Tourisme Montréal qui comptent plus de 6 millions de visiteurs par an. De plus, ce passeport devrait connaître une performance accrue avec la venue des touristes dans la foulée du 375e. Par ailleurs, grâce à cette carte, des touristes qui ne seraient pas venus sans cette promotion viendront visiter les institutions, générant ainsi des revenus additionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Passeport Montréal 48 h sera vendu 97,33 \$ (taxes incluses).
Sur ce montant, une somme de 23 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations.
Un montant de 74,33 \$ (taxes incluses) sera retourné aux institutions visitées.

Le Passeport Montréal 72 h sera vendu 113,83 \$ (taxes incluses)
Sur ce montant, une somme de 27,59 \$ (taxes incluses) sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations.
Un montant de 86,24 \$ (taxes incluses) sera retourné aux institutions visitées.

Mécanisme de ristourne :

Les touristes qui auront acheté la carte pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celle-ci.

Tourisme Montréal remboursera à la Ville chaque utilisation de la carte dans les institutions, à hauteur de 12,75\$ l'entrée (le tarif accordé aux opérateurs touristiques, taxes incluses), selon les modalités prescrites ci-dessous.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

Scénario 1

La valeur du Passeport est supérieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 4 musées qui au total valent 51 \$ alors que la valeur du Passeport est de 96,58 \$).

- Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (21,85 \$)
- Chaque musée récupère le plein montant de la valeur de son entrée (12,75 \$ dans le cas des institutions d'Espace pour la vie)
- L'excédent (23,73 \$ dans l'exemple proposé) est utilisé pour combler le manque à gagner du scénario 2, s'il y a lieu.

Scénario 2

La valeur du Passeport est inférieure à la valeur totale des musées que le détenteur a

visités (ex. il visite 8 musées qui au total valent 89,25 \$ alors que la valeur du Passeport est de 96,58 \$ avant taxes).

- Tourisme Montréal récupère la portion des frais fixes (21,85\$)
- Chaque musée visité est remboursé au prorata de la valeur de son entrée (dans notre exemple, une institution d'Espace pour la vie récupérerait 10,67 \$ plutôt que 12,75 \$ normalement).
- La différence entre le montant remboursé et le montant négocié avec Tourisme Montréal (soit 2,07 \$ dans notre exemple) pourrait être compensé par l'excédent du scénario 1.

Une fois que tous les musées concernés auront été remboursés en totalité pour les entrées que les passeports vendus auront générées, l'excédent résiduel sera distribué au prorata des attractions visitées.

Le versement des ristournes par Tourisme Montréal se fera une fois par mois.

Le même principe s'applique à la carte Passeport Montréal 72 h.

Pour fixer le prix de ses passeports, Tourisme Montréal s'est notamment basé sur les statistiques d'utilisation de produits semblables dans d'autres villes et a ajusté la durée des produits en fonction de l'utilisation faite par les visiteurs durant la période du projet pilote (2015).

En 2016, le total des recettes encaissées a été de 109 723,78\$ (taxes incluses) alors que la valeur des visites réellement effectuées s'élevait à 117 791,60 \$ (taxes incluses), soit un écart de 8 067,82\$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si Espace pour la vie ne participe pas à ce projet, en plus de ne pas bénéficier de la visibilité offerte par Tourisme Montréal, la Ville pourrait perdre des revenus. En effet, les touristes qui auront acheté la carte risquent de ne pas acheter, en plus, de billets pour les institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications pour promouvoir les produits seront réalisées par Tourisme Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2017 : signature des conventions.
La vente des passeports se fait en continu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 22 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les
publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531
Approuvé le : 2017-03-30

CE : 20.047
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177000001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Approuver l'entente de collaboration (numéro 201036) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13 (structure no 81-3239) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-22). Autoriser à cet effet une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

- 1) d'approuver l'entente de collaboration (numéro 201036) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) relativement à la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13;
- 2) d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-31 08:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177000001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Approuver l'entente de collaboration (numéro 201036) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13 (structure no 81-3239) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-22). Autoriser à cet effet une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont du boulevard de la Côte-Vertu (structure no 81-3239) situé au-dessus de l'autoroute 13 a été construit en 1975. Il comporte 3 voies de circulation dans chaque direction. Le plan de localisation de la structure est présenté en pièce jointe. La responsabilité de ce pont est partagée entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et la Ville de Montréal. La Loi sur la voirie prévoit que les éléments de ponts supportant des rues municipales et enjambant les emprises d'autoroutes du MTMDET sont sous la responsabilité du MTMDET à l'exception du pavage, des trottoirs, des dispositifs de retenue et de l'équipement d'éclairage qui relèvent des municipalités où ils sont situés.

Au fil des années et des saisons, cette structure a subi les effets agressifs d'éléments tels que les sels de déglacage, le cycle de gel/dégel, l'augmentation du nombre et du poids des véhicules, les infiltrations d'eau et autres. Compte tenu de la détérioration de l'ouvrage, le MTMDET a planifié la réfection des composantes du pont qui sont sous sa responsabilité. Le MTMDET a proposé à la ville de réaliser un projet conjoint de réfection pour y inclure la réfection des composantes sous la responsabilité de la Ville.

Le MTMDET agira à titre de maître d'oeuvre dans la réalisation de ce projet. Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2017 et 2018. À cet effet, un protocole d'entente a été préparé conjointement par le MTMDET et la Ville de Montréal afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet. Dans l'entente, le MTMDET prend à sa charge les travaux municipaux induits par ses propres travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver l'entente (numéro 201036) entre la Ville de Montréal et le MTMDET relative aux travaux de réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13 et d'autoriser une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires assumés par la Ville. Conformément à l'entente de collaboration (numéro 201036), les frais reliés aux travaux de réparation de la partie nord du pont seront partagés entre le MTMDET et la Ville. Le détail dudit partage est présenté à l'Annexe B du protocole d'entente.

Les travaux consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- remplacer les trottoirs;
- remplacer les glissières;
- remplacer le pavage;
- remplacer la bande médiane;
- remplacer l'équipement d'éclairage.

Le projet d'entente joint à l'intervention du Service des affaires juridiques stipule, entre autres, que le MTMDET doit faire approuver par la Ville les prix soumissionnés ou le montant des honoraires négociés, selon le cas, portant sur des activités dont le financement incombe à celle-ci, avant la conclusion des contrats afférents.

JUSTIFICATION

Les trottoirs et la bande médiane sont détériorés (éclatement et désagrégation du béton, armature apparente) et doivent être reconstruits. Les glissières en acier ont des défauts affectant de façon appréciable le niveau de protection et doivent être remplacées. Le pavage est endommagé (nids-de-poule, fissures importantes) et doit être remplacé. Deux lampadaires situés sur la structure sont rendus à la fin de leur vie utile et doivent être remplacés.

La réalisation des travaux conjointement avec le MTMDET permet de minimiser les impacts sur la circulation, de mettre à profit les ressources du MTMDET ainsi que celles de la Ville et de diminuer globalement les coûts reliés à l'organisation de chantier, le maintien de la circulation et la gestion du projet.

Dans ce contexte, et selon l'article 32 de la Loi sur la voirie, une entente est requise afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet entre les parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global du projet est estimé à un montant de 2 299 500,00 \$, taxes incluses et comprend l'ensemble des travaux à être exécutés. La contribution de la Ville pour ce projet est estimée à 862 312,50 \$ incluant les taxes (750 000 \$ avant taxes), soit 37,5 % du coût des travaux. Ce qui représente un coût net de 787 406,25 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Ce montant étant un estimé, le coût total final du projet ne sera connu que lorsque les travaux seront complétés par le ministère. Advenant le cas où il s'avère plus élevé que le montant estimé, des crédits supplémentaires pourraient être demandés pour majorer la contribution de la Ville.

L'ensemble de la dépense sera payé par le ministère qui se fera rembourser par la Ville suite à l'émission des factures des différents travaux et services rendus dans le cadre du présent dossier.

Le budget requis pour ce dossier est prévu au PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, au Programme de réfection des structures routières - 46000.

La dépense sera imputée au règlement d'emprunt 16-011. Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer la mobilité et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'approbation du protocole d'entente serait retardée ou refusée, la collaboration entre le MTMDET et la Ville pourrait être compromise. La Ville de Montréal serait dans l'obligation de prendre en charge les travaux sous sa responsabilité, ce qui occasionnerait un report de ceux-ci ainsi qu'une augmentation des dépenses.

Impact durant les travaux:

Durant les travaux, le pont sera ouvert à la circulation en direction est et ouest avec des restrictions de voies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront effectuées par le MTMDET

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente: avril 2017

Début des travaux : avril 2018

Fin des travaux : décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent
François LAPALME, Saint-Laurent

Lecture :

Dang NGUYEN, 2 mars 2017
François LAPALME, 2 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne CANTIN BELLEMARE
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-02-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1161027005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société. N/Réf. : 31H12-005-1558-04

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société, le tout conformément aux termes et conditions prévus audit projet d'acte.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-22 06:10

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société. N/Réf. : 31H12-005-1558-04

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 décembre 1990, la Ville de Montréal (la « Ville ») a consenti à Association Immobilière F.T.Q. inc. un contrat d'emphytéose (alors connu sous l'ancienne appellation de bail emphytéotique) qui portait sur différents lots et parties de lots du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal et aux termes duquel l'emphytéote s'engageait à construire un bâtiment. Il s'agit en fait du bâtiment connu sous le nom « Complexe F.T.Q. » situé au 505 à 545, boulevard Crémazie Est, localisé au nord-ouest du boulevard Crémazie, entre les rues Berri et Lajeunesse. L'emplacement est constitué des lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, autrefois connu comme étant les lots 3145-1, 3145-2, 3145-3, 3145-4, 3145-5, 3145-6, 3146 et 3147 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent. Les plans A et P en pièces jointes illustrent par un trait liséré la propriété sujet. Il est à noter que le contrat d'emphytéose a fait l'objet d'un certain nombre d'amendements au fil du temps, afin, notamment, de modifier les termes de l'engagement relatif à la construction du bâtiment, de tenir compte de l'intégration de l'édicule de métro et de tenir compte de la création d'une copropriété divise par l'emphytéote sur les lots constituant le bâtiment.

Le 19 décembre 1997, la Ville a vendu à la Société en commandite Alphonse T. Lépine (la « Société ») tous les droits emphytéotiques qu'elle détenait à titre de propriétaire dans cet immeuble pour la somme de 1 700 000 \$. Lors de cette transaction, les parties ont par erreur omis de référer dans l'acte de vente à la modification du contrat d'emphytéose résultant de la déclaration de copropriété et d'y inclure les lots sur lesquels portait la déclaration de copropriété divise, soit les lots alors connus comme étant les lots de subdivision 3145-1, 3145-2, 3145-3, 3145-4, 3145-5 et 3145-6 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent. Conséquemment, le projet d'acte de correction et de cession de droits faisant l'objet du présent sommaire a pour but de régulariser les titres de propriété de la Société.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO97 02483 - 16 décembre 1997 - approuver le projet d'acte par, lequel la Ville vend à la Société en commandite Alphonse T. Lépine les droits emphytéotiques qu'elle détient dans les immeubles situés au 1801, boulevard de Maisonneuve et au 505-545, boulevard Crémazie Est;

CO90 03553 - 21 décembre 1990 - cession d'un terrain vague par emphytéose à l'Association immobilière F.T.Q, sous le numéro 4350992, et modifié le 20 août 1991 sous le numéro 4423566, le 14 février 1992, sous le numéro 4475517, et le 7 décembre 1993, sous le numéro 4663992.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville cède à la Société, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, en vue de régulariser les titres de propriété de la Société.

JUSTIFICATION

Lors de la vente des droits emphytéotiques par la Ville à la Société, les parties en présence ont par erreur omis de référer dans l'acte de vente à la modification du contrat d'emphytéose résultant de la déclaration de copropriété et d'y inclure les lots sur lesquels portait la déclaration de copropriété divise, soit les lots alors connus comme étant les lots de subdivision 3145-1, 3145-2, 3145-3, 3145-4, 3145-5 et 3145-6 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal. Compte tenu que la Ville a toujours eu l'intention de vendre tous ses droits emphytéotiques à titre de propriétaire aux termes de l'acte de vente, il y a lieu de corriger ces erreurs et omissions, dans le but de confirmer le droit de propriété de la Société et clarifier ses titres de propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Société prend à sa charge les frais et honoraires du notaire instrumentant, les frais de publication de l'acte de correction et des copies requises pour les parties.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet d'acte de correction permettra de régulariser les titres de propriété de la Société concernant la vente des droits emphytéotiques par la Ville à la Société aux termes de l'acte publié sous le numéro 4 982 470.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de correction et de cession de droits entre la Ville et la Société d'ici la fin du mois d'avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2017-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice de direction des transactions immobilières et de la sécurité jusqu'au 24 mars 2017

Approuvé le : 2017-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-21

**Dossier # : 1166037007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivières-des-Prairies Canada-Haïti un terrain vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 59 786,55 \$ / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivière-des-Prairies Canada-Haïti un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 772,75 m², pour la somme de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-04 14:36

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166037007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivières-des-Prairies Canada-Haïti un terrain vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 59 786,55 \$ / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

CONTENU

CONTEXTE

L'Assemblée Chrétienne de Rivières-des-Prairies Canada-Haïti (l'« Acheteur ») a approché l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») pour acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant les lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble pour y construire une nouvelle église. Il est à noter que l'Immeuble correspond en partie à un tronçon non aménagé de la 58^e Avenue. L'Acheteur ainsi que ses actionnaires sont propriétaires des lots 1 510 145 et 1 510 151 du cadastre du Québec. En ce sens, dans un contexte d'équité avec les autres propriétaires limitrophes, l'Arrondissement a déterminé que l'Acheteur peut seulement acquérir les lots correspondant à l'Immeuble. Suite à cette décision, l'Arrondissement a mandaté le Service de la Gestion et de la Planification Immobilière (le « SGPI ») pour procéder à la transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'Acheteur l'Immeuble, d'une superficie totale de 772,75 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour le prix de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivant :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.
- Le prix de vente de 59 786,55 \$ (77,37 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 772,75 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 29 septembre 2016. La Division de l'évaluation du SGPI, le 25 février 2015, a estimé que la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble pourrait se situer entre 33 300 \$ (43,09 \$/m²) et 66 500 \$ (86,06 \$/m²).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 59 786,55 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 3 000 \$ versé en acompte lors de la signature de la promesse de vente. L'Acheteur paiera le solde du prix à la signature de l'acte de vente. Cette somme, qui s'élève à 56 786,55 \$, a été versée au notaire de l'acheteur en fidéicommis.

- La valeur aux livres de l'Immeuble est 8 437,84 \$.
- Le produit de la vente de 59 786,55 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.
- L'Immeuble n'est pas porté au rôle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acquéreur. Ce retrait nuirait à la vente des autres tronçons non aménagés de la 58^e Avenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sabin TREMBLAY, 31 mars 2017
Sylvie BLAIS, 31 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1174069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pi ² , situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-09 13:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pi ² , situés au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal, le Collectif d'Animation Urbaine l'Autre Montréal et bien d'autres. Depuis le 1er août 2004, la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc. le local numéro 426 situé au 4^e étage du Centre Strathearn. Le local est d'une superficie d'environ 807,29 pi² et il est occupé pour des besoins administratifs. De plus, depuis le 1^{er} août 2009, l'organisme occupe un local additionnel, adjacent au local 426, pour des fins d'entreposage. Le local est d'une superficie de 100,43 pi².

L'organisme désire renouveler la location de ses espaces qui viendront à échéance le 31 juillet prochain. La location de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme. Danse-Cité inc. est un OBNL, qui offre un service d'accompagnement des artistes émergents. L'organisme est spécialisé dans la recherche, la création, la production et la diffusion vouées à la danse contemporaine.

À la demande du Service de la culture (le « SDC ») le Service de la Gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à la rédaction d'un contrat de renouvellement de bail afin de prolonger, pour une durée de 2 ans, la location de l'espace administratif et d'entreposage de l'organisme au Centre Strathearn.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0685 - le 20 août - Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une durée de 5 ans, à compter du 1er août 2012, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives et d'entreposage, moyennant un loyer total de 54 451,16 \$.
 DB114069004- 26 octobre 2011 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel

la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2011, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 118,93 \$

DB104069004 – 25 août 2010 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2010, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 086,13 \$

DB094069001 - 21 juil. 2009 - approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2009, à des fins d'entreposage, pour une durée de 1 an, moyennant un loyer total de 1 054,49 \$

CM07 0743 - 26 novembre 2007 - approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2007, à des fins bureaux pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 40 084,77 \$

CM04 0547 - 23 août 2004 - approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme Danse-Cité inc., un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} août 2004, à des fins de bureau, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 21 888 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pi², situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Le locataire a la responsabilité de pourvoir lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

De plus, nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de 3 mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le SDC, le prolongement du bail de cet organisme culturel correspond aux orientations privilégiées par le SDC qui visent à consolider la vocation socioculturelle de cette propriété municipale et à renforcer la présence d'organismes artistiques professionnels sur le territoire montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette répartie selon les tableaux suivants:

	Loyer antérieur	2017 (5 mois)	2018	2019 (7 mois)	Total
Superficie (pi ²)	907,72	907,72	907,72	907,72	907,72

Recette avant taxes	10 993,67 \$	4 718,10 \$	11 464,99 \$	6 803,51 \$	22 986,60 \$
TPS (5%)	549,68 \$	235,91 \$	573,25 \$	340,18 \$	1 149,34 \$
TVQ (9,975%)	1 096,62 \$	470,63 \$	1 143,63 \$	678,65 \$	2 292,91 \$
Recette totale incluant les taxes	12 639,97 \$	5 424,64 \$	13 181,87 \$	7 822,34 \$	26 428,85 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi ²)	12,11 \$	12,47 \$	12,63 \$	12,85 \$	12,66 \$

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 12,66 \$/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 \$/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 22 400 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $(25 \text{ \$/pi}^2 - 12,66 \text{ \$/pi}^2) \times 907,72 \text{ pi}^2 \times 2 \text{ ans} = 22\,402,53 \text{ \$}$.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 4 400 \$.

Les locaux seront facturés à la SDC selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par l'organisme Danse-Cité inc., au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDC	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Immobilière	11 200,00 \$	11 200,00 \$	11 200,00 \$	33 600,00 \$
Total annuel	11 200,00 \$	11 200,00 \$	11 200,00 \$	33 600,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle PICARD, Service de la culture
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Michèle PICARD, 24 février 2017
Chantal B BERGERON, 24 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CORMIER
Chef de division

Le : 2017-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-03-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-08



Dossier # : 1177307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2017. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 8 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ aux 14 organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2017 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt en 2017		
Répartition du soutien financier		
Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE	5 000 \$

Pêche en famille	GUEPE	3 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	3 200 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Go Plein air (anciennement Nevtours)	3 000 \$
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	3 000 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	5 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	2 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Expérience Nature 12-17	GUEPE	2 500 \$
Jeunes pagayeurs pour la vie	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	3 000 \$
	Sous total	32 450 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2017	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	4 000 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 650 \$
Tous au fleuve	Aventures urbaines	3 000 \$
MTL Sup&Surf Fest	Aventures urbaines	3 320 \$
	Sous total	13 850 \$

Évaluation de la sécurité des activités aquatiques/nautiques	Société de sauvetage	6 300 \$
	Sous total	6 300 \$
	Total	52 600 \$

2. D'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 8 000 \$:

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
Volet 2 - Activités événementielles		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	3 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	3 000 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	2 000 \$
Total		8 000 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-31 12:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

 Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2017. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 8 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le *Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau* (Programme) pour les années 2015-2019. Le Programme soutient la mise en œuvre d'initiatives locales permettant aux Montréalais de s'approprier davantage les berges par la pratique d'activités de plein air organisées par des organismes à but non lucratif (OBNL) ou par des arrondissements.

L'enveloppe budgétaire globale du Programme est de 325 000 \$ pour cinq ans, dont 85 000 \$ pour l'année 2017. Le présent dossier vise à :

1. Accorder un soutien financier aux projets sélectionnés pour la première date de dépôt de 2017, soit le 15 février 2017.
2. Accorder le renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents sélectionnés en 2015 et en 2016 pour une période de plus d'un an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1759 9 novembre 2016 Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2016. Approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt du Programme pour l'année 2017.

CE16 0893 1er juin 2016 Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CE15 2196 2 décembre 2015 Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Le Programme encourage l'organisation d'événements et favorise la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau afin de permettre aux Montréalais de se réappropriier les berges par la pratique d'activités physiques. Le Programme soutient les activités situées dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquels sont le bassin du lac des Deux-Montagnes, le bassin de la rivière des Prairies, le bassin du fleuve Saint-Laurent, le bassin de La Prairie et le bassin du Lac Saint-Louis.

Les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement sont clairement établis par le Programme et décrits dans le guide et les formulaires présentés en pièces jointes. Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), s'est rencontré pour sélectionner les nouveaux projets 2017, évaluer les projets récurrents sélectionnés en 2015 et 2016, ainsi que recommander au comité exécutif la valeur du soutien financier à leur accorder.

1. Accorder un soutien financier aux projets sélectionnés pour la première date de dépôt de 2017

Pour la première date de dépôt de 2017, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu cinq (5) nouvelles demandes de soutien de la part de quatre (4) OBNL. Toutes les demandes ont été analysées.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à quatre (4) projets d'activités et un (1) projet de sécurité pour une somme totale de 18 120 \$. Les projets d'activités de plein air et événementielles seraient récurrents pour 3 ans (2017-2019). Ils seraient donc admissibles à un soutien en 2018 et 2019 conditionnellement au respect de toutes les obligations du programme.

Il est à noter que le projet de sécurité déposé par la Société de sauvetage améliorera la sécurité de l'ensemble des activités aquatiques/nautiques et contribuera à la prévention des noyades. C'est pourquoi le soutien recommandé est de 6 300 \$, soit 1 300 \$ de plus que le soutien maximal accordé par le Programme. Le développement de l'accessibilité aux berges par la mise en œuvre du Plan de l'eau, notamment à travers le Programme, met en relief les lacunes dans l'expertise et la formation en matière de sécurité. Or, selon les objectifs et les critères d'admissibilité, le respect des règles de sécurité, aquatique et nautique, est essentiel à la mise en place d'environnements favorables à l'activité physique et à la pratique sportive. Responsable du Plan de l'Eau et du Programme, il est recommandé que la Ville centre soutienne l'expertise et le partage des connaissances auprès des organismes et des arrondissements promoteurs d'activités qu'elle appuie financièrement.

2. Accorder le renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents sélectionnés en 2015 et en 2016

Le comité de sélection a réévalué quinze (15) projets ayant demandé un soutien financier récurrent pour 3 ans sur la base de leurs redditions de comptes pour l'année 2016 et la mise à jour du contenu pour 2017. Il est recommandé d'accorder une contribution financière à onze (11) OBNL et d'autoriser un virement budgétaire à trois (3) arrondissements pour soutenir la poursuite de quinze (15) projets en 2017, pour une somme totale de 42 480 \$. Les contributions antérieures aux projets sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Les requêtes sont présentées au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau favorise le développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur le potentiel des 315 kilomètres de rives des îles de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2017 est de 85 000 \$. Il est recommandé d'accorder un soutien total de 60 600 \$ aux organismes et arrondissements ci-après désignés, pour la réalisation de leurs projets respectifs selon les montants indiqués:

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt en 2017		
Nouvelles demandes 2017		
Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Expérience Nature 12-17	GUEPE	2 500 \$
Jeunes payeurs pour la vie	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	3 000 \$
	Sous total	5 500 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Tous au fleuve	Aventures urbaines	3 000 \$
MTL Sup&Surf Fest	Aventures urbaines	3 320 \$
	Sous total	6 320 \$
Évaluation de la sécurité des activités aquatiques/nautiques	Société de sauvetage	6 300 \$

	Sous total	6 300 \$
	Total	18 120 \$
Demandes renouvelées		
Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE	5 000 \$
Pêche en famille	GUEPE	3 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	3 200 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Go Plein air (anciennement Nevtours)	3 000 \$
Club Déclat Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	3 000 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	5 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	2 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
	Sous total	26 950 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement Verdun	2 000 \$
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2017	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	4 000 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 650 \$

Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville	3 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds- Roxborro	3 000 \$
	Sous total	15 530 \$
	Total	42 480 \$
	Grand Total	60 600 \$

Le solde de 24 400 \$ sera disponible pour la seconde date de dépôt en septembre 2017. Cette somme est conforme à la répartition prévue pour ce programme, avec environ 70 % de la somme pour la première date de tombée et 30 % pour la deuxième, les activités hivernales étant moins nombreuses.

La somme totale de 60 600 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme, étant donné que les activités soutenues ont été analysées selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville en mai 2015. De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2017 : Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'activités retenues et octroi du montant.

Automne 2017 :

- 15 septembre : 2^e date de dépôt de candidatures.
- Rencontre du comité de sélection pour l'évaluation des projets dans le cadre de la 2^e date de dépôt.
 - Approbation par le comité exécutif des sommes à octroyer aux projets sélectionnés et réévalués.
 - Remise d'un bilan intermédiaire du Programme à l'Administration municipale.

2019 : Un bilan complet du Programme sera remis à l'Administration municipale à la fin du Programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Luc DENIS
Directeur de direction - sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1170318001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin d'appuyer la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense uniformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-28 13:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170318001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est un important partenaire de la Ville de Montréal. Appuyé d'un membership de 5 000 établissements commerciaux, le CQCD regroupe les entreprises qui contribuent à près de 70 % de l'économie reliée au commerce de détail du Québec. En plus de représenter son secteur auprès des décideurs politiques, l'organisme organise annuellement deux colloques où les détaillants, les analystes et les preneurs de décision partagent une information de pointe sur les pratiques d'affaires en commerce de détail.

Les événements visés par ce projet d'entente sont *Hop! Le Sommet du commerce de détail* et *eCommerce Québec* qui se déroulent tous les deux au Palais des congrès de Montréal. *Hop! Le Sommet du commerce de détail* s'est tenu le 21 et le 22 mars alors que *eCommerce Québec* aura lieu les 4 et 5 octobre 2017.

Afin de l'aider au succès de ces événements, le CQCD sollicite une participation politique et financière auprès de la Ville. En 2016, la Ville avait apporté un support financier à l'événement *eCommerce-Québec*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1628 du 12 octobre 2016 - Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de l'événement *eCommerce-Québec*, les 12 et le 13 octobre 2016, au Palais des congrès de Montréal.

DESCRIPTION

Les 21 et 22 mars dernier, l'événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail*, a rassemblé près de 1 300 participants. Pour une première fois dans son histoire, un nouvel axe de conférences portant sur le commerce de proximité a été introduit au colloque. Ce nouvel axe fait suite à des échanges et des préoccupations partagés par le Service du développement économique (SDÉ) de la Ville et l'association des Sociétés de développement commercial de Montréal (l'ASDCM) avec le CQCD.

Le colloque *eCommerce Québec*, dont l'objectif est d'intéresser la classe commerçante d'ici au potentiel des affaires numériques, a réuni un peu plus de 1 200 participants en octobre

2016. L'intérêt grandissant en la matière et l'ouverture de la Stratégie numérique du Québec à l'activité du commerce de détail permettent d'estimer que la participation sera plus importante en octobre prochain. Les détails concernant cette deuxième édition seront davantage connus au cours des prochains mois et intégrés au programme officiel.

La contribution municipale de 15 000 \$ pour aider la tenue de l'événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail* et de 10 000 \$ en appui au colloque *eCommerce Québec de l'automne*, représentent, selon les informations soumises par le CQCD, 3% du financement global de chacun des événements. Les tableaux qui suivent présentent la répartition des sources de revenu pour chacun des événements, comprenant la contribution du Gouvernement du Québec.

Revenus anticipés – Hop ! Le sommet du commerce (mars 2017)		
Gouvernement du Québec	40 000 \$	8 %
Ville de Montréal	15 000 \$	3 %
Sources privées	445 000 \$	89 %
TOTAL	500 000 \$	100 %

Revenus anticipés – eCommerce -Québec (octobre 2017)		
Gouvernement du Québec	60 000 \$	18 %
Ville de Montréal	10 000 \$	3 %
Sources privées	265 000 \$	76 %
TOTAL	350 000 \$	100 %

Les principales caractéristiques des événements annuels du CQCD sont les suivantes :

- Réunissent entre 1 200 et 1 400 détaillants, experts en commerce, manufacturiers, designers et fournisseurs de services;
- Plus de 40 conférences, panels et ateliers sur l'actualité commerciale et les meilleures pratiques d'affaires;
- Un salon où une centaine d'exposants et de fournisseurs spécialisés présentent leurs produits et leurs services;
- Plusieurs occasions de réseautage;
- Une soirée hommage aux détaillants.

Le soutien financier de la Ville pour ces événements servirait à en faire la promotion auprès des détaillants indépendants des rues commerçantes de Montréal, moins enclins à connaître les activités du CQCD, et auprès des partenaires économiques qui travaillent avec ces petits commerçants. En échange de ce soutien financier, le SDÉ bénéficie de 25 laissez-passer pour chacun des événements, qu'il peut offrir à ces commerçants ainsi qu'à ses partenaires qui travaillent auprès de ces commerçants. L'entente avec le CQCD permet aussi à la Ville de bénéficier d'un espace kiosque au salon des exposants. Il est prévu que la Ville se prévale de cet outil de visibilité à l'événement de l'automne.

En contrepartie de la contribution municipale, il est prévu que les opérations de communications se conforment au protocole de visibilité, joint en annexe à l'entente avec le CQCD. Les modalités relatives au versement de la contribution, sont précisées dans un projet d'entente qui prévoit également que le soutien financier de 25 000 \$ se ferait en deux versements, le premier, à la hauteur de 15 000 \$ dans les trente (30) jours suivant la signature de l'entente et le solde à la publication du programme du colloque eCommerce, à l'automne 2017.

JUSTIFICATION

Le CQCD et la Ville de Montréal sont partenaires depuis plusieurs années pour la mise en valeur du commerce et l'amélioration des pratiques d'affaires. Ce partenariat, particulièrement depuis la création du Bureau du commerce du SDÉ en 2010, a permis de rapprocher le CQCD des experts locaux en commerce, des SDC, des associations de commerçants et de leurs membres. Ces derniers ne sont cependant pas très nombreux à être membre du CQCD.

Compte tenu de la qualité de ses publications et de ses colloques, pour sa crédibilité auprès des joueurs de l'industrie et des paliers de gouvernement, pour son effort à développer le commerce numérique et pour ses positions sur le vol à l'étalage, les frais de crédit, la francisation des activités commerciales et la faiblesse du contrôle sur le commerce transfrontalier, le SDÉ est d'avis que le CQCD mérite d'être mieux connu et apprécié par les détaillants locaux. Leur participation aux colloques annuels de l'organisme est l'option privilégiée.

À titre d'exemple, *Hop! Le Sommet du commerce de détail* est l'un des rares événements qui réunit à la fois les meilleurs experts du commerce de détail, les SDC et des détaillants et qui offre un contenu de calibre sur les meilleures pratiques. La pertinence des conférences, la qualité des exposants et les rencontres avec les pairs sont les principaux éléments qui ont été appréciés par les petits détaillants invités par la Ville à l'édition de 2016. Leur participation au colloque *eCommerce Québec* du mois d'octobre leur a permis de mesurer leurs propres pratiques d'affaires avec les exemples tirés de réussites québécoises et d'ailleurs et de se doter d'outils susceptibles de maintenir leur propre emploi. Le contenu des événements organisés par le CQCD contribue par le fait même à l'essor des entreprises en détail et au dynamisme des rues commerçantes. À plus long terme, c'est l'offre commerciale de Montréal qui en bénéficie, ce qui correspond aux objectifs du Plan commerce adopté par la Ville en mai 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 25 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique et seraient entièrement assumés par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement octroyé permettra d'augmenter la visibilité du CQCD auprès des détaillants indépendants et des partenaires économiques de la Ville. Il permettra aussi à des commerçants indépendants d'assister à des forums d'échange sur les meilleures pratiques d'affaires, contribuant ainsi aux objectifs municipaux en matière de dynamisation des rues commerciales, tel qu'exprimé dans le Plan commerce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hop! Le Sommet du commerce de détail débute le mardi 21 mars 2017. Le colloque *eCommerce Québec* se tiendra les 4 et 5 octobre prochains.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-03-28

CE : 20.054
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.055
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.056

2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.057
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.058
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170725001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructure souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1170725001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV

CONTENU

CONTEXTE

Hydro-Québec veut construire un nouveau poste de transformation à 315-25 KV, le poste Saint-Patrick afin de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité de ses installations, notamment le poste Atwater. Mis en services en 1929, le poste Atwater se classe parmi les plus vieux postes de l'île de Montréal. Il a atteint sa capacité maximale et plusieurs appareils qui s'y trouvent doivent être remplacés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Au terme du processus de participation du public, des modifications ont été apportées au projet, y compris:

- la réduction de l'aire de stationnement de 44 %;
- l'augmentation de la bande verte de 113 % sur la rue Saint-Patrick et l'ajout d'une bande verte à l'arrière du poste;
- l'ajout d'un nombre important de plantations (33 feuillus et 31 conifères contre 19 feuillus dans la première proposition);
- la plantation d'arbre pour compenser la perte de 0,24 ha déboisés, à un emplacement choisi par l'arrondissement (recommandé par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement).

JUSTIFICATION

Le poste Saint-Patrick sera en mesure de répondre, à court et à long terme, à l'évolution des besoins en électricité de secteur de manière complémentaire au poste Atwater.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission de ce certificat est primordiale pour obtenir l'autorisation du MDDELCC afin de réaliser les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'échéancier prévu, les travaux de construction se poursuivront jusqu'en 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part de MDDELCC pour l'émission de certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Sylvain VILLENEUVE, 27 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2017-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1177102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-27 14:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375e anniversaire de Montréal, la Ville désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces dans tous les arrondissements de Montréal. Une somme de 15 millions de dollars a donc été réservée au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale.

À la suite d'un appel de projets qui s'est déroulé à l'hiver 2014-2015, chaque arrondissement a déposé au Service de la concertation des arrondissements une demande de contribution d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Les projets devaient représenter un legs tangible pour les citoyens de Montréal. Également, leur caractère rassembleur et leur capacité à générer de la fierté dans la communauté locale devaient être clairement démontrés. Étant donné que 2017 est l'occasion de célébrer l'anniversaire de Montréal, les projets devaient mettre en valeur l'histoire ou le patrimoine montréalais. Le comité exécutif a approuvé les projets déposés par les arrondissements en avril 2015.

En 2016, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a rencontré des difficultés dans l'acquisition du terrain prévu pour accueillir son projet de legs initial, la Porte d'entrée Ontario du quartier Hochelaga, qui rendent impossible la réalisation du projet tel que déposé d'ici la fin 2017.

Suite à ces difficultés, l'arrondissement a déposé, en mars 2017, un nouveau projet en remplacement du projet initial. Il a aussi entamé les démarches visant le reclassement des coûts qui avaient été prévus pour l'acquisition du terrain et le remboursement d'une dépense de 1 302 \$ qui avait été faite pour des frais de notariat. Ces différentes dépenses, d'abord imputés aux projets de legs des arrondissements, seront repris à la charge de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 27 0320 - 5 juillet 2016 - Acquérir par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, un terrain situé sur la rue Moreau au nord-est de la rue Ontario, étant le lot 3 635 969 du cadastre du Québec, aux fins de l'aménagement d'une place publique dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (GDD Addenda en cours pour modifier la provenance des crédits)

CE15 0670 - 15 avril 2015 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le

cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

CM15 0224 - 24 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet déposé par l'arrondissement Mercier-Hochalaga-Maisonneuve consiste toujours en la création d'une porte d'entrée du quartier Hochelaga mettant en valeur l'historique des quartiers ouvriers. La mise en lumière du viaduc ferroviaire Ontario est conservée, et la place publique, initialement prévue à l'angle des rues Moreau et Ontario, est déplacée deux rues plus à l'est, entre les rues Saint-Germain et Dézéry, devant l'église Nativité-de-la-Sainte-Vierge. Cette place publique offrira aux résidents un lieu de rassemblement pouvant permettre la tenue d'événements ponctuels, tels que des expositions et des marchés publics.

Le coût estimé du projet est de 1 150 000 \$ et la somme demandée dans le cadre du 375e anniversaire demeure la même, soit 950 000 \$. Le montant résiduel sera assumé par l'arrondissement. Le projet devra être terminé avant la fin 2017. Par conséquent, aucune dépense ne sera remboursée au-delà du 31 décembre 2017. De plus, aucune somme additionnelle ne sera octroyée en cas de dépassement de coût.

JUSTIFICATION

Le projet répond toujours aux critères d'admissibilité initiaux des projets de legs du 375e anniversaire en arrondissement, qui étaient les suivants:

- Un projet par arrondissement;
- Seuls les projets d'immobilisation étaient acceptés;
- Le projet devait être un legs symbolique du point de vue historique ou patrimonial, rassembleur et durable;
- Le projet présenté ne pouvait être financé par un programme d'investissement existant;
- À terme, le budget de fonctionnement pour maintenir le projet devra être financé par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet d'immobilisation sera majoritairement financé dans le cadre du règlement d'emprunt de 15 M \$ réservé pour les projets locaux de legs du 375e anniversaire en arrondissement. Les sommes sont déjà prévues dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019.

Pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le coût maximal accordé dans le cadre de ce règlement d'emprunt demeure le même que celui prévu initialement, soit 950 000 \$. Tout autre coût d'immobilisation, ainsi que les frais d'entretien, seront à la charge de l'arrondissement concerné.

Si l'argent versé par le Service des finances lors des octrois de contrat par les arrondissements n'est pas dépensé, celui-ci devra être retourné. Aucune dépense ne sera remboursée au-delà de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce nouveau projet pourrait compromettre la réalisation d'un legs dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Tout retard dans son approbation pourrait aussi rendre difficile sa réalisation d'ici la fin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant les legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal font l'objet d'un plan de communications élaboré et coordonné par le Service des communications, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet par le CE: avril 2017
Réalisation du projet: avril à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Hugo HENDERSON, Direction générale

Lecture :

Eric FAUTEUX, 22 mars 2017
Hugo HENDERSON, 21 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE

Le : 2017-03-21

conseillère en planification

chef de division - soutien aux projets et programmes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2017-03-24

CE : 30.003
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-03 11:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1171097002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2013, la Direction des transports a effectué une étude de sécurité dans le boulevard de la Côte-Vertu recommandant, entre autres, d'ajouter une clôture au centre du boulevard de la Côte-Vertu, entre Marcel-Laurin et Saint-Aubin. De plus, la direction de l'école Saint-Laurent a manifesté, à plusieurs reprises, son inquiétude par rapport à la sécurité des élèves qui traversent à mi tronçon sur les deux boulevards. Elle a également informé l'Arrondissement d'un accident impliquant un de ses élèves qui est survenu le 19 octobre 2015, alors que ce dernier effectuait une traverse illicite sur le boulevard Marcel-Laurin.

Il est donc nécessaire d'aménager des clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin afin d'empêcher la traverse dangereuse des piétons et maximiser la sécurité aux alentours des deux écoles localisées dans le secteur, soit l'école Saint-Laurent, pavillon Saint-Germain et l'école Cardinal-Léger, et ce, particulièrement en vue de l'implantation prochaine du SRB Côte-Vertu/Sauvé.

Alors, l'arrondissement de Saint-Laurent offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'exécution des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'améliorer plus rapidement la sécurité des usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 080161 - 14 mars 2017 - Offrir à la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

DESCRIPTION

Les tronçons concernés par le projet d'installation de clôtures faisant l'objet de ce sommaire sont les suivants:

Côte-Vertu

- tronçon compris entre St-Aubin et Marcel-Laurin;

Il est à noter qu'il n'y a pas de mail central sur une partie de ce tronçon. L'ajout d'un mail central pour cette partie et le réaménagement du mail existant sont prévus dans le projet.

Marcel-Laurin

- tronçon compris entre Côte-Vertu et Edouard-Laurin;
- tronçon compris entre Edouard-Laurin et Decelles;
- tronçon compris entre Decelles et de l'Eglise;

Ces trois tronçons possèdent déjà des mails centraux.

JUSTIFICATION

En raison de l'urgence d'améliorer la sécurité des piétons, de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Comme les travaux seront exécutés dans des rues artérielles qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement de Saint-Laurent, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Toutefois, l'arrondissement devra obtenir auprès de la Direction des transports les spécifications et conditions techniques en regard de ce projet, et ce, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres. Le GDD d'octroi de contrat de l'arrondissement devra également prévoir une intervention du Service des finances du SIVT et identifier la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel comme partie prenante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux a été estimé par la Direction des transports à environ 400 000 \$ taxes incluses.

Le coût des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2	Objectif 2.1	Action 13
----------------------	---------------------	------------------

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.	Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012.	Réaliser les actions identifiées au Plan de transport local.
---	---	--

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre n'est pas acceptée, la réalisation du projet ne sera pas possible dans un horizon à court terme et l'Arrondissement ne pourra donc pas rapidement ni empêcher la traverse à mi tronçon ni assurer la sécurité des élèves de l'école Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre par la Ville : Avril 2017
Plans et devis : Avril 2017
Appel d'offres pour la réalisation des travaux : mai 2017
Octroi du contrat des travaux : juin 2017
Période de travaux: juin à août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

Le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-02



Dossier # : 1176849002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017. Montant estimé: 566,75 \$

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017 - montant estimé : 566,75 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-31 11:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176849002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017. Montant estimé: 566,75 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Music Cities Summit est un événement conjoint de Music Canada, du groupe international de l'industrie de l'enregistrement IFPI et de la Semaine canadienne de la musique qui explorera en profondeur le rapport entre l'urbanisme créatif, la qualité de vie et l'industrie de la musique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a--

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017.

JUSTIFICATION

L'an dernier, dans le cadre de la Canadian Music Week et du Music Cities Summit s'étant déroulé à Toronto, Montréal s'est vue décerner le prix Canadian Live Music City of the year, parmi les cinq métropoles du pays en nomination. L'événement Live Music Industry Awards, qui en était à sa toute première édition, vise à célébrer les organisations et les individus qui ont contribué de façon significative à l'industrie du spectacle. Dans la foulée de ce prix, Mme Gauthier est invitée cette année à prendre part à un panel de discussion au côté des représentants des différentes villes (Milan, Nashville, Bogota, Toronto et Albuquerque). Alors que la Ville travaille au renouvellement de sa politique culturelle, cette invitation rappelle l'importance de l'industrie de la musique dans le développement et le rayonnement de Montréal, par ses impacts culturels, sociaux, économiques et touristiques. D'ailleurs, Montréal soutient activement l'industrie entre autres par le Programme de soutien aux festivals et événements culturels, le Fonds de soutien vitrines et marchés culturels et créatifs, le Quartier des spectacles et le Réseau Accès culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	566,75 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale
- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PROULX-HÉTU
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-29

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du
greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-03-29



Dossier # : 1170132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de monsieur Michel Rochefort à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois (3) ans

Il est recommandé :

- 1.- de nommer monsieur Michel Rochefort, urbanisme et aménagiste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandant de trois (3) ans;
- 2.- de remercier monsieur Raphaël Fischler pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-03-28 16:49

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de monsieur Michel Rochefort à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois (3) ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis, conformément au *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville.

Le comité est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président. Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1508 (1160132009) - 20 décembre 2016 - Nomination d'un deuxième vice-président et de deux nouveaux membres au Comité Jacques-Viger.

CM15 1027 (1150132003) - 17 août 2015 - Renouvellement de huit membres du Comité Jacques-Viger pour un second mandat.

CM12 0872 (1120382005) - 25 septembre 2012 - Procéder à la nomination du président et des membres du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Le 27 février dernier, monsieur Raphaël Fischler, membre du Comité Jacques-Viger depuis le 15 octobre 2012, a remis sa démission. Son deuxième mandat prenait fin le 15 octobre 2017.

À la suite d'un appel de candidatures réalisé à l'automne dernier, une banque de candidatures a été constituée. Cette banque est valide pour une période de trois (3) ans.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé à l'article 3 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les membres du comité sont choisis en fonction de leur expérience et compétence reconnues dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture du paysage.

Dans le but de pouvoir procéder à la sélection et à la nomination de deux (2) nouveaux membres et de constituer une banque de candidatures, un comité de sélection a été formé à l'automne 2016 et les personnes faisant partie de ce comité étaient :

- Madame Karine Boivin-Roy, conseillère de ville - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et conseillère désignée - Arrondissement Ville-Marie;
- Madame Manon Barbe, mairesse - Arrondissement LaSalle;
- Monsieur Russel Copeman, maire - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et membre du comité exécutif;
- Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller de ville - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Madame Nancy Sinclair, chef de division - Division du soutien au greffe, Service du greffe;
- Monsieur Sylvain Ducas, directeur - Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire;
- Monsieur Pierre Corriveau, président du Comité Jacques-Viger;
- Madame Rose Millien, conseillère en ressources humaines - Division recherche de talents et dotation, Service des ressources humaines.

Ce comité de sélection s'est réuni les 11 et 17 novembre 2016. Onze (11) candidats ont été rencontrés et le comité de sélection a retenu neuf (9) candidats aux fins de la constitution de la banque de candidatures qui sera valide pour trois (3) ans. À même cette banque, les deux nouveaux membres ont été nommés au mois de décembre 2016 pour un premier mandat de trois (3) ans.

À la suite de la démission de monsieur Fischler, le président du Comité Jacques-Viger recommande la nomination de monsieur Michel Rochefort, urbaniste et aménagiste de grande expérience, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois (3) ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Comité Jacques-Viger sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-03-28

**Dossier # : 1170942001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des neuf membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver la nomination de l'honorable Louise Arbour, à titre de co-présidente du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de monsieur Bernard Voyer, à titre de co-président du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de madame Sophie Brochu, à titre de membre du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de monsieur Bernard Descôteaux, à titre de membre du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de madame Cadleen Désir, à titre de membre du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de madame Odile Joannette, à titre de membre du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de monsieur Laurent McCutcheon, à titre de membre du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, à titre de membre du conseil consultatif de l'Ordre de Montréal;
- d'approuver la nomination de madame Cathy Wong, à titre de membre du conseil consultatif de l'Ordre de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-03 16:08**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170942001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des neuf membres du Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En prévision du 375e anniversaire de Montréal, et en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries adoptées en 1833 et le drapeau en 1938, un Ordre de Montréal a été créé au titre de la plus haute distinction honorifique décernée par la Ville de Montréal. Cette distinction vise à reconnaître les mérites de Montréalaises et de Montréalais s'étant distingués soit par :

- l'éminence de leur contribution au développement de la ville;
- la notoriété de leur apport à son rayonnement international;
- le caractère exemplaire de leur engagement au service de leurs concitoyens;
- la qualité remarquable de leurs réalisations professionnelles.

La résolution créant l'Ordre prévoit la mise sur pied d'un conseil formé de neuf personnes nommées par le comité exécutif, sur recommandation du maire, tel que l'extrait de la résolution le démontre par les articles suivants :

14. (1) Un conseil consultatif de l'Ordre, formé de neuf personnes nommées par le comité exécutif sur recommandation du maire, est institué.

(2) À sa tête, le conseil est co-présidé par un homme et une femme nommés par le comité exécutif, sur recommandation du maire.

15. Le conseil est chargé :

a) D'examiner les candidatures soumises à la suite de l'appel public annuel, prévu au paragraphe (2) de l'article 7;

b) D'émettre les recommandations quant à la nomination de nouveaux membres au grade jugé approprié ainsi qu'à la nomination de membres à un grade supérieur.

16. Le conseil a le mandat de formuler des recommandations au maire relativement à :

a) La gestion de l'Ordre;

b) Tout sujet susceptible d'en assurer le prestige et le rayonnement.

17. (1) La durée des mandats en tant que membre du conseil consultatif de l'Ordre est de trois ans, renouvelable une fois.

(2) La durée des mandats des co-présidents du conseil consultatif de l'Ordre est de quatre ans, renouvelable une fois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE1160942003 - Résolution du comité exécutif instituant l'Ordre de Montréal
CM16 0780 - Résolution du conseil instituant l'Ordre de Montréal

DESCRIPTION

La présente résolution concerne la nomination formelle des neuf membres du conseil consultatif de L'Ordre de Montréal dont les deux co-présidents, à savoir :

- **L'honorable Louise Arbour**, coprésidente
- **M. Bernard Voyer**, coprésident
- **Mme Sophie Brochu**, membre
- **M. Bernard Descôteaux**, membre
- **Mme Cadleen Désir**, membre
- **Mme Odile Joannette**, membre
- **M. Laurent McCutcheon**, membre
- **M. Jan-Fryderyk Pleszczynski**, membre
- **Mme Cathy Wong**, membre

En pièces jointes : notes biographiques des membres.

JUSTIFICATION

Les articles de la résolution créant l'Ordre de Montréal prévoient un conseil consultatif de l'Ordre formé de neuf personnes nommé par le comité exécutif sur recommandation du maire.

À sa tête, le conseil est co-présidé par un homme et une femme nommés par le comité exécutif, sur recommandation du maire.

La durée des mandats des co-présidents est de quatre ans, renouvelable une fois.

La durée des mandats des autres membres du conseil est de trois ans, renouvelable une fois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'administration des affaires courantes de l'Ordre de Montréal est confiée à l'unité du protocole et de l'accueil (Bureau des relations internationales), lequel agit à titre de secrétariat de l'Ordre, en liaison avec les services administratifs appelés à apporter leur concours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comblement de poste assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités de L'Ordre de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion des nominations par communiqué de presse et page permanente du site web de l'Ordre de Montréal consacrée au Conseil consultatif de l'Ordre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude THERRIEN
Chef du Protocole

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1170679007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 29 avril au 1er juillet 2017.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 3e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 16:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 29 avril au 1er juillet 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la troisième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.

- CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.
- CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.
- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

DESCRIPTION

Les événements suivants coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 29 avril au 1er juillet 2017. Ces événements sont :

- Marche pour l'Autisme
- Rallye-Israël de Montréal
- Défi Candérel
- Marche Monde
- Cuisine ta ville

- Challenge IRCM
- Prestation aérienne-Snow birds
- Droit de Cité
- Messe anniversaire de Montréal
- Halo Race
- Discussion citoyenne sur l'environnement
- La course Changer le monde avec Équiterre
- Rendez vous des arts métissés
- Omelette géante
- Défilé du Canada

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.

- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 22 mars 2017
Dominique ARCHAMBAULT, 21 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1175886001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$ taxes nettes, pour l'année 2017 à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet.

Il est recommandé :
de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 576 615 \$, taxes nettes, pour l'année 2017, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 10:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175886001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$ taxes nettes, pour l'année 2017 à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les terrains localisés entre le pont Champlain et le pont Victoria ont été marqués par les activités passées qui y ont eu lieu. Ces terrains, qui ont été gagnés sur le lit du fleuve, ont été majoritairement remblayés entre 1866 et 1966, alors que le site était utilisé comme dépotoir. Jusqu'à 16 m d'épaisseur de déchets de toutes sortes et de toutes provenances y ont été enfouis durant cette période. Entre autres, une quantité importante d'hydrocarbures pétroliers variés (estimé à plusieurs millions de litres) contenant en partie des BPC a été observée dans cet ancien site d'enfouissement.

C'est en 1966 que la vocation du site a changé quand un stationnement et l'autoroute Bonaventure y ont été aménagés dans le cadre de l'expo 67. L'autoroute Bonaventure a été aménagée le long du fleuve en 1965-66 avec des remblais provenant d'une carrière dans le fleuve. Un aéroport destiné aux avions à décollage et atterrissage court (Adacport) y a ensuite été opéré entre 1974 et 1976. Depuis l'abandon des activités d'enfouissement, plusieurs secteurs ont également été remblayés pour diverses raisons (passage de routes, Adacport, bâtiments, etc.). Ce n'est qu'à partir de 1989, alors que les gouvernements fédéral et provincial ont cédé le site à la Ville de Montréal pour développer un parc destiné à la recherche de haute technologie (PEPSC), que plusieurs entreprises s'y sont établies.

Depuis une vingtaine d'années, on peut observer des résurgences huileuses en bordure de l'autoroute, depuis la berge, dans le fleuve Saint-Laurent. Pour les contrer, la Ville maintenait deux mesures, soit : des estacades en rive et un mur de confinement avec puits de récupération à l'est du site à proximité du pont Victoria. Suite à une étude de faisabilité conjointe avec la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (PJCCI), un concept global pour trouver une solution permanente à la récupération des hydrocarbures et le traitement de l'eau souterraine contaminée a été recommandé.

La Ville a l'obligation de se conformer à la Loi sur les pêches. La réhabilitation du PEPSC constitue une occasion de solutionner une problématique environnementale complexe ayant un impact sur l'eau souterraine et le fleuve. De plus, la Ville s'est engagée auprès d'Environnement Canada à contenir les contaminants et à empêcher ceux-ci d'atteindre le fleuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1161 - 24 octobre 2016 : Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM16 0940 - 23 août 2016 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses.

CM16 0779 - 21 juin 2016 : Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

CM15 0324-26 mars 2015 : Accorder un contrat de services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la firme SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$ /Appel d'offres public no 14-14026 / Trois soumissions/ Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le projet global comprend la construction d'un écran d'étanchéité ancré au roc dans la portion aval de la propriété de la Ville et d'un écran flottant en bordure du fleuve sur la propriété de PJCCI. Ainsi, PJCCI construira et financera l'écran flottant sur son terrain et la Ville serait responsable de la construction de son écran d'étanchéité et de l'usine de traitement de l'eau souterraine sur sa propriété.

L'écran d'étanchéité ancré au roc en amont de l'autoroute vise à empêcher la migration des phases libres d'hydrocarbures vers le fleuve Saint-Laurent. Des puits de pompage actifs seront aménagés afin d'assurer un contrôle hydraulique de la nappe et la récupération des phases libres et des eaux souterraines contaminées.

Les eaux souterraines et les phases libres d'hydrocarbures provenant du PEPSC seront acheminées vers la future usine de traitement. À la sortie de l'usine, l'effluent sera rejeté à l'égout sanitaire et respectera les normes de rejet de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La présente décision permettra d'obtenir le budget nécessaire afin d'avancer dans le projet de réhabilitation décrit ci-dessus. Notamment, une révision des bons de commande pour les services professionnels doivent être émis pour la rédaction des plans et devis et la préparation des permis.

JUSTIFICATION

Les sommes sont nécessaires pour pouvoir procéder à la réhabilitation du PEPSC et au respect des exigences et des échéanciers des travaux soumis à Environnement Canada. Les sommes prévisionnelles indiquées en mai 2016 pour l'année 2017 sont insuffisantes car certaines tâches n'ont pu être réalisées en 2016 et doivent être reportées en 2017.

Également, la répartition des services professionnels en architecture a été confirmée lors de l'octroi en octobre 2016 et varie de ce qui a été initialement prévu en mai 2016, au moment du dépôt du budget prévisionnel. Malgré que certaines tâches de l'année 2016 sont reportées en 2017, l'échéancier de réalisation du projet n'est pas modifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2011, la Ville de Montréal a reçu un avis de d'Environnement Canada quant à sa non-conformité à la Loi sur les pêches relativement au terrain du Parc d'Entreprises de la Pointe St-Charles, dont elle est propriétaire. Plusieurs démarches ont été entreprises et ont permis d'établir le coût estimatif actualisé des mesures correctrices nécessaires. Plus précisément, ce passif environnemental correspond à la valeur actualisée des coûts des honoraires professionnels, de la construction d'infrastructures devant servir au captage et au traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures du site et de l'exploitation de ces infrastructures sur une période s'échelonnant jusqu'en 2043, selon l'hypothèse d'une durée d'exploitation des nouvelles infrastructures de 25 ans. La Ville a comptabilisé ce passif environnemental de manière rétroactive à l'année 2013. Au 31 mars 2017, le passif comptabilité aux livres s'élève 68,4 M\$. Ce montant correspond à la valeur actualisée 2017-2043 des dépenses incluant les coûts de construction (2017-2020) et d'opération.

Le montant requis pour 2017 est de 1 818 615 \$ (montant net de taxes). Le centre de responsabilité 103178 est déjà doté d'un budget de 1 242 000 \$ (montant net de taxes). Le budget nécessaire se chiffre à 576 615 \$ (montant net de taxes). La totalité de ces dépenses de fonctionnement seront financées à même le passif déjà comptabilisé aux livres de la Ville.

Financement additionnel

Une demande de report du solde de 9,5 M\$ de subvention du programme Revi-Sols a été envoyée au MDDELCC en 2013 (ce montant représente 50 % des coûts admissibles). Le 13 juillet 2016, une confirmation par courriel a été reçue à l'effet que le solde a été reportée jusqu'au 31 décembre 2020. Une lettre officielle suivra sous peu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de construction, sur le terrain appartenant à la Ville de Montréal dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, d'un écran d'étanchéité pour contenir les hydrocarbures et les eaux souterraines, ainsi qu'une usine de traitement d'eau vise une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, les éléments suivants seront mis de l'avant :

- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le procédé de traitement;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionnés par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget additionnel n'est pas accordé, le projet de réhabilitation ne permettra pas d'atteindre les échéanciers fixés auprès d'Environnement Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la phase de conception (écran et système de captage)	Janvier 2017
Fin de la phase de conception (usine de traitement)	Mars 2017
Fin des travaux de confection des plans et devis pour l'écran d'étanchéité et du système de captage (lot 1)	Juin 2017
Fin des travaux de confection des plans et devis pour l'usine de traitement (lot 2)	Août 2017
Travaux :	
Période d'appels d'offres travaux (lots 1 et 2)	Juin à Octobre 2017
Octroi des contrats (lots 1 et 2)	Janvier 2018
Réalisation des travaux (lots 1 et 2)	Janvier 2018 à Décembre 2018
Surveillance des travaux (lots 1 et 2)	Janvier 2018 à Décembre 2018
Maintenance, rodage et formation	Janvier 2019 à Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MERCKAERT
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1175073003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de trois postes (conseiller spécialité, secrétaire d'unité administrative et secrétaire médicale) au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

Il est recommandé:
d'autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de ces postes;

d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-30 12:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175073003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de trois postes (conseiller spécialité, secrétaire d'unité administrative et secrétaire médicale) au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique du respect de la personne relève de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. La gestion de ces dossiers a fait l'objet d'une analyse et nous concluons que deux postes sont requis afin d'optimiser nos façons de faire et de remplir nos obligations.

Plusieurs unités administratives ont établi pour l'année 2017 des objectifs reliés au climat de travail aux cahiers de gestion de la performance de leurs cadres. Le soutien requis est cependant impossible à fournir actuellement car le nombre de ressource spécialisée pour l'analyse des demandes, la coordination des dossiers et des enquêteurs externes, la formation et la prise en charge du réseau des vigiles (intervenants locaux issus du milieu de travail) au Service des ressources humaines n'est pas suffisant.

Une partie des enquêtes étaient auparavant réalisées par les ressources corporatives. En 2016, 28 enquêtes ont été réalisées à l'interne. Nous pouvons estimer, pour l'année 2016, que ces 28 enquêtes au coût moyen auraient entraîné une facture d'environ 700 000 \$. Actuellement, la charge de travail pour la coordination des enquêtes externes occupe la majeure partie du temps de l'unique ressource responsable du dossier. Nos activités de prévention ont cessé avec comme conséquence la détérioration du climat dans certains milieux de travail conduisant souvent à des plaintes en respect et civilité. De plus, le traitement des dossiers a considérablement ralenti dans un contexte où ces types de dossiers sont en augmentation. Notons également que l'employeur a des obligations en matière de diligence raisonnable. Il a l'obligation de prévenir et d'apporter les correctifs nécessaires aux situations à risque de harcèlement psychologique et discriminatoire. Les dommages pénaux et moraux peuvent atteindre 150 000 \$ par dossier.

La diminution de l'offre en formation ou une offre de formation à l'externe dont les frais sont à la charge des unités administratives aura comme effet de diminuer la prévention

avec comme conséquence d'augmenter le nombre de plaintes à traiter. La formation est le principal moyen de répondre aux obligations légales de l'employeur en termes de prévention. Également, le non-traitement d'une situation déclarée menant à un drame humain exposerait la Ville à des risques corporatifs, des recours juridiques et une exposition publique non souhaitée. Enfin, les délais normaux de traitement d'une demande à compter de sa réception sont compris entre 0 à 90 jours. Actuellement, certaines interventions débutent 60 jours après la prise de besoin initial. Le délai s'explique en partie par le nombre trop élevé de demandes pour l'unique ressource.

En vertu de ce qui précède, l'ajout d'un poste de conseiller (spécialité) et d'un poste de secrétaire d'unité administrative permettrait :

- de respecter les délais normaux d'intervention et, ainsi, de réduire les impacts humains et organisationnels;
- d'amoinrir les vulnérabilités légales;
- de mieux coordonner les interventions des enquêtes externes et les activités de prévention par des formations;
- de réduire les coûts des enquêtes externes;
- d'améliorer le climat de travail par la réduction des facteurs de risque néfastes, ce qui contribuera à influencer à la baisse le taux d'absentéisme en maladie. Une étude récente démontre que la présence d'incivilité dans une organisation augmente l'absentéisme en maladie de 43 %. Nous avons effectué une analyse de nos dossiers pour l'année 2016. Dans 45 % des dossiers pris en charge par le niveau corporatif, une absence en maladie est notée.

Suite à des discussions avec l'arrondissement de Lachine, la Direction santé, sécurité et mieux-être prévoit centraliser les dossiers médicaux de l'arrondissement à la Division de la gestion de la présence au travail – Bureau de santé. Les effectifs actuels de la division n'étant pas suffisant, il s'avère nécessaire d'avoir un poste de secrétaire médicale supplémentaire afin de pouvoir soutenir le bureau dans la gestion de l'ensemble de ces dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines arrive à la conclusion qu'il est requis d'ajouter trois (3) postes à sa structure, soit un poste de conseiller spécialité et un poste de secrétaire d'unité administrative dédié à la Politique du respect de la personne, de même qu'un poste de secrétaire médicale pour les dossiers en provenance de l'arrondissement Lachine.

JUSTIFICATION

Le financement et la création de ces postes est justifié. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des dossiers en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'emploi de conseiller (spécialité) est classé dans la fourchette salariale 03-FM06 (minimum 79 017 \$ - maximum 98 769 \$ - maximum mérite 118 521 \$). L'emploi de secrétaire d'unité administrative et celui de secrétaire médicale sont classés dans la fourchette salariale 12-06E (minimum 39 676 \$ - maximum 53328 \$). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

En 2017, une somme de 278 603 \$ (rémunération : 265 336 \$ et autre familles de dépenses : 13 267 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines, à hauteur de 298 105 \$ (rémunération : 283 910 \$ et autre familles de dépenses : 14 195 \$) est requis pour les exercices 2018 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 278 603\$ en 2017 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2 % pour une somme de 139 859 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Autorisation du financement par le CE.
2. Autorisation du Directeur général pour la création des postes.
3. Comblement des postes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cathy DURAND
Technicienne en ressources humaines
Direction partenaires d'affaires en RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Éric LOISELLE
Directeur santé et mieux-être

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst
inf rh

Tél : 514 872-8293

Approuvé le : 2017-03-29

CE : 30.011
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177300001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Les Investissements Di Simone inc. et Les Aliments ADS inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire suite à l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 du cadastre du Québec et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, les investissements Di Simone inc. et les Aliments ADS inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire suite à l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 du cadastre du Québec et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont;
2. d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 607 500 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour la période comprise entre le 30 juin 2014 et le 21 mars 2017, et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude SPIEGEL SOHMER INC. en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 126 412,48 \$ dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude SPIEGEL SOHMER INC. en fidéicommiss;
3. d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-30 10:35

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177300001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Les Investissements Di Simone inc. et Les Aliments ADS inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire suite à l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 du cadastre du Québec et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 mai 2012, un avis d'expropriation a été signifié à Les Investissements Di Simone inc., afin d'acquérir à des fins de réserve foncière les lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1, 2, 3, 4 et 5 au plan D-6 Outremont. L'avis a été publié le 4 mai 2012, sous le numéro 19 030 390.

Le 2 mai 2012, un second avis d'expropriation a été signifié à Les Investissements Di Simone inc., afin d'acquérir à des fins de rue les lots 3 684 720, 3 684 721 et 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 6, 7 et 8 au plan D-6 Outremont. L'avis a été publié le 4 mai 2012, sous le numéro 19 030 392.

Le 17 mai 2012, la propriétaire dénonce à la Ville de Montréal la présence de 2 locataires dont un, Les Aliments A.D.S. inc., est lié à la propriétaire.

Le 30 novembre 2012, la Ville de Montréal verse 2 100 000 \$ à titre d'indemnité provisionnelle à la propriétaire pour l'expropriation des articles 1 à 5 du plan D-6 Outremont.

Le 17 décembre 2012, la Ville de Montréal verse 1 036 000 \$ à titre d'indemnité provisionnelle à la propriétaire pour l'expropriation des articles 6 à 8 du plan D-6 Outremont.

Le 7 janvier 2013, la Ville de Montréal prend possession des articles 1 à 5 du plan D-6 Outremont.

Le 8 janvier 2013, la propriétaire présente une réclamation s'élevant à 3 775 000 \$ pour l'expropriation des articles 1 à 5 du plan D-6 Outremont et une autre réclamation s'élevant à 2 510 000 \$ pour l'expropriation des articles 6 à 8 du plan D-6 Outremont.

Le 30 juin 2014, la Ville de Montréal prend possession des articles 6 à 8 du plan D-6 Outremont.

Le 14 juillet 2014, la Ville de Montréal verse une indemnité provisionnelle à la locataire Les Aliments A.D.S. inc. de 525 000 \$, afin que la Ville de Montréal puisse prendre possession de l'immeuble exproprié.

Les articles 1 à 3 du plan D-6 Outremont correspondent à 3 lots vacants. L'indemnité a donc été établie en vertu de l'utilisation optimale des terrains en leur défalquant les coûts de réhabilitation des sols. À la suite des négociations entre les parties, la valeur de ces lots a été établie à 1 944 000 \$. À cette somme, un montant de 1 040 000 \$ a été déduit afin de tenir compte des coûts de réhabilitation des sols portant la valeur des lots à 904 000 \$. Un montant de 2 000 \$ a aussi été négocié pour les troubles et ennuis.

Les articles 4 et 5 du plan D-6 Outremont correspondent à deux lots sur lesquels se trouve un bâtiment locatif commercial. L'indemnité à verser pour l'expropriation de cet immeuble a été établie selon la méthode du revenu, à la suite des négociations entre les parties, à 712 000 \$.

Les Investissements Di Simone ainsi que la locataire Les Aliments A.D.S. inc. ont eu beaucoup de difficulté à se relocaliser. En effet, la recherche d'un endroit de relocalisation a duré plusieurs années et a finalement abouti par l'achat d'un bâtiment substitut. C'est sur cette base qu'a été négociée l'indemnité finale à verser à l'expropriée et sa locataire pour l'expropriation des articles 6 à 8 du plan D-6 Outremont. La locataire, Les Aliments A.D.S. inc., est une entreprise qui fabrique et distribue des produits alimentaires dont certains sont connus sous l'appellation « Les aliments ROMA ». Les dommages incluent l'acquisition d'un immeuble substitut ainsi que l'indemnisation pour la réinstallation de l'entreprise. L'indemnité pour l'expropriation des articles 6 à 8 du plan D-6 Outremont, incluant l'indemnité à verser au locataire, a été établie à 2 650 500 \$.

Somme toute, à la suite de l'analyse du dossier et à la réception des différents documents et informations transmis par la partie expropriée et sa locataire, une analyse complète du dossier amène l'évaluateur engagé par la Ville à la conclusion que l'entente intervenue entre les parties à 4 268 500 \$ constitue une juste indemnisation, en prenant en considération la valeur des immeubles entre les mains du propriétaire ainsi que les dommages qui ont été directement causés par l'expropriation. Nous appuyons la conclusion de notre expert.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre connaissance de la « recommandation de l'évaluateur » qui est jointe au présent sommaire.

Nos dossiers : 11-003688, 11-003689 et 12-001977.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA142463009 - 10 juillet 2014 - Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Aliments A.D.S. inc. relativement à l'indemnité provisionnelle, payable à titre de locataire, à la suite de l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec identifiés par les articles 6, 7 et 8 au plan D-6 Outremont, pour une somme forfaitaire s'élevant à 525 000 \$. N/dossier : 12-001977

DA123741062 - 12 décembre 2012 - Payer l'indemnité provisionnelle au propriétaire, au montant 1 036 000 \$ à la suite de l'expropriation des lots 3 684 720, 3 684 721 et 3 684 722 du cadastre du Québec montrés aux articles 6, 7 et 8 du plan D-6 Outremont, propriété de la compagnie Les Investissements Di Simone inc. / Notre dossier : 11-003689

DA123741061 - 26 novembre 2012 - Payer l'indemnité provisionnelle au propriétaire, au montant 2 100 000 \$ à la suite de l'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711

065 du cadastre du Québec montrés aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 du plan D-6 Outremont, propriété de la compagnie Les Investissements Di Simone inc. / Notre dossier : 11-003688

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue, montrés au plan D-6 Outremont, avec bâtisses dessus érigées.

DESCRIPTION

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, Les Investissements Di Simone inc. et Les Aliments ADS inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 du cadastre du Québec et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont.

JUSTIFICATION

Les principes généraux

En matière d'expropriation, la partie expropriante est tenue de verser à la partie expropriée une indemnité principale et une indemnité accessoire en compensation de la dépossession du bien. Il faut se rappeler que le propriétaire du bien est forcé de céder sa propriété à un moment qu'il n'a pas choisi.

L'indemnité principale correspond à la valeur de l'immeuble. Il est important de préciser que la valeur recherchée dans un contexte d'expropriation est la valeur de ce bien pour l'expropriée, ou ce que l'on appelle la valeur au propriétaire. Cela implique notamment que l'on ne recherche pas un prix de vente, mais une indemnité en réparation du préjudice subi. Il faut donc écarter de la notion d'indemnité toute idée de prix et toute relation avec une compensation résultant du marché seulement. La valeur au propriétaire ne correspond donc pas à la valeur marchande qui est considérée par les tribunaux comme étant la valeur plancher dans un contexte d'expropriation. L'indemnité doit inclure la valeur potentielle du bien exproprié et permettre à l'exproprié de se procurer un bien qui lui procurera les mêmes rendements et bénéfices et qui le replacera dans la même situation qu'avant l'expropriation. La notion de valeur au propriétaire implique notamment que l'on recherche la plus haute valeur possible pour le bien en considérant l'« usage le meilleur et le plus profitable ». Il faut donc rechercher la plus haute valeur indiquée par le marché compte tenu de son usage optimal.

La deuxième composante d'indemnisation est appelée indemnité accessoire. L'indemnité accessoire correspond aux autres dommages que subit un exproprié. Il est important de noter que les dommages subis par la propriétaire peuvent être antérieurs aux procédures d'expropriation à proprement dit, notamment à la suite de l'imposition de réserves. Des dommages comme les pertes de revenus durant l'imposition d'une réserve, les frais de remise en état de l'investissement, les honoraires professionnels ainsi que les troubles et ennuis sont généralement indemnisés. Néanmoins, le principe voulant que tous les dommages directement causés par l'expropriation sont indemnisables et chaque expropriation soulève des dommages accessoires différents.

L'indemnité principale et l'indemnité accessoire constituent ensemble l'indemnité totale qui doit faire en sorte que l'exproprié ne se retrouve ni enrichi ni appauvri par l'expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y aurait donc lieu de payer :

- le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 607 500 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour la période comprise entre le 30 juin 2014 et le 21 mars 2017;

- les frais d'experts totalisant la somme de 126 412,48 \$ (voir les factures présentées en pièces jointes).

Imputation corporative.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Denis SAUVÉ, 28 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cassandre LOUIS
Avocate

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-24

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-03-27**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-03-28

CE : 30.013
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C.

Il est recommandé:

1. D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'annexe C.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:23

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la saison 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est vu confier le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribution des permis et de gestion du contrat du calendrier de rotation des véhicules-cuisine.

Le 20 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le règlement régissant la cuisine de rue. Une des modifications visait à classer les sites selon des catégories.

Étant donné que les arrondissements ont, entre temps, voté de nouveaux sites, il est nécessaire de mettre à jour l'annexe C qui présente la catégorisation des sites. L'annexe C est modifiable par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0161 - 20 février 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une durée de 2 ans, pour somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

Avis de motion: CM17 0182 - 20 février 2017 - 1. Adopter un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) 2. Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et 3. Adopter un Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

CE16 0218 - 10 février 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

DESCRIPTION

En février 2017, des modifications réglementaires au Règlement régissant la cuisine de rue ont été soumises au conseil municipal pour avis de motion.

L'Annexe C présente les sites tels que votés par les arrondissements au moment du ficelage du dossier décisionnel. Entre temps, les arrondissements ont apporté des modifications à leurs sites.

Le présent dossier vise à mettre à jour l'annexe C afin d'attribuer une catégorie adéquate à tous les sites en fonction pour la saison 2017.

Le règlement a été rédigé avant de connaître les sites choisis par les arrondissements pour la saison 2017. En effet, les sites sont votés par ordonnance des arrondissements qui souhaitent avoir de la cuisine de rue sur leur territoire. Les sites soumis par les arrondissements pour la saison 2017 n'offrent pas un potentiel d'achalandage suffisant qui justifierais de leur attribuer la catégorie A. Il est important de conserver la catégorie A pour des raisons d'équité et puisque des sites pourraient s'y ajouter dans les prochaines années, principalement à la fin de certains chantiers dans les arrondissements.

La catégorisation des sites peut être revue en tout temps par le comité exécutif et dans le cas où un site démontrerait un achalandage suffisant pour être de catégorie A, sa catégorie pourra être modifiée. La catégorisation des sites sera revue à la fin de la saison 2017.

JUSTIFICATION

Les sites doivent être catégorisés selon leur achalandage afin d'optimiser le nombre de sorties des camions de cuisine de rue et ainsi assurer la meilleure offre possible aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne contient aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la saison de la cuisine de rue débute le 1er avril 2017, les modifications à l'Annexe C doivent être signées dans les meilleurs délais, afin que chaque site soit dans la bonne catégorie de tarif dès le début de la saison.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption : conseil municipal mars 2017

Début de la saison estivale: 1er avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-13

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-03-17



Dossier # : 1174396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3477-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 959 214 à 5 959 220 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan C-207 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 3 novembre 2016, sous le numéro 1734 de ses minutes, dossier numéro 22009.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-10 09:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1174396002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3477-02

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, les propriétaires du bâtiment sis au 2797, boulevard Pierre-Bernard ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains. Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 959 214 à 5 959 220 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, tous les propriétaires ont répondu favorablement à la pétition.

Une action est requise pour permettre la fermeture de sept (7) lots identifiés sur le plan C-207 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant le lot 403-470 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes d'un acte de cession de M. Bernard Vinet et Mme Marie Ana Vinet publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 15 octobre 1981, sous le numéro 3216383.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1166895040 - 18 octobre 2016 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 711 936 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue Sainte-Claire et au sud-ouest de la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 25 juillet 2016, minute 1713.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 959 214 à 5 959 220 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution

d'énergie sur les lots 5 959 214 à 5 959 218 inclusivement, dont l'emprise est délimitée par les lettres AJKHA, le tout, tels qu'identifiés au plan C-207 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, en date du 3 novembre 2016, sous le numéro 1734 de ses minutes, numéro de dossier 22009.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Carl BOUDREAUULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 2 février 2017
Sylvie BLAIS, 27 janvier 2017
Carl BOUDREAUULT, 27 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1175361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'insérer à l'ordre du jour du conseil municipal le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005)" et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-30 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175361001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005).

CONTENU

CONTEXTE

Historique : Avant le 1^{er} janvier 2002, l'ensemble des municipalités situées sur l'île de Montréal, ainsi que quelques autres îles limitrophes étaient regroupées au sein de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). À compter de cette date, une loi du gouvernement du Québec entra en vigueur afin de fusionner l'ensemble de ses municipalités avec la Ville de Montréal.

Le 1^{er} janvier 2006, Montréal a vécu un changement important : la nouvelle organisation municipale est devenue réalité. Montréal compte maintenant 19 arrondissements et continue d'offrir des services sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, incluant les 15 villes reconstituées.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'île de Montréal est partagée en 16 municipalités liées, dont Montréal. La Ville de Montréal exerce ses compétences locales sur son territoire, formé de 19 arrondissements. Elle exerce aussi des compétences d'agglomération en fournissant des services à l'ensemble de la population de l'île, telles la police et la sécurité incendie.

En 2008, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 qui prévoit l'adoption et l'application d'un règlement visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées, en tenant compte de leurs particularités propres.

Dès le début de 2012, la mise en application de ces deux règlements complémentaires : le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* et le *Règlement sur la prévention des incendies (12-005)*, a permis au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de mieux répondre à la réalité des risques présents sur le territoire, en toute équité et dans le respect des compétences des partenaires municipaux.

Le chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCSQ) a été adopté par la Régie du Bâtiment du Québec en vertu de l'article 175 de la Loi sur le Bâtiment (c. B-1.1)

du Québec le 9 décembre 2012. Attendue depuis plusieurs années, la majorité des dispositions du règlement visant à améliorer la sécurité dans les bâtiments est entrée en vigueur le 18 mars 2013, et ce, pour l'ensemble du territoire québécois.

Depuis l'entrée en vigueur du CBCSQ et conformément à l'article 193 de la Loi sur le bâtiment, les municipalités du Québec peuvent édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue dans le Code de sécurité.

«193. Un règlement d'une municipalité locale, d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté métropolitaine, qui porte sur une matière prévue au code de construction, au code de sécurité ou à un règlement visé aux articles 182 et 185, ne peut avoir pour effet d'édicter une norme identique ou équivalente à celle contenue dans ces codes ou règlements ni avoir pour effet de restreindre la portée ou l'application de ces normes.

Une municipalité locale ou une municipalité régionale de comté peut cependant édicter une norme identique ou plus contraignante que celle contenue au Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)».

Situation actuelle : La situation législative provinciale actuellement en vigueur force donc la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de révision du Règlement sur la prévention des incendies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Règlement intitulé Règlement sur la prévention des incendies à la séance du 23 janvier 2012 du Conseil municipal de Montréal - résolution CM12 0061.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 à la séance du 18 décembre 2008 du Conseil d'agglomération - résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du Conseil municipal de Montréal - résolution CM05 0196.

DESCRIPTION

Le règlement proposé est un règlement modificateur au règlement existant.

Le règlement proposé réfère au Code de sécurité du Québec chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié) (CBCSQ), afin d'établir des exigences relatives aux objectifs suivants soit : la sécurité, la santé des personnes et la protection des bâtiments et des installations contre l'incendie.

Le Code de sécurité du Québec chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié) est un code modèle, destiné à être adopté par les autorités ayant juridiction, en y incorporant les modifications requises pour tenir compte des particularités et des exigences locales.

Considérant que le CBCSQ ne vise qu'une partie du patrimoine bâti montréalais soit les bâtiments assujettis, des ajustements ont été apportés au domaine d'application de façon à s'assurer que le SIM puisse exercer son autorité sur l'ensemble de celui-ci.

Des articles supplémentaires, inclus au règlement proposé, viennent également assurer la compatibilité de certaines exigences avec celle de la norme municipale applicable selon l'année de construction ou de transformation pour les bâtiments exemptés ou, à défaut d'une telle norme, à la norme applicable selon l'année de construction ou de transformation indiquée dans le présent règlement pour tous les autres bâtiments.

Partenariat : La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et les municipalités qui adopteront le CBCS travailleront en partenariat et utiliseront les mêmes outils. Aussi, la RBQ a intégré à sa mission le soutien des municipalités dans l'application de toute norme identique à une norme contenue dans le CBCSQ.

La RBQ accompagnera le SIM dans ce processus. Un projet d'offre de service a d'ailleurs été d'ailleurs déposé par la RBQ en novembre 2014.

JUSTIFICATION

Actuellement, certains articles du règlement sur la prévention des incendies sont susceptibles d'être considérées incompatibles avec la Loi sur le bâtiment (c. B-1.1).

L'adoption de ce règlement permettra au SIM de mieux répondre à la réalité des risques d'incendie présents sur le territoire, en toute équité pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, en rencontrant les engagements de prévention prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Les arrondissements de la Ville de Montréal, les villes liées, les partenaires municipaux et les services concernés ont été consultés et impliqués dans l'élaboration de ce règlement.

Le projet d'adoption de ce règlement modificateur a été présenté à la Commission de la sécurité publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du SIM prévoit les crédits requis pour la réalisation des actions ciblées pour le développement de la prévention selon la planification de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contribuant à prévenir les incendies, les éléments de ce règlement permettent de favoriser une protection accrue de l'environnement ainsi qu'une meilleure qualité de vie, satisfaisant aux objectifs de développement durable fixés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CBCSQ permet la mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants. En outre, il intègre des exigences de **sécurité incendie** par l'introduction du Code national de prévention des incendies, qui regroupe les exigences liées à l'utilisation du bâtiment, mais également par l'introduction de dispositions plus contraignantes applicables à certains bâtiments.

Le règlement proposé permettra d'actualiser le règlement existant en conformité avec la Loi sur le bâtiment.

Il est difficile d'évaluer précisément les coûts de ces nouvelles exigences pour les citoyens compte tenu de la disparité des situations de chaque propriétaire. Cependant, les nouvelles exigences sont requises pour maintenir la sécurité offerte à un niveau acceptable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La RBQ a déjà mis en œuvre un plan de communication vers les propriétaires concernés depuis 2013.

Le SIM effectuée depuis mai 2014 et de façon ponctuelle, des actions visant à informer les groupes cibles sur les changements en vigueur depuis le 18 mars 2013 en vertu de la législation provinciale, mais également sur les changements à venir en vertu du règlement sur la prévention des incendies.

Les groupes cibles en lien avec cette opération de communication sont les propriétaires de bâtiments par l'entremise de diverses associations de propriétaires (CORPIQ, association des propriétaires du grand Montréal, association des propriétaires d'immeubles à grande hauteur, etc.), les locataires par l'entremise d'associations, les bureaux d'arrondissements, les villes liées, les médias et la clientèle interne : personnel du service et services municipaux concernés.

L'offre de service du SIM en fait de communication se traduit par des conférences informatives données à la demande des clients.

Un avis public promulguant le règlement modifié sera également publié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal.

Séance du conseil d'agglomération.

En complément de l'adoption de ce règlement, le conseil d'agglomération doit voir à adopter un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) recommandé pour adoption par la Commission de la sécurité publique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Derry SPENCE
C/s prev.incendie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Sylvain L'HOSTIE
Assistant-directeur - Centre de services -
Expertise et développement de la prévention

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Approuvé le : 2017-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2017-01-31



Dossier # : 1175322002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Bureau planification intégrée et coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), le Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) et le Règlement modifiant le Règlement sur les excavation (R.R.V.M. c. E-6) en vue d'entériner les tarifs relatifs aux études des demandes de permis d'occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution, aux dégradations de la chaussée, et à la réfection du domaine public suite aux travaux d'excavation des compagnies de réseaux techniques urbains (RTU), dans le cadre de l'émission des consentements municipaux.

Il est recommandé d'adopter :

1. le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065),
2. le Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1)
3. le Règlement modifiant le Règlement sur les excavation (R.R.V.M. c. E-6)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-03 11:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175322002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Bureau planification intégrée et coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), le Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) et le Règlement modifiant le Règlement sur les excavation (R.R.V.M. c. E-6) en vue d'entériner les tarifs relatifs aux études des demandes de permis d'occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution, aux dégradations de la chaussée, et à la réfection du domaine public suite aux travaux d'excavation des compagnies de réseaux techniques urbains (RTU), dans le cadre de l'émission des consentements municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a amorcé l'implantation du guichet unique pour le traitement des consentements municipaux. Il est prévu, d'ici le 1^{er} juin 2017, la mise en place d'une équipe au sein du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à cet effet. Cette équipe sera responsable du traitement des demandes de consentements municipaux relativement au territoire de la Ville de Montréal, répartis en 19 arrondissements. Elle sera en charge également de mettre en œuvre progressivement les outils de gestion définissant les principes relatifs à l'occupation de l'emprise municipale et de s'assurer de leur application. En outre, elle soutiendra les différentes unités de la Ville dans la gestion des projets et des dossiers impliquant les différentes compagnies de réseaux techniques urbains (RTU). La mise en place du guichet unique permettra également un suivi efficace des dossiers des RTU avec la Ville puisque dorénavant ils feront affaire avec un seul interlocuteur.

Ce nouveau modèle de gestion permettra d'optimiser les interventions, de consolider la planification et de protéger les actifs de la Ville; mais également de simplifier et harmoniser les procédures administratives, les exigences municipales et d'améliorer le traitement des demandes de consentements municipaux, en plus de favoriser une meilleure collaboration entre la Ville et ses partenaires (RTU). L'objectif est d'améliorer la prestation de services offerts à nos partenaires les RTU et ultimement à nos citoyens.

Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche, la Ville de Montréal a emboîté le pas à plusieurs municipalités canadiennes pour facturer les coûts de traitement des demandes de permis d'occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution; ainsi que les coûts relatifs à la dégradation de la chaussée et à la réfection du domaine public suite

aux travaux d'excavation par les différentes entreprises de RTU, dans le cadre de l'émission des consentements municipaux. À cet égard, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), le Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) et le Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1), dans un tout cohérent. Il est proposé de que ces modifications prendront effet le 1er juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0346 - 28 mars 2017 : 1. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002). 2. Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1).

DESCRIPTION

Les RTU doivent obtenir un consentement municipal avant de procéder à une demande de permis d'occupation temporaire du domaine public. Lors de l'émission des consentements municipaux, la Ville intervient à l'égard des RTU selon ses compétences en matière d'occupation du domaine public et en matière d'excavation. Soulignons qu'en vertu de l'article 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville a compétence à l'égard des excavations et des occupations du domaine public relatives à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution. Cependant, les arrondissements exercent actuellement par voie de délégation, ces compétences lors du traitement des consentements municipaux en vertu du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement*, 02-002. En vue de la mise en place du guichet unique au 1er juin 2017; le conseil de la Ville récupérera le pouvoir d'application des ces deux règlements (Résolution CM 17 - 0346 - 28 mars 2017) qui prend effet le 1er juin 2017. Dans le cadre de cette démarche et en vue de facturer les coûts de l'étude de la demande de permis d'occupation permanente du domaine public, les coûts relatifs à la dégradation de la chaussée et à la réfection des travaux suite aux excavations par ces différentes entreprises de RTU, dans le cadre de l'émission des consentements municipaux, des modifications sont requises relativement aux règlements suivants :

- Règlement sur les tarifs: ce règlement est modifié par l'insertion d'articles définissant les tarifs de l'étude de demande de consentement municipal, les tarifs de dégradation de la chaussée et les tarifs pour la réfection du domaine public à la suite de travaux d'excavation.
- Règlement sur l'occupation du domaine public; deux articles sont modifiés.

- Article 31, paragraphe 4 du premier alinéa est modifié afin de s'assurer que tous les documents requis seront fournis aux autorités compétentes (arrondissements), pour l'étude de demande de l'occupation temporaire du domaine public.

- Article 41 du deuxième alinéa est modifié afin de s'assurer que tous les documents requis seront fournis à l'autorité compétente (guichet unique), pour l'étude de la demande de consentement municipal.

- Règlement sur les excavations: ce règlement est modifié par l'insertion d'un paragraphe 7 au premier alinéa de l'article 10 afin de faire le lien avec le Règlement sur les tarifs et y référer aux montants fixés relatifs aux excavations.

Les coûts de traitement des consentements municipaux couvrent, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

- l'établissement de l'alignement et du parcours optimaux;
- les moyens pour éviter les conflits avec d'autres installations de services publics et d'autres projets;
- les mesures requises en vue de besoins futurs;
- la vérification de la conformité aux normes et règlements municipaux ;
- la surveillance des travaux de remise en état;
- la vérification de la conformité aux calendriers de réalisation;
- la coordination avec les plans de construction à long terme de la Ville.

Les coûts de l'étude des consentements municipaux seront facturés aux RTU selon le lieu et le type d'intervention:

Lieu de l'intervention :	Sans excavation	Avec excavation	Projet d'envergure
Réseau local	482 \$	1 140 \$	au coût réel
Réseau artériel (RAAV)	1 140 \$	1 537 \$	

Les coûts de dégradation de la chaussée couvrent l'augmentation des frais d'entretien et la réduction de la durée de vie de la chaussée excavée. Cependant, ces coûts ne seront pas facturés à la compagnie RTU en cas d'intervention d'urgence.

Les coûts de dégradation de la chaussée seront facturés aux RTU selon des échelles dégressives et sont répartis par tranche d'âge selon le réseau local ou artériel et en fonction de la dernière intervention effectuée, soit de reconstruction ou de réhabilitation.

Lieu de l'intervention :	Reconstruction		Réhabilitation	
Réseau local	0 - 5 ans	100 \$/m ²	0 - 2 ans	50 \$/m ²
	6 - 10 ans	70 \$/m ²	3 - 5 ans	40 \$/m ²
	11 - 20 ans	50 \$/m ²	6 - 10 ans	20 \$/m ²
	21- 40 ans	20 \$/m ²	11-20 ans	10 \$/m ²
	> 40 ans	0 \$/m ²	> 20 ans	0 \$/m ²
Réseau artériel (RAAV)	0 - 5 ans	120 \$/m ²	0 - 2 ans	40 \$/m ²
	6 - 10 ans	80 \$/m ²	3 - 5 ans	30 \$/m ²
	11 - 20 ans	40 \$/m ²	6 - 10 ans	10 \$/m ²
	21- 40 ans	10 \$/m ²	11- 20 ans	0 \$/m ²
	> 40 ans	0 \$/m ²	>20 ans	0 \$/m ²

JUSTIFICATION

Face à la multiplication des interventions des compagnies RTU, de nombreuses municipalités canadiennes ont entrepris de leur facturer tout ou une partie des coûts occasionnés aux

municipalités par ces interventions. L'objectif est que l'impact du déploiement de ces compagnie RTU dans les rues de Montréal soit à coûts nuls pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'a pas d'impacts directs sur le cadre budgétaire et financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable ou tardive dans le présent dossier aurait pour effet de retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 24 avril 2017

Adoption : 15 mai 2017

Prise d'effet: 1er juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radhia DJELLAL
Chargée de projets-grand projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Valérie G GAGNON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1163496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3259-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 1 845 037, 2 295 549 et 2 295 553 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA et EFGHE sur le plan A-11 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 31 mars 2016, sous le numéro 1672 de ses minutes.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-13 17:18

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3259-06

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains a acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de trois (3) propriétaires. Aujourd'hui, les trois (3) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux trois (3) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les trois (3) propriétaires, deux (2) ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle et un (1) ne s'est pas prononcé. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan d'acquisition à 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé la requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord avait adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture aurait été ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle était ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrétait la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétaient à 100 % par les propriétaires riverains.

Une action est requise pour permettre la modification du Règlement 1654 afin de transférer

les trois (3) lots identifiés sur le plan A-11 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 31 mars 2016, sous le numéro 1672 de ses minutes, aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes de l'acte suivant :

- Cession par St-Regis Land Company Limited à la Ville de Montréal-Nord reçu devant M^e Camille Paquet, notaire, le 11 août 1915, sous le numéro 1928 de ses minutes, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 352735.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 1 845 037, 2 295 549 et 2 295 553 du cadastre du Québec, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie identifiée par les lettres ABCDA et EFGHE tel qu'indiqué au plan A-11 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 31 mars 2016, sous le numéro 1672 de ses minutes.

JUSTIFICATION

La présente cession est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril

2011 - Résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Hugues CHANTAL, 25 avril 2016
Sylvie BLAIS, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2017-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1174386001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4 ^e Rue entre la 55 ^e Avenue et la 56 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5069-08

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 025 989 à 6 025 992 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan Q-128 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 janvier 2017, sous le n° 1754 de ses minutes, dossier n° 22256.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-21 13:39

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174386001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4e Rue entre la 55e Avenue et la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5069-08

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (3). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan Q-128 Rivière-des-Prairies, par les lots numéros 6 025 989 à 6 025 992 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, les trois (3) seuls propriétaires concernés ont tous répondu positivement à la fermeture.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro Q-128 Rivière-des-Prairies ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 510 621 :

Selon un bordereau de loi, préparé par M^e Normand Latreille, notaire, en faveur de la Ville de Montréal publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 janvier 1967, sous le numéro 1 964 370.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 025 989 à 6 025 992 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels qu'identifiés au plan Q-128 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 janvier 2017, sous le n° 1754 de ses minutes, n° de dossier 22256.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 9 mars 2017
Daniel DESHAIES, 7 mars 2017
Stéphane ROBITAILLE, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-02-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-21

CE : 40.007
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.008
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.010
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-04-04 09:31

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins des ateliers mécaniques et spécialisés de la Ville de Montréal.

Le sommaire 1161081007 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération, le SMRA étant de compétence mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1195 - 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 400 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement des équipements mécaniques et spécialisés - Ville centre pour : 400 000 \$ (no 68103).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés prévus en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68103 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 24 avril 2017

Adoption: Le 15 mai 2017

Approbation par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude SAVAGE
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1161081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommander d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-04 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés de 400 000 \$ en 2017. Le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter des règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les remplacements d'équipements mécaniques et spécialisés afin de répondre aux besoins des ateliers mécaniques et spécialisés de la Ville de Montréal sous sa responsabilité.

Le sommaire 1161081006 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération, le SMRA étant de compétence mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0594 - Le 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16 0652 - Le 29 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 400 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés - Ville de compétences d'agglomération pour : 400 000 \$ (no 68103).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétences d'agglomération visant la réalisation des remplacements d'équipements prévues en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68103 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 27 avril 2017

Adoption: Le 18 mai 2017

Approbation par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claude SAVAGE
Directeur

Le : 2017-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1170649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé:

1 Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-03-21 17:09

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000), la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM16 0980 du 22 août 2016 d'adopter le règlement intitulé »Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 43 010 000 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2017-2019.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation. Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants:

- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction et/ou mise à niveau des chambres de transformateurs intégrées à des projets d'ensemble;
- Construction de réseaux d'éclairage

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques doit prévoir les budgets pour la réalisation de ses travaux d'immobilisation à même son enveloppe budgétaire 2017-2019 du programme triennal d'immobilisation conformément aux besoins de ses usagers.

La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements concernés pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), ils le seront dès l'identification précise du site de l'intervention.

De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois d'avril 2017

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois d'avril 2017
- Appel d'offres aux entrepreneurs à partir du mois de mai 2017
- Ouverture des soumissions à partir du mois de juin 2017
- Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM au mois de juin et suivants

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-03-21



Dossier # : 1170854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Règlement R-105-13 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'approuver le règlement R-105-13 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2017-02-16 11:29
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du :

Article de l'ordre du jour numéro :

Résolution numéro :

Recommandation

D'ADOPTER le règlement R-105-13 modifiant le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal (R-105)*.

Entrée en vigueur :

Conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), ce règlement, suite à son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jours suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société de transport de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$ -

DE responsable : Capital humain, Appro et Aff. jur.

DE responsable :

Nom : Alain Brière

Nom

Titre : Directeur exécutif

Titre

Date :

Date :

Signature :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

Améliorer l'expérience client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Maîtriser les finances

Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquiescement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sécurité et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement R-105-13

Démarche, solution proposée et conclusion

a) En 2011, suite à l'émission de constats d'infraction à 3 défendeurs une requête d'inconstitutionnalité a été présentée. Dans les faits, ces défendeurs n'avaient pas été en mesure de présenter une preuve de l'acquiescement de leur droit de passage lors de contrôles effectués par des inspecteurs de la Direction Sûreté et Contrôle. L'argument présenté par eux est à l'effet que l'article 6 du règlement R-105 viole la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le 7 septembre 2016, la Cour municipale accueillait la requête des défendeurs et déclarait les articles 6 et 9 du règlement R-105 inconstitutionnels et inopérants envers les défendeurs. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'intégrité du système Vente et Perception de même que sur les activités de contrôle de titres effectués par les inspecteurs de la STM.

L'appel de ce jugement, qui devrait avoir lieu ce printemps vise trois éléments : la reconnaissance de l'importance et la légitimité des objectifs du règlement, la reconnaissance du droit des inspecteurs et la reconnaissance des deux obligations distinctes (acquiescement et conservation). De façon concurrente à l'appel, nous recommandons de modifier le règlement R-105, afin de clarifier la distinction entre l'obligation d'acquiescer son droit de passage et l'obligation d'être en possession de son titre validé, tout au long de son trajet.

b) Lors des séances du conseil d'administration de la STM des 27 mai 2016 et 1er juin 2016, il a été décidé de prolonger les heures de validité des titres "week-end illimité" (CA-2016-154) et "sortie en famille" (CA-2016-191) pour débiter à 16 h 00 plutôt que 18 h 00. Ces modifications doivent être intégrées au R-105.

c) Finalement, afin d'harmoniser les règles d'application du R-105 avec le R-036 (*Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la STM*), la sanction administrative d'exclusion qui est prévue à ce dernier doit être intégrée au R-105.

Pour mettre en œuvre ces modifications, le règlement R-105 doit être modifié par l'adoption du règlement R-105-13.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Service à la clientèle

Date: 25 01 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date:
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

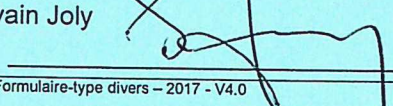
Nom: Jean-Philippe Desmarais

Titre: Avocat

Service: Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: 

Date: 6 février 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-105-13

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *X Genesal*
Date: 9/2/2017



Dossier # : 1174521019

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Retirer le toponyme « place du 1er-Mars-1965 » attribué à une partie du lot numéro 2 736 577 du cadastre du Québec et l'attribuer à la place commémorative située à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé :

- de retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot numéro 2 736 577 du cadastre du Québec et l'attribuer à la place commémorative située sur une partie du lot numéro 1 929 311 du cadastre du Québec, à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, comme illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-31 11:21

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1174521019**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Retirer le toponyme « place du 1er-Mars-1965 » attribué à une partie du lot numéro 2 736 577 du cadastre du Québec et l'attribuer à la place commémorative située à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a sollicité la Division du patrimoine afin de nommer une place pour souligner le cinquantième anniversaire de l'explosion de gaz naturel d'un immeuble de 24 logements, ayant eu lieu dans le secteur de LaSalle Heights le 1^{er} mars 1965. L'espace initialement prévu pour accueillir la place commémorative, au coin des rues Bergevin et Jean-Milot, n'a pu être aménagé. Pour donner suite au projet, l'arrondissement a donc choisi d'installer un monument commémoratif dans un aménagement existant en bordure du fleuve. Dévoilé le 25 octobre 2015 en présence d'une centaine de personnes, dont plusieurs directement touchées par l'explosion survenue au complexe résidentiel LaSalle Heights, ce monument commémore l'explosion du 1^{er} mars 1965. Dans ce contexte, il est demandé de déplacer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » de l'emplacement identifié en août 2015 vers le site actuel de la commémoration, près du boulevard LaSalle, à l'extrémité sud de la rue Lyette.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1023 - 17 août 2015 - Attribuer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot numéro 2 736 577 du cadastre du Québec et l'attribuer à la place commémorative située sur une partie du lot numéro 1 929 311 du cadastre du Québec, à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, comme illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Le lundi **1^{er} mars 1965**, alors que les familles prenaient le petit déjeuner, une explosion de gaz naturel soufflait, puis enflammait un immeuble de 24 logements à l'angle des rues Bergevin et Jean-Milot, dans le complexe résidentiel LaSalle Heights (aujourd'hui les Jardins LaSalle). Ce terrible accident a coûté la vie à 28 personnes : 8 femmes, 2 hommes, 14 fillettes et 4 garçons, en plus de faire une trentaine de blessés et près de 200 sinistrés, suscitant un élan de sympathie dans tout le pays.

La Ville retire le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à l'emprise publique au coin des rues Bergevin et Jean-Milot afin de nommer la place commémorative aménagée par l'arrondissement de LaSalle en souvenir de cette tragédie. Cette dénomination, à l'extrémité sud de la rue Lyette, sur une partie du lot numéro 1 929 311 du cadastre du Québec, confirme la décision prise par l'arrondissement de LaSalle.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de cette démarche lors de la séance du 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette place commémorative a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 27 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1174521013

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est recommandé :

- de nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal. Cette promenade est située dans l'axe de la rue Rachel Est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, sur le lot numéro 1 882 457 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-31 11:21

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521013

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Québec a signifié à la Ville de Montréal son désir de lui offrir une oeuvre d'art public pour souligner le 375^e anniversaire de la métropole. C'est également en 2014 que le projet de réaménagement du carrefour du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke Est débutait, prévoyant l'intégration d'une oeuvre d'art public. Un protocole d'entente entre les villes de Québec et de Montréal, adopté en 2015, a confirmé que l'oeuvre d'art public qui sera implantée sur le site constituerait le don de la Ville de Québec et que ce don serait accompagné d'une dénomination toponymique rendant hommage à la Ville de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2009 - 11 novembre 2015 - Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour le don d'une oeuvre d'art public dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

DESCRIPTION

Nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal. Cette promenade est située dans l'axe de la rue Rachel Est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, sur le lot numéro 1 882 457 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Ville de Québec

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, Québec est fondée en 1608 par Samuel de Champlain sur un site occupé autrefois par une bourgade iroquoise que Jacques Cartier avait identifiée sous le nom de « Stadacone ». Occupant une situation privilégiée sur

le plan géographique, en bordure du Saint-Laurent, Québec constitue la seule ville fortifiée du continent américain au nord du Mexique. La Ville de Québec est la capitale nationale de la province de Québec depuis 1867.

Le terme générique « promenade » est un nom féminin normalisé qui signifie « voie de communication urbaine ou périurbaine spécialement aménagée à l'intention des promeneurs ».

Sources :

- VILLE DE QUÉBEC. *Site Internet officiel* , [En ligne], mis à jour le 24 mars 2017. [Site Internet de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/index.aspx>] (Consulté le 24 mars 2017).
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. « Québec », *Dictionnaire illustré Noms et lieux du Québec* , Les publications du Québec, 2006, page 559.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Liste complète des types d'entités et leurs définitions* , [En ligne], mis à jour en mars 2017. [<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/terminologie-geographique/entite.aspx>] (Consulté le 24 mars 2017).

Le parc Guido-Nincheri et le parc Marie-Victorin, voisins de la promenade de la Ville-de-Québec, conservent chacun leur nom actuel.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été informé et a appuyé cette recommandation lors des séances du 28 mai 2015 et du 20 décembre 2016.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures_voie et transports
Simone BONENFANT, Rosemont - La Petite-Patrie
Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :

Gina TREMBLAY, 29 mars 2017
Mario DUGUAY, 28 mars 2017
Simone BONENFANT, 28 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-31

Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1174521009

Unité administrative responsable : Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : 375e Anniversaire de Montréal

Objet : Nommer le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé :

- de nommer « parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le parc constitué des lots numéros 1 233 661 et 1 234 224 du cadastre du Québec, de part et d'autre du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Ce nom s'étend aussi, par extension, au terrain sans désignation cadastrale situé entre le boulevard LaSalle et le fleuve, délimité, à l'ouest, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots numéros 1 500 586 et 1 233 661, et, à l'est, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots numéros 1 233 661 et 1 234 288, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-31 11:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1174521009**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Nommer le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle planifie depuis plusieurs années de nommer un parc à la mémoire de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain, première femme députée à l'Assemblée législative du Québec, qui a représenté la circonscription de Jacques-Cartier, de 1961 à 1966, puis celle de Marguerite-Bourgeoys, de 1966 à 1973, qui englobaient toutes deux le territoire de LaSalle. Le parc aménagé dans le cadre du projet constituant le legs du 375^e anniversaire de Montréal pour l'arrondissement de LaSalle a été retenu pour accueillir cette nouvelle dénomination commémorative. Il comprendra une promenade de rive, un nouveau belvédère face au fleuve (accessible universellement), des aires de détente et de pique-nique, des panneaux d'interprétation de l'histoire de l'aqueduc de Montréal et un stationnement de 50 places. En plus de cet aménagement, l'arrondissement souhaite nommer le parc aménagé aux abords du canal de l'Aqueduc, pour sa portion allant du boulevard LaSalle au pont de l'avenue Dollard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le parc constitué des lots numéros 1 233 661 et 1 234 224 du cadastre du Québec, de part et d'autre du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Ce nom s'étend aussi, par extension, au terrain sans désignation cadastrale situé entre le boulevard LaSalle et le fleuve, délimité, à l'ouest, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots numéros 1 500 586 et 1 233 661, et, à l'est, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots numéros 1 233 661 et 1 234 288, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Marie-Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016), avocate de formation, première femme

députée élue à l'Assemblée législative du Québec, première femme membre du Conseil des ministres et première femme juge au Québec. Elle est notamment l'instigatrice, en 1964, du projet de loi 16 mettant fin à l'incapacité juridique des femmes mariées. Née à Palmer, dans l'État du Massachusetts, le 8 septembre 1924, fille de Charles-Aimé Kirkland, médecin et député, et de Rose Demers. Décédée le 24 mars 2016 à Montréal.

Une rue Marie-Claire a été nommée en son honneur par la Ville de LaSalle en 1965.

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Claire Kirkland-Casgrain », [En ligne], *Répertoire des parlementaires québécois*, 2017. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-marie-claire-3799/biographie.html>] (Consulté le 27 mars 2017).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC. « Kirkland, Marie-Claire », [En ligne], *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2017. [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=26467&type=pge#.WNk0BVA4Wlc>] (Consulté le 27 mars 2017).
- « Claire Kirkland-Casgrain », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2017. [<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/claire-kirkland-casgrain/>] (Consulté le 27 mars 2017).

Le nom de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Kirkland-Casgrain a été informée de la démarche entreprise par la Ville de Montréal pour nommer le parc et a confirmé son accord, notamment avec le choix du nom, qui correspond à celui qu'elle utilisait lorsqu'elle œuvrait en politique provinciale.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 13 mai 2016.

L'arrondissement de LaSalle appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire du Québec à titre de pionnière à plusieurs égards.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de LaSalle lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2017-03-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1174521015

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer l'édifice de la cour municipale de Montréal « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain ».

Il est résolu :

- de nommer « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le siège de la cour municipale de Montréal, situé au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-31 11:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521015

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer l'édifice de la cour municipale de Montréal « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain ».

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du décès de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain, survenu le 24 mars 2016, le maire de Montréal a annoncé son intention de renommer l'édifice de la cour municipale, situé au 775, rue Gosford, en son honneur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le siège de la cour municipale de Montréal, situé au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

Marie-Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016)

Avocate de formation, première femme députée élue à l'Assemblée législative du Québec, première femme membre du Conseil des ministres et première femme juge au Québec. Elle est notamment l'instigatrice, en 1964, du projet de loi 16 mettant fin à l'incapacité juridique des femmes mariées. Née à Palmer, dans l'État du Massachusetts, le 8 septembre 1924, fille de Charles-Aimé Kirkland, médecin et député, et de Rose Demers. Décédée le 24 mars 2016 à Montréal.

Madame Kirkland-Casgrain est une pionnière, notamment dans le domaine de la magistrature. La dénomination du siège de la cour municipale de Montréal constitue un hommage à cet égard.

Édifice de la cour municipale de Montréal

Situé au 775, rue Gosford, dans le site patrimonial de Montréal, l'édifice de la cour

municipale est l'oeuvre de la firme des architectes Jean-Omer Marchand (1873-1936) et Samuel-Steven Haskell (1871-1913). Dès son origine, il est destiné à accueillir les quartiers de la police et la cour du Recorder, aujourd'hui la cour municipale. Les travaux s'échelonnent de 1912 à 1913 et l'édifice, de style Beaux-Arts, est inauguré en janvier 1914. À partir de 1963, l'édifice sert exclusivement à la cour municipale, tandis que le quartier général de la police de la CUM s'installe dans un nouveau bâtiment, rue de Bonsecours.

Une rue Marie-Claire a été nommée en son honneur par la Ville de LaSalle en 1965.

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Claire Kirkland-Casgrain », [En ligne], *Répertoire des parlementaires québécois*, 2017. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-marie-claire-3799/biographie.html>] (Consulté le 27 mars 2017).
- « Claire Kirkland-Casgrain », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2017. [<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/claire-kirkland-casgrain/>] (Consulté le 27 mars 2017).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC. « Kirkland, Marie-Claire », [En ligne], *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2017. [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=26467&type=pge#.WNk0BVA4Wlc>] (Consulté le 27 mars 2017).
- VILLE DE MONTRÉAL. « Ancienne annexe de l'Hôtel-de-Ville », [En ligne], *Grand répertoire du patrimoine bâti*, 2010. [http://www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/fiche_bat.php?id=0040-59-4811-01] (Consulté le 28 mars 2017).

Le nom de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Kirkland-Casgrain a été informée de la démarche entreprise par la Ville de Montréal pour nommer le siège de la cour municipale et a confirmé son accord, notamment avec le choix du nom « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain ».

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a approuvé cette recommandation lors de la séance du 12 mai 2016.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un édifice public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire du Québec à titre de pionnière, notamment dans le domaine du droit et de la magistrature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2017-03-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1175034002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de deux préposés à l'animation, du 10 avril 2017 au 29 septembre 2017, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme. Autoriser la réception d'une somme allant jusqu'à 66 671,74 \$ plus les taxes applicables, pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période. Autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$ pour payer le salaire des employés qui les remplaceront.

Il est recommandé:

1. d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Manon Curadeau et d'Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 10 avril au 29 septembre 2017.
2. d'autoriser la réception d'une somme de 66 671,74 \$ plus les taxes applicables, en provenance de la Société des Amis du Biodôme, pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
4. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-31 17:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

 Directrice principale
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -

IDENTIFICATION

Dossier # :1175034002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de deux préposés à l'animation, du 10 avril 2017 au 29 septembre 2017, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme. Autoriser la réception d'une somme allant jusqu'à 66 671,74 \$ plus les taxes applicables, pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période. Autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$ pour payer le salaire des employés qui les remplaceront.

CONTENU

CONTEXTE

La Société des amis du Biodôme (organisme à but non lucratif) et le Biodôme de Montréal collaborent à la réalisation de nombreux projets depuis leur création, en 1992. À titre d'exemples, la Société a participé financièrement à la réalisation d'expositions permanentes, à la création d'événements ou au développement d'outils et d'activités éducatives. Depuis 2012, la Société des amis du Biodôme de Montréal gère également le camp de jour du Biodôme. Résolument axé sur l'éducation et la mise en valeur des sciences de la nature et de la biodiversité, ce camp jouit d'une grande réputation tant auprès des parents que des jeunes qui le fréquentent. La qualité de l'encadrement et du contenu présenté est l'un des aspects qui est maintes fois évoqué par sa clientèle. De plus, en cette époque d'enjeux environnementaux importants, ce camp joue un rôle sociétal important en associant la nature au jeu, au plaisir, à la découverte, à la participation et à l'émerveillement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0555 (6 avril 2016) Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Mme Manon Curadeau et de M. Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 11 avril au 30 septembre 2016 (70 538,91 \$);

CE15 0494 (23 mars 2015) Approuver deux protocoles d'entente entre la société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Madame Manon Curadeau et Monsieur Raynald Fortier afin d'agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 13 avril 2015 au 2 octobre 2015 (67 945,05 \$);

CE14 0596 (16 avril 2014) Approuver deux protocoles d'entente entre la société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Madame Manon

Curadeau et Monsieur Raynald Fortier afin d'agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 12 avril au 3 octobre 2014 (74 674,36 \$);

DESCRIPTION

L'équipe de préposés à l'animation du Biodôme possède une expertise reconnue en matière de développement d'activités en sciences de la nature pour les jeunes. Elle possède aussi d'excellentes compétences pour animer ces activités d'une manière dynamique et adaptée pour cette clientèle. Misant sur cette expertise et ces compétence, la Société des amis du Biodôme désire affecter deux employés du Biodôme, Manon Curadeau et Éric Poulin, aux activités du camp de jour du Biodôme, qu'elle gère, afin de veiller à conserver la qualité des activités et de l'encadrement qui ont fait sa réputation.

JUSTIFICATION

L'affectation de deux employés du Biodôme est une garantie pour la Société des amis du Biodôme et pour la Ville de Montréal de la qualité du camp de jour offert à l'été 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Société des amis du Biodôme s'engage à verser une somme allant jusqu'à concurrence de 66 671,74 \$, plus les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), à la Ville de Montréal afin de couvrir le salaire des deux employés suivants:

Préposés à l'animation	Matricule	Nombre d'heures	Salaire horaire	Sous-total	Charges 59,9 %	Total
Manon Curadeau	633424	590	34,37 \$	20 278,30 \$	12 146,70 \$	32 425 \$
Éric Poulin	740111	690	31,04 \$	21 417,60 \$	12 829,14 \$	34 246,74 \$
TOTAL						66 671,74 \$

Le montant de 66 671,74 \$ comprend le salaire brut des employés, majoré de 59,9 % comme prévu à la section relative au prêt d'employés du règlement sur les tarifs 2017.

Un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$ comprenant le salaire brut des employés, majoré des charges sociales, au taux de 28,425 % est requis afin de couvrir les coûts de remplacement des deux employés qui seront prêtés à l'organisme.

Préposés à l'animation	Nombre d'heures	Salaire horaire	Sous-total	Charges 28,425 %	Total
1	590	34,37 \$	20 278,30 \$	5 764,11 \$	26 042,41 \$
2	690	31,04 \$	21 417,60 \$	6 087,95 \$	27 505,55 \$
TOTAL					53 547,96 \$

Le budget additionnel demandé n'aura aucun impact négatif sur l'équilibre budgétaire de la Ville puisqu'il est compensé par le revenu supplémentaire perçu.

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ce camp permet l'accès aux équipements de loisirs à plus de 450 jeunes. De plus, par son contenu résolument axé sur les savoirs en lien avec la biodiversité, il permet de favoriser une conscience et prise en charge environnementale chez ses participants. Le camp de jour du Biodôme de Montréal permet de répondre aux objectifs suivants du Plan

de développement durable de la collectivité montréalaise: améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); assurer la qualité des milieux de vie résidentiels; pratiquer une gestion responsable des ressources; adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI); améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra à plus de 450 jeunes de la région de Montréal de participer à différents séjours de deux semaines dans lesquels ils réalisent des activités en lien avec la nature et les sciences.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 avril au 23 juin 2017 - préparation du camp de jour
du 26 juin au 18 août 2017 - tenue du camp de jour
19 août au 29 septembre 2017 - clôture et bilan du camp de jour

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves PARIS
Chef de division Programmation

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2017-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531
Approuvé le : 2017-03-30

CE : 50.002
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174396003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-15 08:47

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, il est démontré qu'il y a eu aucune (0) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0101 - 1er février 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 décembre 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-02-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-03-14



Dossier # : 1173558010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la consultation publique tenue par la Société de Transport de Montréal (STM), en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la Station Vendôme.

Dépôt du compte rendu des soirées de consultations publiques tenues le 21 février et le 8 mars 2017 par la STM, conformément à l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-30 14:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173558010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la consultation publique tenue par la Société de Transport de Montréal (STM), en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la Station Vendôme.

CONTENU

CONTEXTE

La STM a été mandatée par le gouvernement du Québec pour réaliser un second édicule de métro pour la station Vendôme ainsi qu'un nouveau lien piéton afin d'assurer la fluidité des déplacements entre le pôle multimodal Vendôme et le centre universitaire de santé McGill (CUSM). L'implantation de cet édicule permettrait de résoudre les problèmes de sécurité provoqués par l'augmentation du volume des usagers qui empruntent cette station tout en minimisant les interruptions de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la Ville de Montréal doit adopter un règlement. Conformément à l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01), la STM a tenue deux soirées de consultation publique. La première soirée, qui a eu lieu le 21 février 2017, visait principalement à présenter le projet et répondre aux questions des citoyens et des personnes intéressées. La seconde soirée, qui a eu lieu le 8 mars 2017, était plutôt réservée pour la présentation et le dépôt des mémoires.

Les questions soulevées lors de ces soirées portaient principalement sur les éléments suivants:

- la circulation et le camionnage pendant les travaux;
- le niveau de service des autobus pendant les travaux;
- les impacts sur la qualité de vie des résidents du secteur (bruit, circulation, qualité de l'air);
- l'accessibilité et les déplacements à partir du nouvel édicule jusqu'au CUSM.

Le présent sommaire vise donc à déposer auprès du comité exécutif, pour information, le compte rendu des séances de consultation publique.

Le projet de règlement sera présenté au comité exécutif le 31 mai 2017.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2017 Présentation du projet de règlement au comité exécutif;
15 juin 2017 Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil d'agglomération;
21 août 2017 Présentation du dossier pour orientation au conseil municipal;
24 août 2017 Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
Septembre 2017 Publication et entrée en vigueur selon la loi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande est conforme à l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-13

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Steve DESJARDINS
Chef de division - permis et inspections



Dossier # : 1171079001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de Stratégie pour le centre-ville

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique sur le projet de Stratégie pour le centre-ville.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-03-17 14:44

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de Stratégie pour le centre-ville

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 juin 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'Office de consultation publique le mandat d'« accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre d'une démarche participative portant sur les orientations de la Stratégie centre-ville ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE16 1010 du comité exécutif du 8 juin 2016 mandatant l'OCPM pour tenir la consultation.

DESCRIPTION

La démarche de consultation a débuté à l'été 2016 par une tournée de préconsultation au cours de laquelle la commission a rencontré 17 groupes, organismes et institutions. Ces rencontres ont été suivies par la mise en ligne d'un questionnaire qui, durant le mois de septembre, invitait les Montréalais à identifier les attributs d'un centre-ville idéal ainsi que les priorités d'actions que la Ville de Montréal devrait entreprendre pour atteindre les objectifs de la Stratégie centre-ville.

Un événement d'envergure intitulé le *Grand rendez-vous du centre-ville* ainsi qu'une séance d'information se sont tenus le 25 septembre au Salon urbain de la Place des Arts de Montréal. Par la suite, quatre rencontres thématiques ont été organisées les 27 septembre, 3, 5 et 6 octobre 2016. Un deuxième questionnaire ayant comme objectif de faire émerger des moyens d'action a été mis en ligne du 20 octobre au 3 novembre 2016.

Finalement, neuf séances d'audition des opinions ont été tenues entre le 3 et le 10 novembre aux bureaux de l'OCPM.

JUSTIFICATION

Le Bureau de projets du centre-ville a demandé au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en invoquant les motifs suivants :

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes à la Stratégie centre-ville;
- encourager la participation d'intervenants clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plateformes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement stratégique à l'échelle régionale et les retombées escomptées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du projet de Stratégie n'ont pas été abordés pendant la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de Stratégie vise notamment à augmenter le nombre de résidents et donc la densité du centre-ville. Par ailleurs, le projet met l'accent sur le développement des transports en commun et actifs. Ces orientations sont cohérentes avec les bases d'un développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rapport dégage des opportunités de bonifier l'énoncé de la Stratégie, notamment en y intégrant un chantier sur l'identité du centre-ville montréalais qui reconnaît notamment le mont Royal, le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Montréal comme des éléments identitaires fondamentaux et des atouts. Il propose également de faire de l'économie numérique le phare de son développement, d'identifier plus clairement les zones propres au développement de nouveaux quartiers résidentiels et d'ajouter la ville souterraine comme un axe majeur de la revitalisation commerciale.

Le rapport suggère aussi de reconsidérer la vision mise de l'avant pour le développement du littoral qui ne semble pas en phase les aspirations de la population. La revitalisation de la structure commerciale de la rue Sainte-Catherine ne présente pas vraiment non plus d'adéquation avec les nouveaux modes de consommation. La tendance actuelle évoluant plutôt vers des commerces de destination qui font une part importante au commerce en ligne ou des noyaux polycentriques de commerces de proximité.

Finalement, le rapport rappelle l'importance d'inclure dans le plan d'action un séquençement des engagements déjà pris par les divers programmes particuliers d'urbanisme du territoire déjà adoptés, notamment en matière d'équipements collectifs et d'investissements dans le domaine public. Il priorise aussi l'inclusion d'un chantier sur l'habitation abordable à perpétuité, incluant une réflexion sur les outils qui favorisent l'habitat de demain, ainsi qu'une intervention musclée au niveau des transports en commun et du stationnement pour assurer un véritable transfert modal vers les transports actifs et collectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse, l'annoncera par son infolettre et les médias sociaux, et enverra un lien vers le rapport à tous ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 24 mars et déposé au conseil municipal du 24 avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-03-17



Dossier # : 1174320002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du 7e rapport du conseiller à l'éthique pour les élu.e.s. et élu.s

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport 2016 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-21 13:39

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174320002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du 7e rapport du conseiller à l'éthique pour les élu.e.s. et élu.s

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est doté en 2010 d'un poste de conseiller à l'éthique dont le mandat est notamment de conseiller, orienter les élus en la matière. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller doit produire un rapport annuel d'activités.

À son assemblée du 22 février 2010, le conseil municipal désignait Me Guy Gilbert, avocat, pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus et élues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA16432001 : Approuver la grille d'évaluation pour le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des élu.e.s et des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

CM16 0496 : Dépôt du rapport 2015 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

CM15 0610 : Dépôt du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

CM10 0146 : Désignation d'un conseiller à l'éthique - Contrat de services professionnels

CM09 0802 : Mandat au Service du capital humain afin de recruter un conseiller à l'éthique

CM09 1050 : Mandat à la Commission de la présidence du conseil afin de désigner un comité de sélection pour la désignation d'un conseiller à l'éthique

DESCRIPTION

Le président du conseil de la Ville, M. Frantz Benjamin, a instauré une nouvelle pratique en 2015 par le dépôt au conseil du rapport annuel du conseiller à l'éthique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent rapport sera versé sur le site Internet de la Ville :
www.ville.montreal.qc.ca/presidenceduconseil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation à la Commission de la présidence du conseil : 5 avril 2017
Dépôt au conseil de ville : 24 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-03-21



Dossier # : 1174233002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Déposer pour information le rapport d'activité 2016 «En action vers une ville inclusive pour toutes» du Conseil des Montréalaises

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil des Montréalaises au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-30 13:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174233002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Déposer pour information le rapport d'activité 2016 «En action vers une ville inclusive pour toutes» du Conseil des Montréalaises

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au Règlement 04-064. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises.

Chaque année, les membres déterminent leurs objectifs et leur plan d'action selon différents axes. Elles travaillent, par différents moyens, à l'atteinte de ces objectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises présente donc son rapport d'activité 2016 *En action vers une ville inclusive pour toutes*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0753 du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0665 du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

CM04 0410 du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

DESCRIPTION

Le Conseil des Montréalaises présente son rapport d'activité 2016 *En action vers une ville inclusive pour toute*. Il contient ses grandes orientations, sa mission, les dossiers traités, les avis et mémoires produits ainsi que les représentations réalisées au cours de l'année 2016. De plus, il fait part de ses priorités pour l'année 2017.

JUSTIFICATION

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de son rapport d'activité, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport à l'année d'activité 2016 et démontrer comment il remplit son mandat. Il souhaite donc le déposer conformément à l'article 18 du règlement 04-064.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable. Impression sur papier écologique (papier 100% recyclé ou certifié FSC (Forest Stewardship Council); à haute teneur en matières recyclées; avec Écologo) avec encre végétale. Le nombre de copies est passé de 250 à 200.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du rapport d'activité démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion des rapports d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 24 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri SCABORO
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1177495002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2016

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil interculturel de Montréal au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-30 13:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177495002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme consultatif de la Ville de Montréal qui s'intéresse aux questions liées à l'interculturel dans les champs de compétence municipale.

Il est composé de 15 membres bénévoles montréalais d'origines diverses. À ce titre, son principal mandat est de conseiller et donner des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes de toutes origines à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

Annuellement, le Conseil doit rendre compte de ses activités au conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0137 - 26 mars 2002 - Adoption d'un règlement sur le Conseil interculturel de Montréal.

CM16 0889 - 26 août 2016 - Dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015

DESCRIPTION

Le rapport d'activité fait état des travaux et événements du Conseil interculturel au cours de l'année 2016.

JUSTIFICATION

Le CIMI doit rendre compte au conseil de la ville de ses activités conformément à l'article 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production du rapport sont prises à même le budget du Conseil interculturel de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble. De plus, le papier utilisé pour l'impression du rapport contient 100% de fibres post-consommation certifiées FSC et il est tiré en 150 copies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du rapport d'activité par le Conseil interculturel de Montréal démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière d'intégration et de participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport au sein de l'administration municipale ainsi qu'auprès d'intervenants externes. Le rapport sera également disponible sur le site Internet du Conseil interculturel et sur les médias sociaux.

Conseil Interculturel de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/cim

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au conseil municipal du 24 avril

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 83.10, Charte de la ville de Montréal.

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cyrille Steves BOUSSIKI SOM
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Le : 2017-03-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1176467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-30 13:15

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement au maire et au comité exécutif, de ses activités. Le présent rapport d'activité 2016 illustre sommairement l'ensemble des actions menées par le Conseil jeunesse pour le mieux-être des jeunes Montréalais.es.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0427 du 18 avril 2016 - Dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal.

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Le rapport d'activité 2016 rend compte des publications, activités et réalisations du Conseil jeunesse de Montréal de janvier à décembre 2016. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2016, différentes études ont été réalisées: l'avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones, le mémoire sur la politique de développement social de la Ville de Montréal et l'avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal. Outre les publications, ce rapport d'activité fait état de la collaboration des membres du CjM à plusieurs projets concrets avec différents partenaires. Les perspectives d'action pour l'année 2017 sont présentées à la fin du rapport d'activité.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 18 du règlement 02-177 (Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal), le CJM doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement, au maire et au comité exécutif, de ses activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil jeunesse de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais.es au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

De plus, le rapport d'activité 2016 est imprimé sur papier écologique (papier 100% recyclé ou certifié FSC; à haute teneur en matières recyclées; avec Écologo) avec encre végétale. Le nombre de copies est passé de 230 à 210.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la diffusion de son rapport d'activité annuel, le Conseil jeunesse de Montréal rend compte des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs suivants: 1) conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes, 2) assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale, 3) donner la parole aux jeunes Montréalais.es, 4) offrir aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel et 5) participer à la détermination des priorités jeunesse municipales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion des rapports d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/cjm) et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 24 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri SCABORO
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-03-30

CE : 60.008
2017/04/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS